



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer



**La Région
Occitanie**
Pyrénées - Méditerranée

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

DIAGNOSTIC PARTAGE OCCITANIE

Mars 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir · Mobiliser · Accélérer



**La Région
Occitanie**
Pyrénées - Méditerranée

- 1. L'Occitanie, un territoire particulièrement exposé aux conséquences du changement climatique**
- 2. Une planification écologique ambitieuse afin d'inscrire l'Occitanie dans une transition écologique à la hauteur des enjeux**
- 3. L'organisation de la COP Occitanie**
- 4. Une approche thématique du diagnostic territorial et des leviers d'actions**

L'Occitanie, un territoire particulièrement exposé aux conséquences du changement climatique

L'Occitanie en quelques chiffres

13 départements

73 000 km²

6 millions
d'habitants

1^{ère} région
en nombre de départements

2^e région
en termes de surface

4^e région
en termes de population

La plus forte croissance démographique
de France métropolitaine avec

41 700 nouveaux habitants/an

Une terre de contrastes économiques,
démographiques, spatiales

Un patrimoine exceptionnel

10 sites UNESCO

14 Grands Sites de France
ou démarches en cours

Des espace naturels remarquables

36 %
du territoire régional
est couvert par
une aire protégée

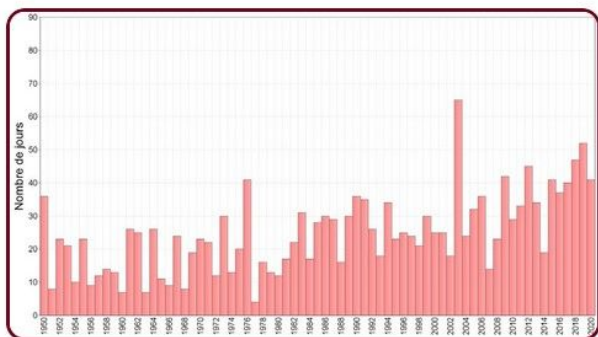
Haut-lieu mondial de biodiversité

Les conséquences du dérèglement climatique s'observent déjà en Occitanie

+2,1°C en Occitanie sur 2011-2020 par rapport à l'ère pré-industrielle
(+1,7°C en France, +1,1°C au niveau mondial)

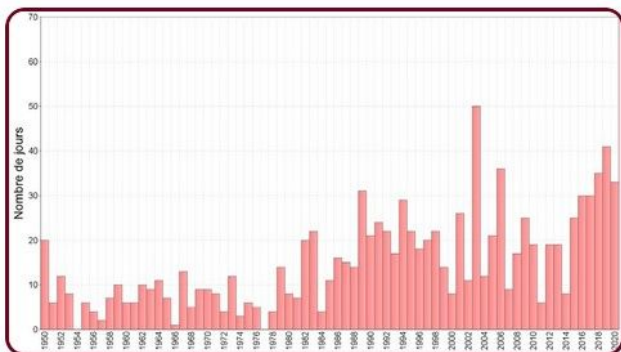
Une augmentation des températures :

Le nombre de journées de forte chaleur (température maximale supérieure à 30 °C) a doublé à Toulouse entre 1950 et 2020



Source : CROCC 2021

Le nombre de nuits tropicales (où la T°mini >20 °C) est multiplié par 3 à Nîmes depuis 1950

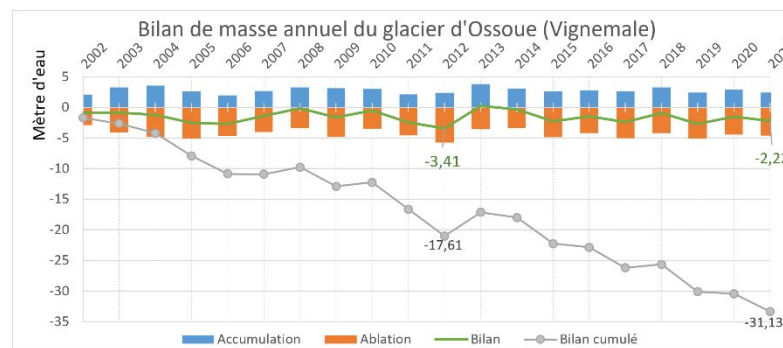


Une baisse de l'enneigement en montagne et fonte des glaciers :

Perte de 90 % de la surface des glaciers des Pyrénées

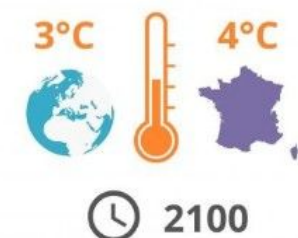
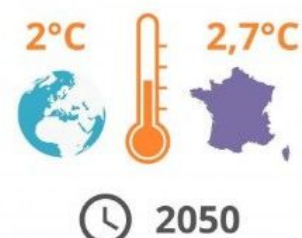
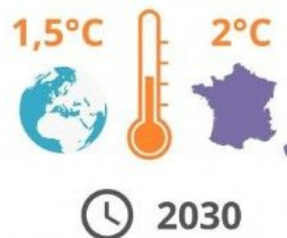


Glacier d'Aussou, Vignemale, Hautes-Pyrénées. Sources : Météo France, Association Moraine



Une accentuation des conséquences du changement climatique prévu dans les prochaines décennies

Trajectoire de référence (TRACC)
fixée à l'automne 2023



Copyright © Cerema

Conséquences pour la région Occitanie



Les projections prévoient plus de 60 jours de nuits tropicales sur le pourtour méditerranéen entre 2040 et 2050.

Une température moyenne annuelle de +3,5°C pour 2100

C'est approximativement la différence entre Montpellier et Séville ou Toulouse et Lisbonne



Deux tendances opposées :

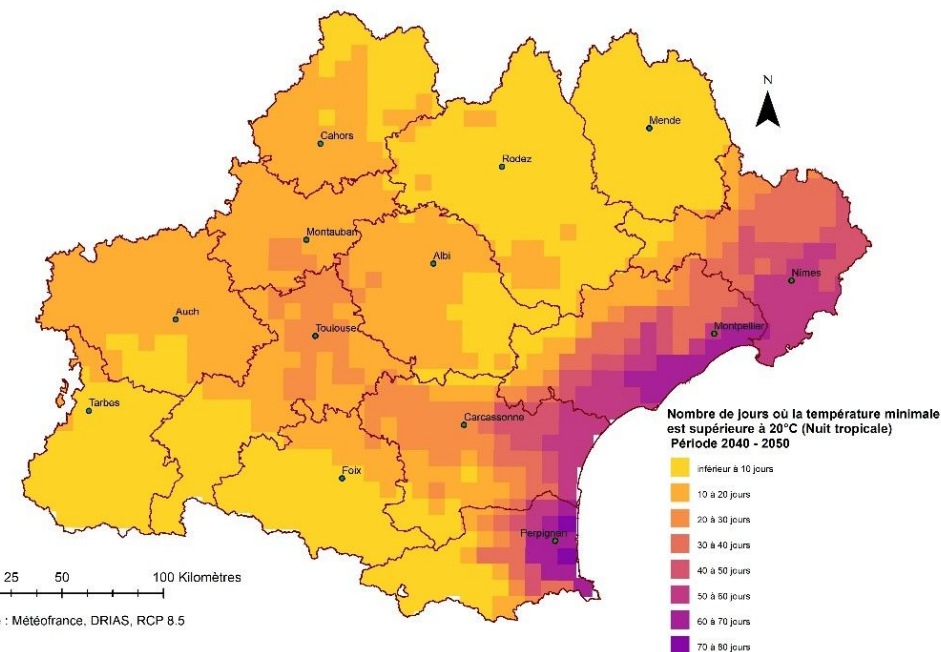
- des augmentations de pluies en hiver → +7%
- de fortes diminutions en été → -24%



Selon notre trajectoire nationale, l'été 2022, 2^{ème} été le plus sec depuis 2000, serait un été normal en fin de siècle.

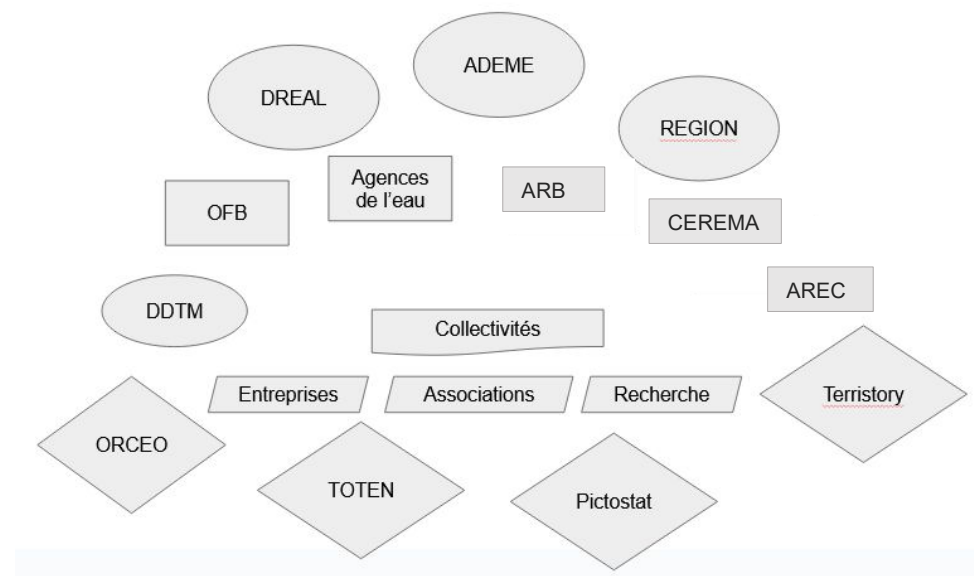


Des impacts prévisibles à la fois sur les infrastructures, les bâtiments au vu de la présence de sols argileux en Occitanie, qui occasionnent des phénomènes de retrait-gonflement accompagnés de désordres, la biodiversité, les activités économiques (tourisme notamment), la santé....

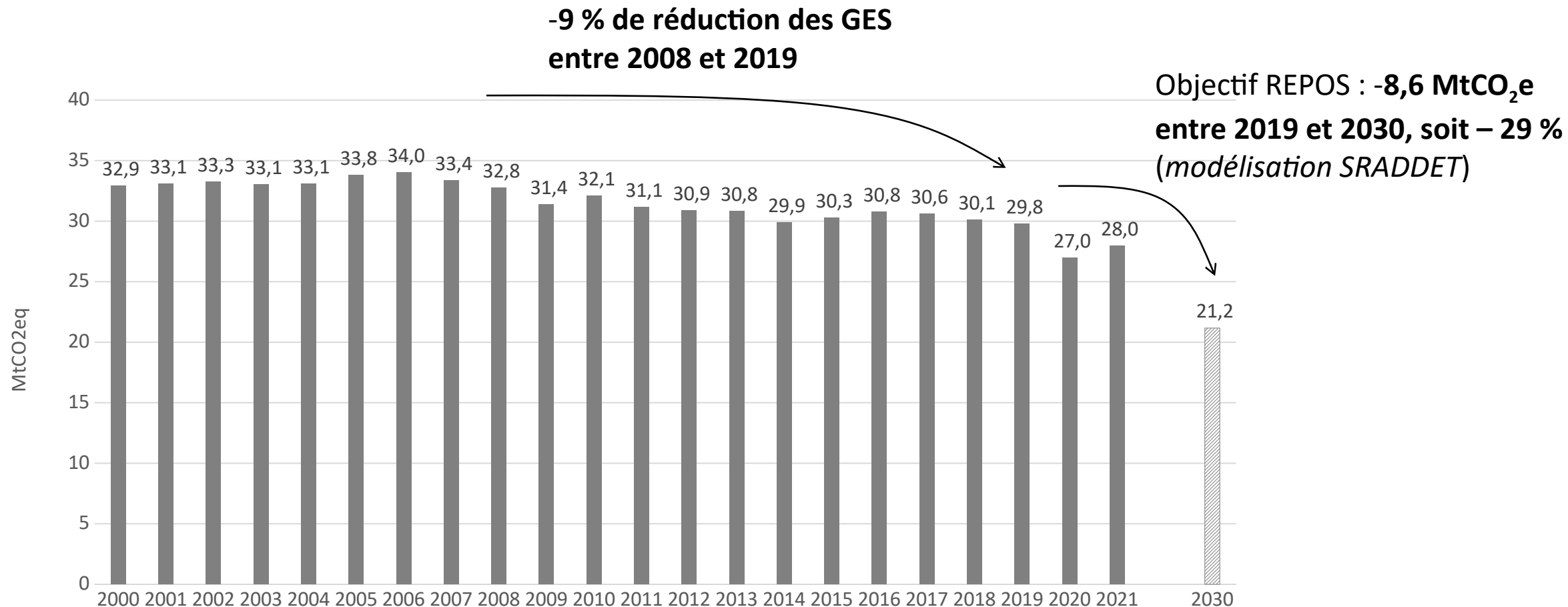


L'ensemble des acteurs de la région montre une forte volonté d'agir en faveur de la transition écologique

- Une **volonté politique forte** des collectivités territoriales engagées dans la planification territoriale (PCAET, PNR, SCOT,...)
- Une stratégie **REPOS** (Région à Energie POSitive) du conseil régional
- Une **dynamique partenariale forte** Etat-Région avec des outils communs
 - D'animation des acteurs de la transition (Toten)
 - De suivi des GES en Occitanie (ORCEO: Observatoire Régional Climat Energie Occitanie)
 - De nombreux acteurs, opérateurs, experts, entreprises et associations en appui de la transition

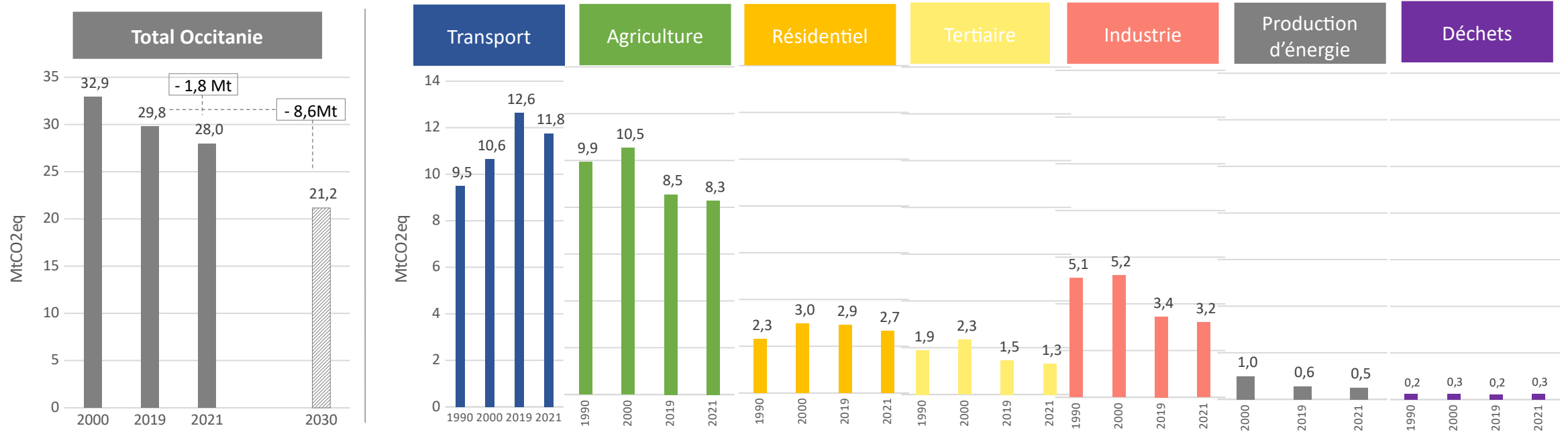


Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la région ont diminué lentement depuis 2006



Source : ORCEO. L'objectif de réduction affiché dans le SRADDET ne peut être directement comparé aux objectifs proposés par le SGPE, la méthode de calcul n'étant pas similaire (point de départ et scope différents)

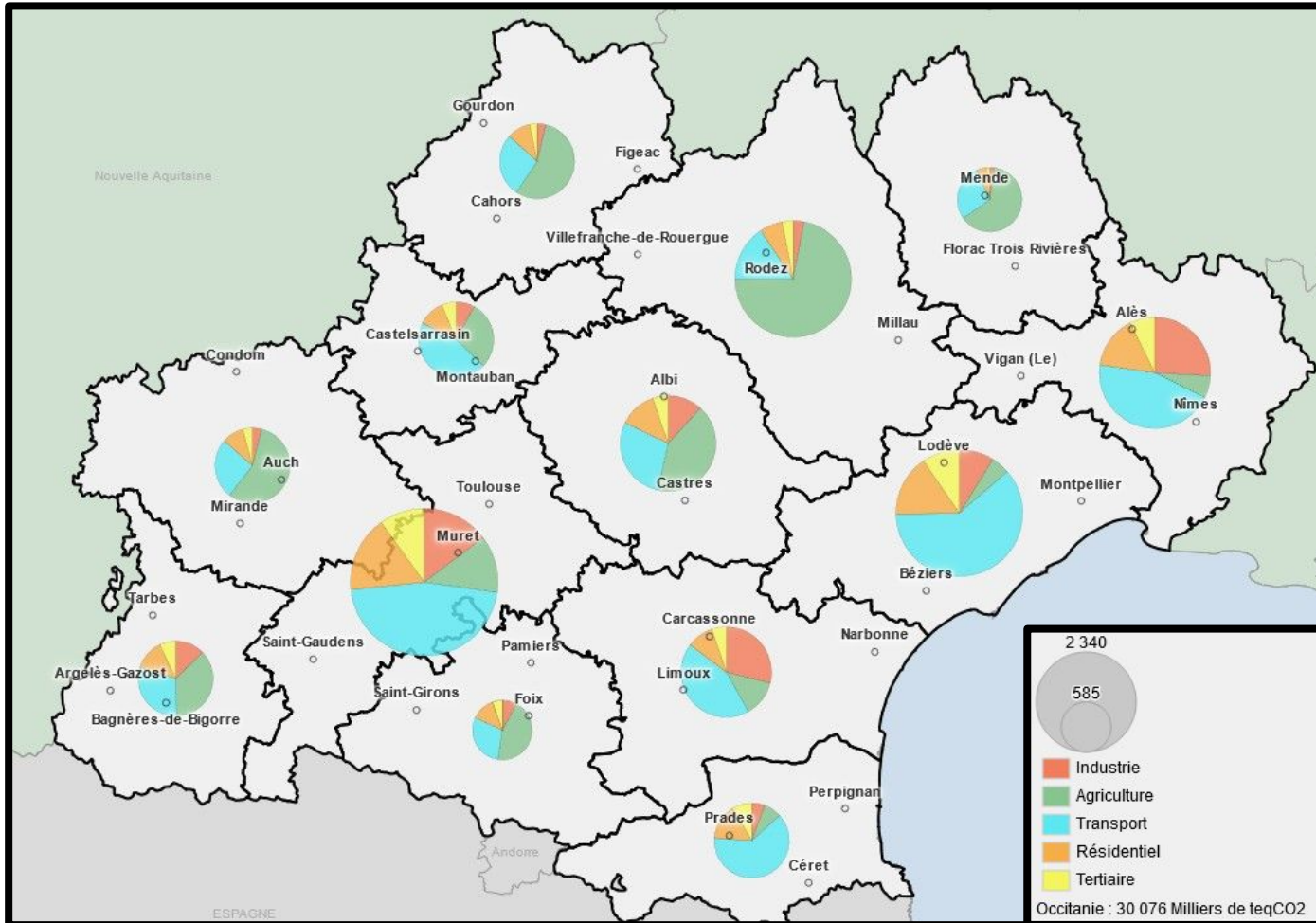
Une répartition très différente des émissions de GES selon les secteurs d'activité



Source : ORCEO

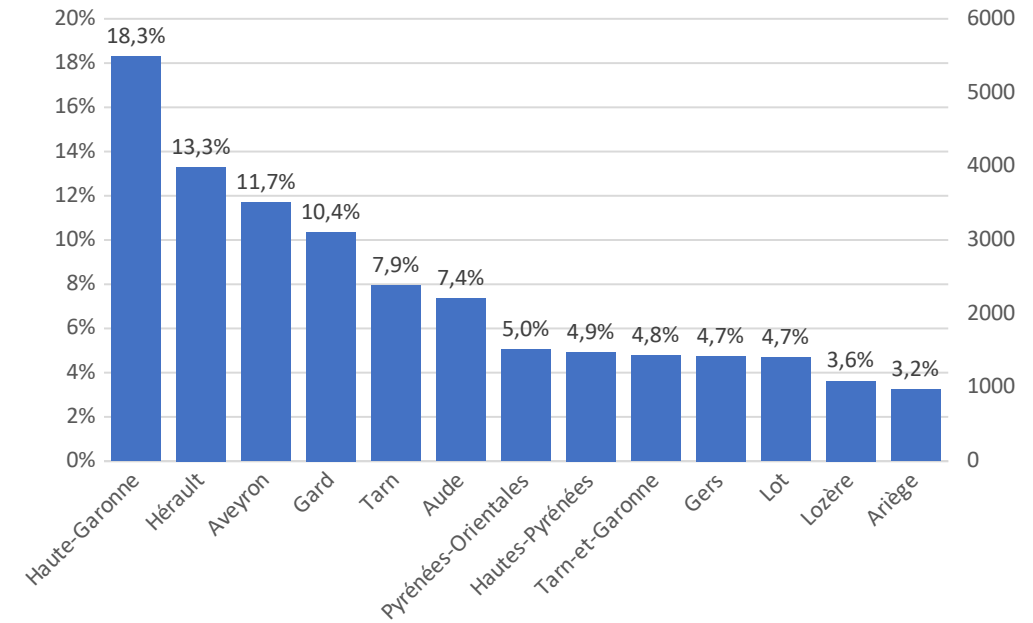
Une répartition très différente des émissions de GES selon les territoires

Répartition des émissions de GES par département en 2019 (en ktCO_{2e})



Source : ORCEO

Répartition départementale des diminutions d'émissions de GES en 2021 (% - ktCO₂)

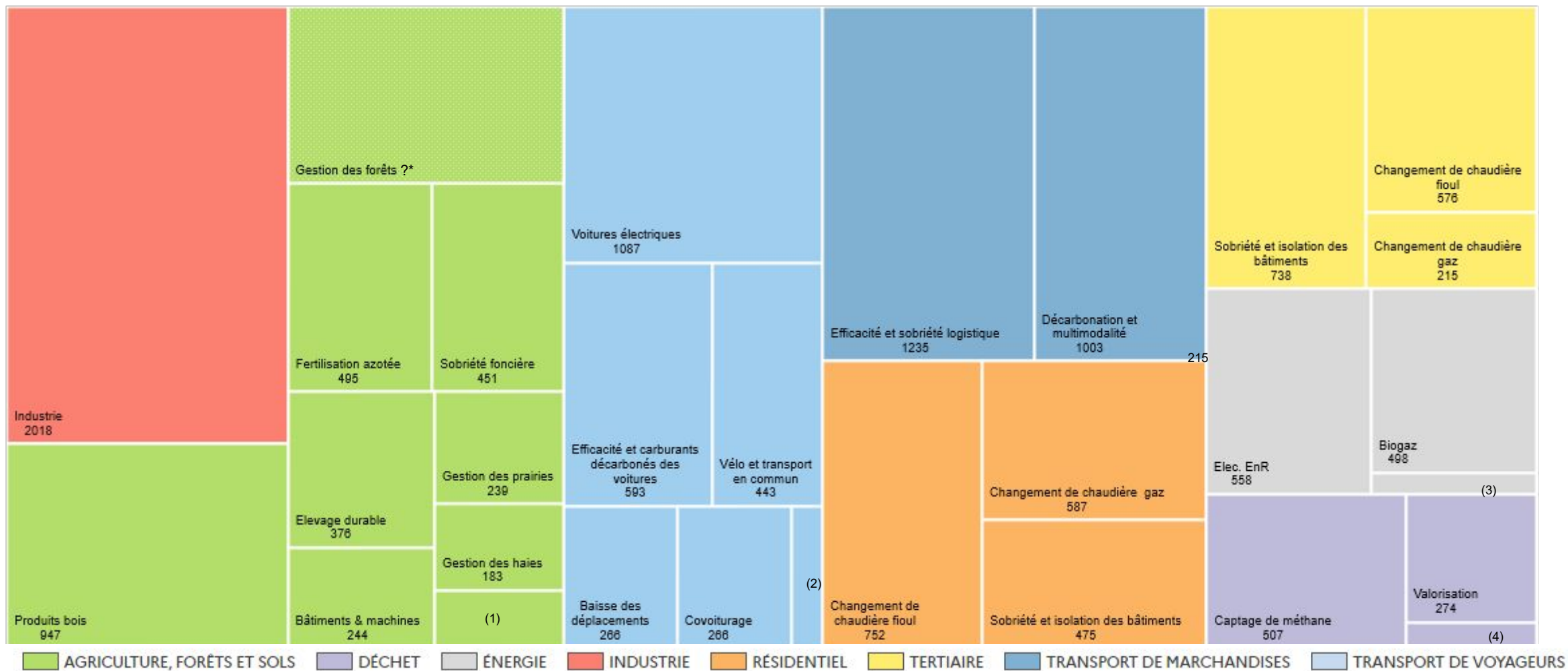


Source : ORCEO

**Une planification écologique ambitieuse
afin d'inscrire l'Occitanie
dans une transition écologique
à la hauteur des enjeux**

Le panorama des leviers initial de la région Occitanie

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisées entre 2019 et 2030



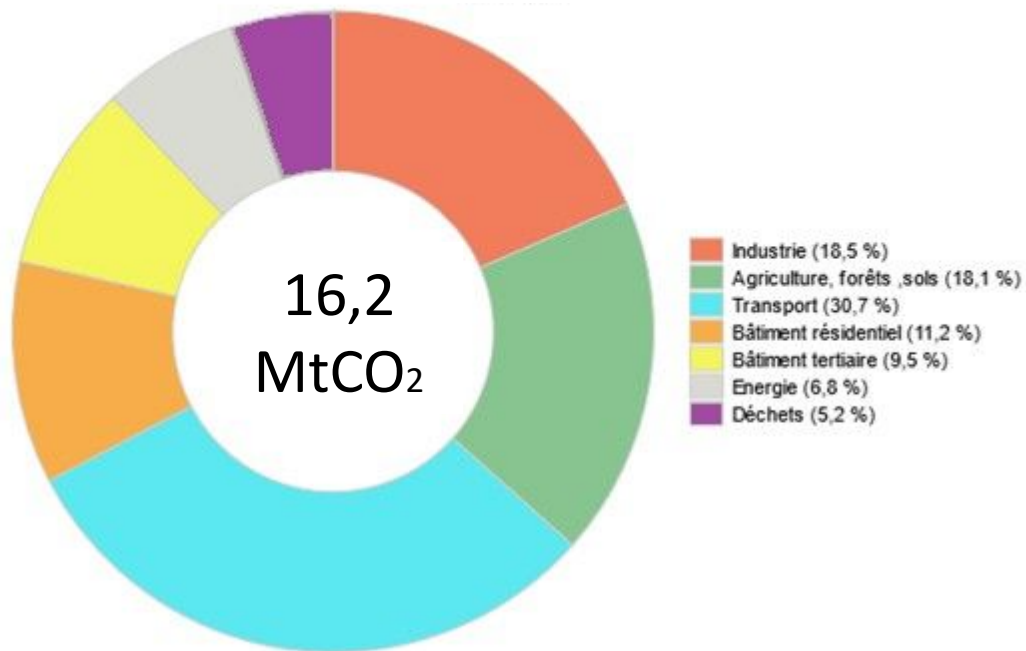
(1) Pratiques stockantes : 124 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 74 ktCO₂e. (3) Réseaux de chaleur : 57 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets: 56 ktCO₂e.

* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Plus d'information sur les leviers: <https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/08/d5c3deda02ad717fb54f22df5a2a1e2dddc0dde4.pdf>
<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/>

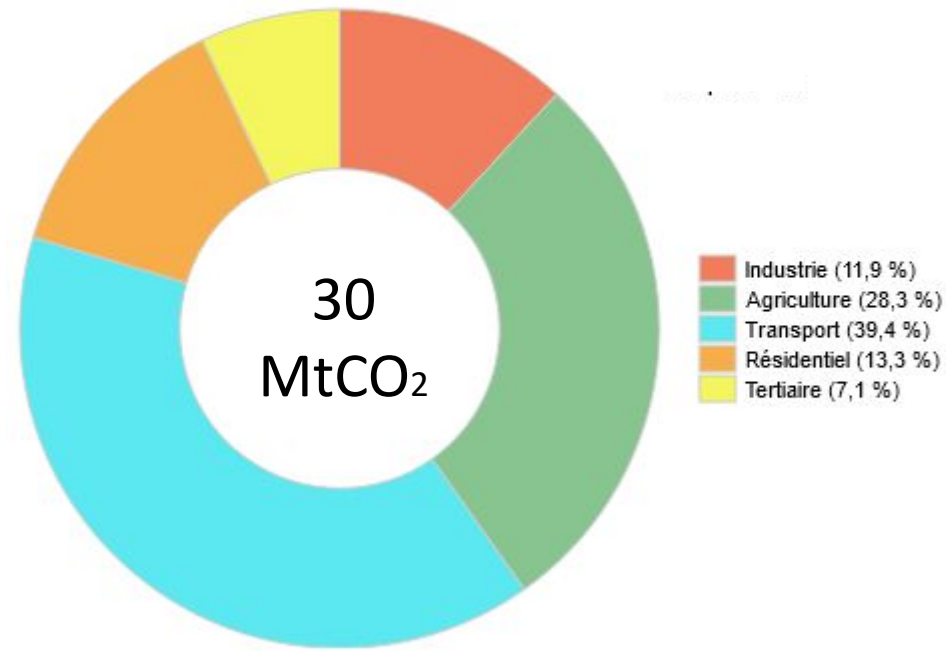
Une réduction des émissions de GES équilibrée entre tous les secteurs d'activité en Occitanie

Répartition des volumes de réduction de GES du panorama des leviers régional



Source : SGPE, le levier Produit bois (environ 6 % des émissions) est ici pris en compte dans le secteur Industrie.

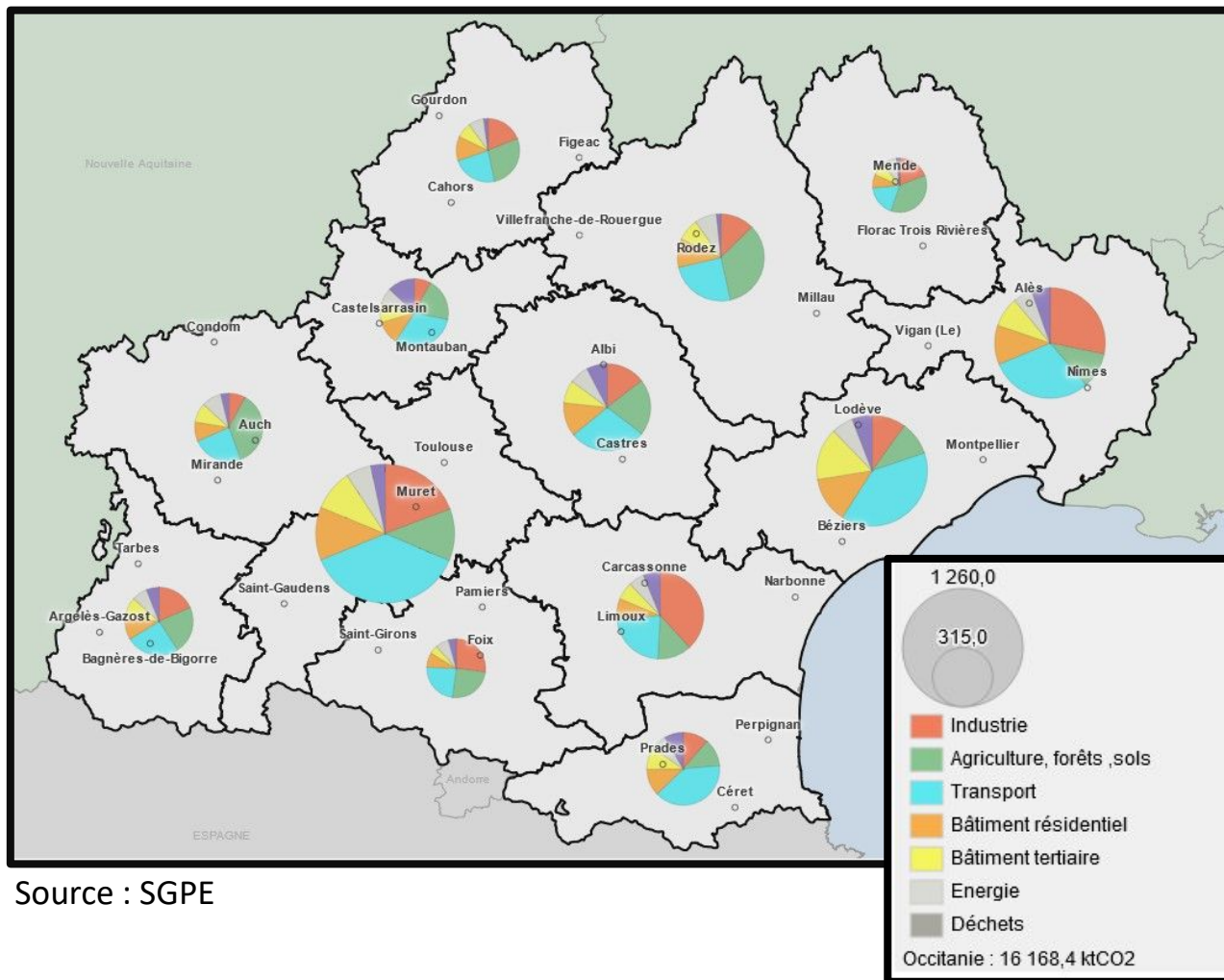
Répartition des émissions régionales de GES en 2019



Source : ORCEO

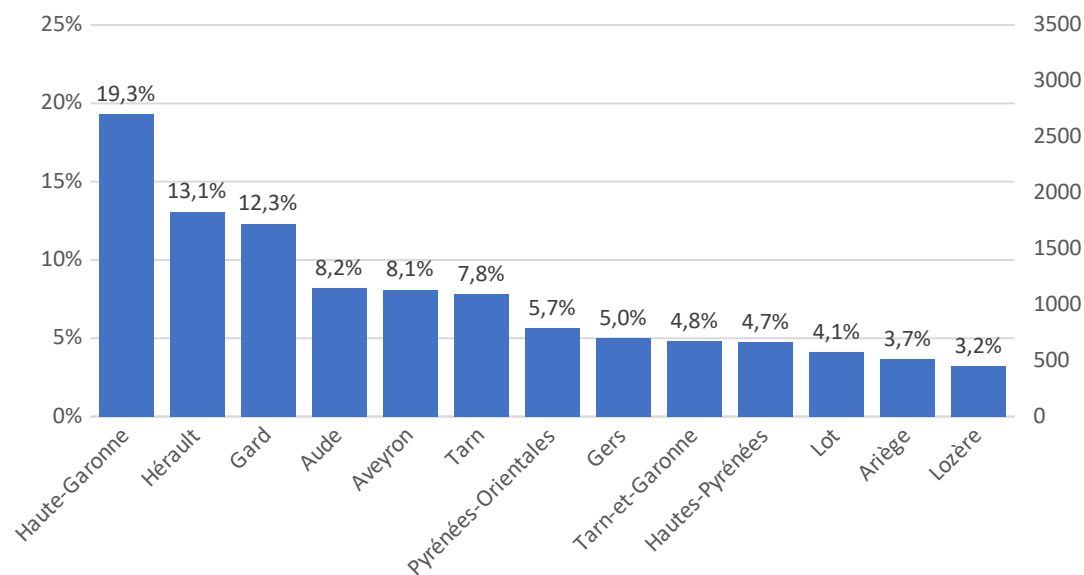
Une déclinaison indicative des objectifs de réduction au niveau départemental afin que chaque territoire puisse prendre part à la démarche

Répartition indicative des volumes de réduction de GES du panorama des leviers par département (en ktCO_{2e})



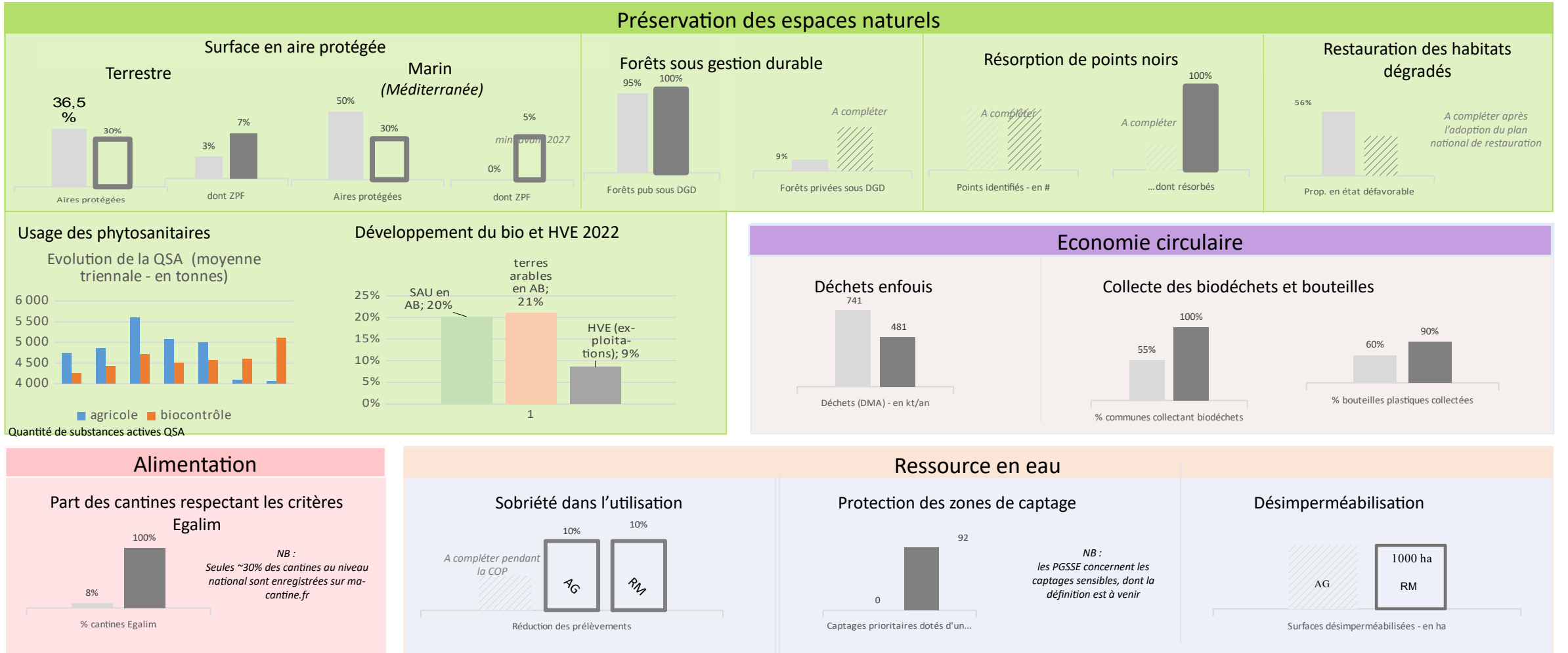
Source : SGPE

Répartition départementale des diminutions d'émissions de GES entre 2019 et 2030 (% - ktCO₂)



Source : SGPE

Un panorama régional des leviers de préservation de la biodiversité et de gestion des ressources à construire



Source : SGPE

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé ou arrêté en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

L'organisation de la COP Occitanie

L'organisation de la COP en Occitanie

9 thématiques identifiées

5 enjeux transversaux

46 leviers

GT Thématique concerné	Levier	Climat	Biodiversité	Ressources	Adaptation	Santé
Mieux se déplacer	Véhicules électriques	X		X		X
	Bus et cars décarbonés	X		X		X
	Réduction des déplacements	X				X
	Covoiturage	X				X
	Vélo et transport en commun	X				X
	Fret décarboné et multimodalité	X		X		X
	Efficacité et sobriété logistique	X				X
Mieux se loger	Efficacité et carburants décarbonés des véhicules pr	X		X		X
	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	X				
	Changement de chaudière à gaz (résidentiel)	X				
	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	X	X	X	X	X
	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	X				
	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)					
Mieux produire et utiliser l'énergie	Sobriété foncière	X	X	X	X	
	Electricité renouvelable	X	X	X		
	Biogaz	X	X	X		
	Réseaux de chaleur décarbonés	X		X		
Mieux produire dans l'industrie	Bouclage biomasse	X		X	X	
	Décarbonation des sites industriels	X	X	X	X	X
Mieux produire en agriculture et mieux se nourrir	Changement de pratiques de fertilisation azotée	X	X			X
	Elevage durable	X	X			X
	Réduction de l'usage des phytos		X	X		X
	Agriculture biologique et de HVE					
	Gestion des haies	X	X	X	X	
	Gestion des prairies	X	X	X	X	
	Bâtiments & Machines agricoles	X				X
	Loi Egalim		X			X
Mieux préserver les forêts	Pratiques stockantes	X	X		X	
	Produits bois	X	X	X		
	Forêts sous gestion durable	X	X	X	X	
Mieux préserver la biodiversité	Gestion des puits forestiers	X	X	X	X	
	Continuités écologiques		X			
	Surface en aire protégée		X		X	
	Réduction des pressions (artificialisation, chasse, prélèvement)		X			
	Restauration des habitats naturels		X		X	
Mieux préserver la ressource en eau	Etat écologique des masses d'eau		X			
	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau			X	X	
	Protection des zones de captage d'eau		X	X	X	
	Réduction des points noirs de continuités écologique des cours d'eau		X	X	X	
Mieux gérer les déchets	Désimperméabilisation des sols			X	X	
	Captage de méthane dans les ISDND	X		X		
	Valorisation matière des déchets	X		X		
	Prévention des déchets	X		X		
	Mise en décharge	X		X		X
	Collecte des déchets	X		X		X

Une organisation régionale autour de 9 Groupes Thématiques pour mener l'analyse des priorités et finaliser le diagnostic

9 Groupes thématiques

composés de représentants Etat et collectivités aux différentes échelles régionales à locale et des acteurs du territoire régional

Travaux régionaux
d'intégration des contributions des territoires,
de production d'information et
d'analyse finale des priorités

Mieux se loger

Pilotes
Directrice Déléguée Transition Écologique à la Région
Directrice Régionale Adjointe à la DREAL

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
ADEME AREC
ANAH Habitat Social en
CEREMA

Membres du GT
Rodez Aglo
CD 31
Guichet France Renov'
Accompagnateur France Renov'
Envirobat Occitanie

Mieux préserver la biodiversité

Pilotes
Directrice Déléguée Transition Écologique à la Région
Directeur Régional Adjoint à la DREAL

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
DRAAF

Membres du GT
Agence de l'Eau AG ARB
Agence de l'Eau RMC OFB
ONF Conservatoire du Littoral

Mieux produire et utiliser l'énergie

Pilotes
Directeur de la Transition Ecologique et Energétique
Directeur régional adjoint à la DREAL

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
DRAAF
ADEME AREC
Pôle DERBI
RTE
GRDF
TEREGA

Membres du GT
CC vallée de l'Herault SER
PETR Pays Lauragais AFPG
SDEHG France renouvelable
FEDENE
Bois Energie

Mieux produire dans l'industrie

Pilotes
Directeur Général Délégué à la Région
Directeur Régional à la DREETS

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREETS Région
DREAL
ADEME Ad'Occ
DRAAF ARAC
AREC
BF France AREA
Caisse des dépôts

Membres du GT
15 Territoires d'industrie
CCI Occitanie
CMA Occitanie
UFE
France Chimie
UIMM
MEDEF

Mieux gérer les déchets

Pilotes
Directeur de la Transition Ecologique et Energétique à la Région
Directrice Régionale de l'ADEME

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
ORDECO

Membres du GT
6 collectivités à compétence collecte ou traitement
FEDEREC CCI occitanie
FNADE CMA Occitanie
SNEFID CRAO
FNE Méditerranée Occitanie CRESS
FNE Pyrénées Occitanie OCAB
ZeroWaste CITEO

Mieux préserver les forêts

Pilotes
Directrice adjointe dans les services de la Région
Directeur Adjoint à la DRAAF

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DRAAF Région
DREAL
ADEME
CRPF AREC
ONF
OFB

Membres du GT
Membres de la Commission régionale forêt bois
Organisations professionnelles (syndicats de l'amont à l'aval), élus locaux, PNR, représentants d'usagers, d'APNE, de Gestionnaires des espaces naturels, Fédérations de chasseurs, Personnes qualifiées (FCBA, IDF, école de Purpan, association forêt méditerranéenne...)

Mieux se déplacer

Pilotes
Directeur Mobilité et Proximité à la Région
Directeur des Mobilités, des Infrastructures et du Développement à la région
Directeur Régional Adjoint à la DREAL

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
DREETS AREC
DDT
ADEME TISSEO
CEREMA ORT
SNCF

Membres du GT
CD 31 TENLOG (cluster)
CD 46 FNTR - FN TV
CD 66 ORTE
3M Université Toulouse 2
CCI occitanie Université Montpellier 3
FCPE
FUB

Mieux produire en agriculture et mieux se nourrir

Pilotes
Directeur Adjoint à la DRAAF

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
DRAAF
Agence de l'Eau AG AREC
Agence de l'Eau RMC GIP LIA
INRAE

Membres du GT
CEN (prairies) Solagro
FNE Coop de France
CRAO

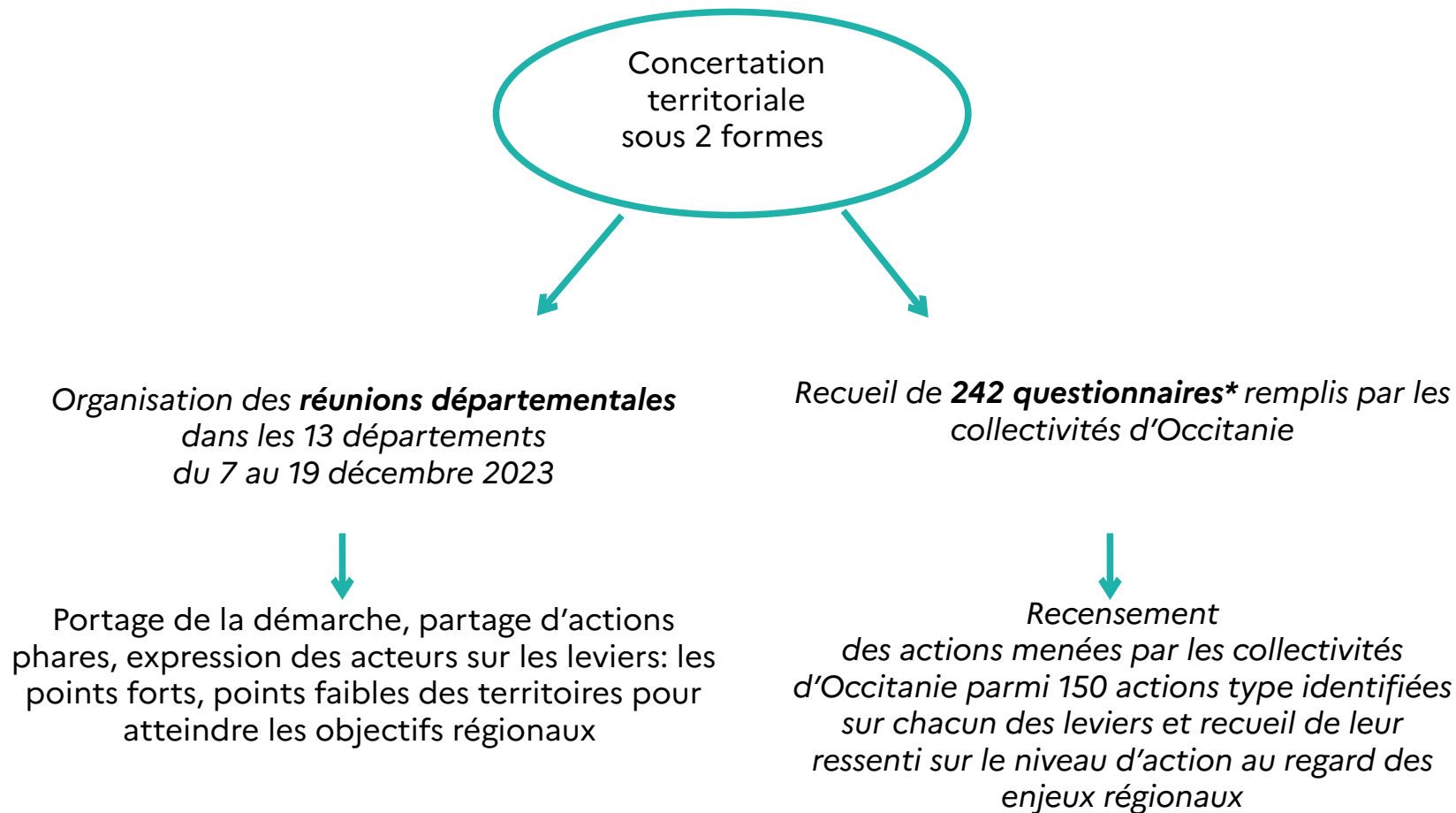
Mieux préserver la ressource en eau

Pilotes
Directrice Déléguée Transition Ecologique à la Région

Représentants de l'Etat, la Région et opérateurs
DREAL Région
DRAAF
Agence de l'Eau AG ARB
Agence de l'Eau RMC CACG
OFB BRL
ARS AREC

Autres acteurs qui pourront être mobilisés en tant que de besoin ultérieurement
SMEAG
Réseau 31
SMAR
Syndicat Mixte nappes Vistrenque et Costières
Chambre Régionale d'Agriculture
Chambre Régionale d'Industrie
Association de protection de la nature

Une contribution forte des territoires au diagnostic partagé et à l'analyse des leviers sous deux formes



Les concertations départementales ont permis l'expression des acteurs du territoire

13 réunions départementales

- Associant les élus des collectivités, chambres consulaires et acteurs du territoire (associations, acteurs économiques, fédérations, opérateurs... selon les réunions)
- Une forte participation malgré des délais très courts pour l'organisation: de 25 à 80 participants par réunion, soit près de 600 participants au total
- Bien perçues par la plupart des acteurs du territoire, qui adhèrent à la démarche et expriment pour certains une nécessité d'accélérer

Entendu en réunion : « Ravi d'être ici car on est enfin sur un changement de paradigme "; " Les petits pas nous ont amené à faire des belles choses , mais le Changement Climatique va plus vite que nous, les petits pas ne suffiront pas"»

- Des actions concrètes ont été partagées par les acteurs du territoire et mises en regard des objectifs de la planification écologique
- Des freins et besoins ont déjà été identifiés :
 - Des besoins de sensibilisation des citoyens et acteurs pour favoriser l'acceptabilité des projets et démarches concrètes
 - Des besoins financiers et d'investissements dans les infrastructures
 - Des besoins humains et d'ingénierie
 - Des besoins de connaissance pour objectiver les projets
 - Le soutien et la cohérence de l'Etat dans l'accompagnement des projets

Les questionnaires ont permis, grâce à une forte mobilisation des collectivités, le recueil des actions des territoires et de la perception des collectivités du niveau d'action sur chacun des leviers

242 questionnaires remplis par les collectivités d'Occitanie

Une très forte participation à saluer : de nombreuses collectivités se sont mobilisées : la Région, 11 départements, 130 intercommunalités (EPCI/PETR/...) et 99 communes

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn-et-Garonne	Nombre total de répondants	Part du Total régional
Département	1	1	1	1	1	1		1	1		1	1	1	11	85%
Intercommunalités	10	8	19	11	8	15	12	6	3	7	12	14	5	130	67% (parmi les EPCI à fiscalité propre)
Communes		1		31	34	1		1		1	7	22	1	99	2%
Total	11	10	20	43	43	17	12	8	4	8	20	37	7	242 avec Région	

Les questionnaires ont permis, grâce à une forte mobilisation des collectivités, le recueil des actions des territoires et de la perception des collectivités du niveau d'action sur chacun des leviers

Un grand nombre d'actions a pu être recensé ;

Top 15 des actions les plus mises en œuvres mentionnées par les CT

Départements	EPCI	Communes
<ul style="list-style-type: none"> Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.) Mise en application du menu végétarien hebdomadaire, dans les cantines scolaires, publiques et privées Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux Réduction et verdissement des déplacements domicile-travail et professionnels des agents Respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades Accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale (ex. passés à poissons, écopoints...) Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides, renaturation, restauration des cours d'eau) Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérent avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière Développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie Électrification des flottes détenues par la collectivité Mesures d'acculturation et de communication autour du covoiturage Mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo Mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage...) Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov 	<ul style="list-style-type: none"> Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, etc.) Définition de zones d'accélération et remontée au référent préfectoral Amélioration de la collecte et du tri Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI Mesures de communication et de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...) Mesures de communication et sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation Réduction et verdissement des déplacements domicile-travail et professionnels des agents Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités... Mesures de communication et mobilisation autour des Energies Renouvelables Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs... Électrification des flottes détenues par la collectivité Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov 	<ul style="list-style-type: none"> Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, consommations de gaz et électricité, etc.) Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire Lutte contre les dépôts sauvages : collectes et contrôles Respect de l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades Amélioration de la collecte et du tri Définition de zones d'accélération et remontée au référent préfectoral (mesures de la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables (AER), ...) Respect de la réglementation sur l'éclairage Conduite des opérations de végétalisation en ville : cours d'école, lutte contre les îlots de chaleur urbains, toute action favorable à la « nature en ville » Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu Mise en œuvre d'une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...) Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu Introduction des enjeux de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanismes ScoT, PLU, PLUI Favorisation du confort et de la sécurité des cheminements piétons Mise en application du menu végétarien hebdomadaire, introduit par la loi EGALIM de 2018, visant à protéger la rémunération des agriculteurs, et entériné par la loi Climat et résilience, dans les cantines scolaires, publiques et privées
<p>● Transport ● Industrie ● Energie ● Déchets ● Bâtiments ● Eau ● Agriculture et espaces naturels</p>		

L'analyse du SGPE de ces questionnaires est en annexe de ce document. Elle a été partagée aux groupes de travail thématique ainsi qu'aux DDT(M) pour analyse. Cette analyse est présentée ci-après.

Une approche thématique du diagnostic territorial et des leviers d'action

« Mieux se déplacer »

Un infléchissement de la trajectoire des émissions du secteur des transports est indispensable

Se déplacer

Un secteur à très fort enjeux de décarbonation...

Le secteur représente **42%** des émissions de GES d'Occitanie (contre seulement 32 % au niveau national)

Ces émissions sont liées en grande partie à une forte utilisation des véhicules thermiques pour les déplacements de voyageurs (voiture individuelle) et de marchandises (camions).

dont la trajectoire actuelle est à infléchir pour rallier les objectifs régionaux

L'objectif du SRADDET vise une division par 10 des émissions à 2030 alors que la trajectoire est stable depuis 2005.

La progression du nombre de véhicules électriques, de l'utilisation du vélo et des transports en commun est pour le moment trop faible.

Il y a un enjeu de taille au niveau
- du report modal ;
- du changement de comportement.

Les changements pourront s'opérer grâce à un investissement fort pour la multimodalité et à un changement de comportement

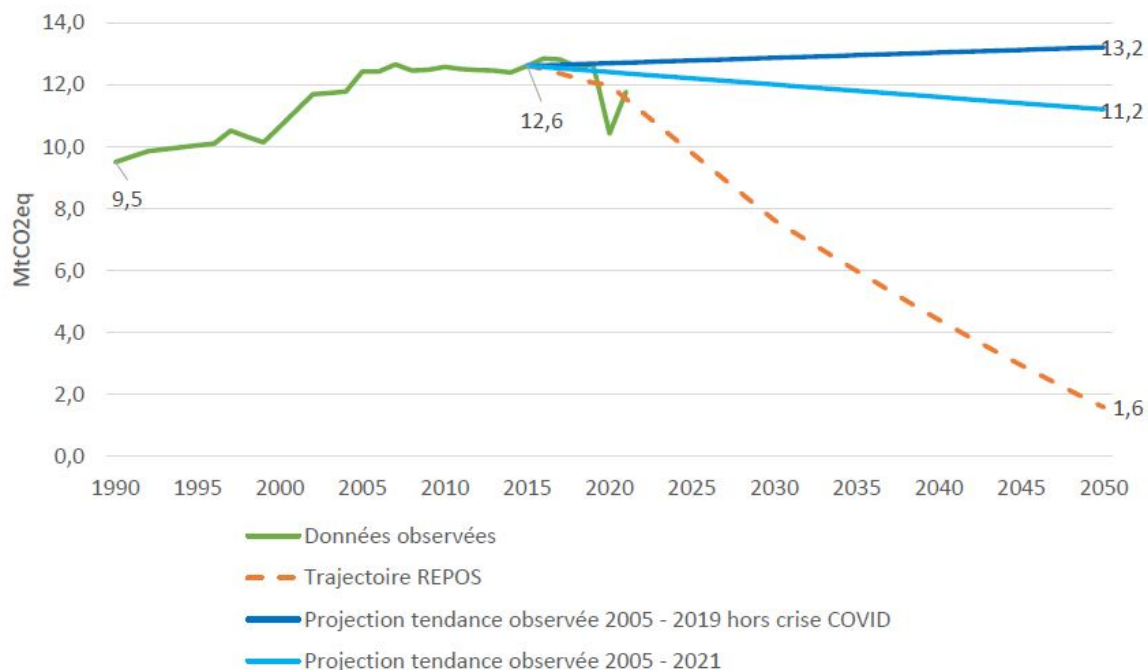
Le report modal, voyageurs comme fret, pensé de manière intégrée au fonctionnement global d'un territoire (accès aux services, logements, emplois, etc), reste un levier primordial au regard des 5 défis environnementaux.

Des changements dans une région géographiquement variée, qui nécessite des offres adaptées à chaque territoire.

Les transports en Occitanie: trajectoire et contexte

Se déplacer

Evolution passée et projection future des émissions de GES du secteur des transports



Source : ORCEO

Un secteur à très forts enjeux dont la trajectoire actuelle ne permet pas de rallier les objectifs régionaux

Responsable de 42 % des émissions de GES en Occitanie (32 % au niveau national), en augmentation entre 1990 et 2019, essentiellement en raison de l'usage de la voiture particulière. Une forte réduction ponctuelle a été observée en 2020 en raison de la crise COVID.

Un effort très important est à fournir pour atteindre l'objectif SRADDET à 2030 d'une réduction de 8,6 MtCO₂eq (dont 5,1 MtCO₂eq pour le secteur des transports). Les émissions de GES sont relativement stables depuis 2005; aussi, la tendance projetée, si elle se maintient, ne permet pas d'atteindre les objectifs régionaux.

Fort enjeu de **report modal** vers les transports décarbonés lié à un besoin d'investissement, en matière d'infrastructures ferroviaires, et à un nécessaire changement de comportement dans les usages du quotidien

Des caractéristiques régionales spécifiques : une croissance démographique exceptionnelle et une diversité au sein d'un territoire très vaste avec deux grandes métropoles et des territoires ruraux, parfois de montagne.

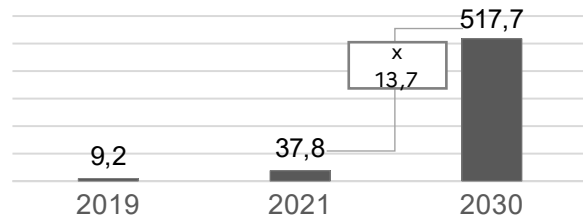
Une région dotée d'atouts et de leviers d'opportunité : des territoires favorables au déploiement de services express régionaux métropolitains et **des comportements évolutifs** favorables avec 20 % d'augmentation de la fréquentation des TER en 1 an (plus forte augmentation en France) et 44% depuis 2019.

Un cadre contractualisé via la Loi d'orientation des mobilités (priorité aux transports du quotidien) et le futur contrat de plan État – Région (investissements majeurs sur le ferroviaire)

Levier : Véhicules électriques

Objectif SGPE à 2030 : Véhicules électriques

Milliers de véhicules électriques dans le parc régional



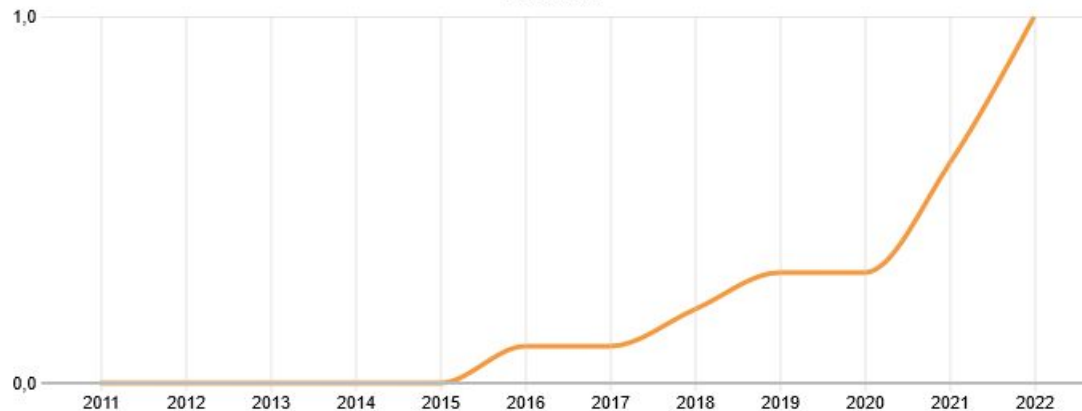
Principaux messages

Ce levier a fait l'objet d'observations spécifiques, **il est jugé important mais il nécessite un éclairage sur son opportunité réelle de réduction d'impact des GES**. Il convient de prendre en compte le cycle de vie des Véhicules Electriques (dont la production des batteries électriques). L'action de ce levier doit se faire en complémentarité des autres leviers, et en particulier du levier dédié au report modal car il est assorti de nombreux freins du point de vue de l'utilisateur (à commencer par le coût).

L'électrification et plus largement la décarbonation du parc de véhicules pourrait s'accompagner de mesures plus ambitieuses à limiter leur consommation d'énergie, leur prix, leur gabarit, et les pressions qu'ils font peser sur les ressources naturelles.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Part des automobiles électriques ou hydrogène Occitanie



Source : SDES, RSVERO

- Il s'agit d'un levier d'action important, la voiture étant encore le mode qui domine la mobilité des personnes en Occitanie (+ de 80% des déplacements).
- Le parc de véhicules particuliers est encore composé en 2022 à 99% de véhicules thermiques mais de 77 000 véhicules thermiques de moins qu'en 2019.
- Cela s'explique par le remplacement de véhicules par des motorisations moins émettrices et par la réduction du parc immatriculé (- 23 573 VP entre 2019 et 2022).
- L'achat de véhicules thermiques et hybrides reste largement majoritaire (90 233 ventes en 2022) face aux véhicules électriques (19 382 ventes en 2022).

Compte tenu de l'impact de ce levier sur la réduction des émissions de GES, il constitue toutefois en Occitanie une opportunité d'action intéressante mais à articuler avec un objectif global de réduction du nombre d'immatriculations.

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Le niveau d'action, jugé comme « partiel » par les collectivités, correspond à la vision qu'ont les DDTs du territoire et s'explique par :
 - Un positionnement global des collectivités sur leur propre flotte : l'effort doit être fait en direction de l'électrification mais aussi de la diversification des flottes (véhicules intermédiaires : mini-voitures, vélos cargo, etc.). Au-delà de l'électrique, il faut aussi promouvoir les véhicules au Bio GNV car ils sont moins chers et réduisent de 85% le CO2 rejeté
 - Concernant le SDIRVE: Certaines CT pensent que l'installation relève plutôt de l'initiative privée tandis que d'autres ont amorcé le déploiement (bon maillage dans le 46 grâce au schéma FDEL*, 81)
 - Des actions limitées pour les territoires qui n'ont pas la compétence AOM
- Des disparités géographiques
 - Décrochage pour les territoires ruraux ; en cours mais pas assez développé dans le 11, peu d'actions dans le 65
 - Plutôt bon développement du réseau dans le 46, le 81 et de la part de véhicules électriques dans le 82, 31 (plus urbain) mais encore peu d'actions

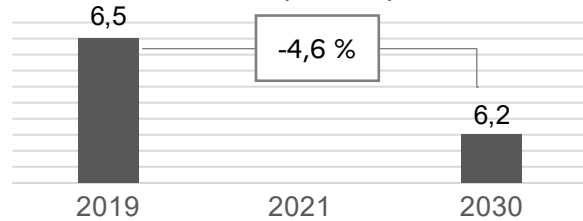
III – Quelques actions exemplaires

- Afin de limiter la contrainte du coût à l'achat pour les particuliers, l'effort doit être porté prioritairement sur les véhicules légers et intermédiaires et concourir à développer des services tels que la location ou l'auto-partage
- Installation de bornes de recharge
 - CC du Grand Montauban : 12 aires de plateforme de covoiturage dotées de bornes électriques
 - Syndicat départemental de l'énergie 82 : a mis en place un réseau de bornes de recharges électriques
 - 12 : déploiement d'IRVE (réseau REVEO) déjà engagé par le SIEDA, à accélérer
 - FDEL46* : installation de 68 bornes électriques et schéma départemental en cours d'élaboration (scénarios d'aménagement d'ici 2030) avec des bornes à charge rapide
- Aide à l'achat de véhicules électriques par les collectivités locales via un groupement de commande
- Mise à disposition de véhicules électriques:
 - CC Astarac Arros en Gascogne (32) : Mise à disposition d'un véhicule 100% électrique pour l'insertion professionnelle (Wimooov)
 - *Quint-Fonsegrives (31) autopartage, abandon du véhicule personnel et recours à la location occasionnelle de véhicule électrique pour les petits trajets occitanie.citiz.coop*
 - *Villeroze Thermenes (11) : autopartage*

Levier : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Objectif SGPE à 2030 : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

L/100km consommés en moyenne par les véhicules thermiques du parc



Principaux messages

L'action la plus importante et pertinente à conduire est de réduire la taille, le poids et la vitesse des véhicules, et de les partager le plus possible.

L'effort doit être mis sur la promotion des véhicules légers et intermédiaires, en complément de l'électrification du parc qui présentent encore des freins importants du point de vue de l'utilisateur.

I – Etat des lieux régional et enjeux

- Ce levier d'action apparaît essentiel, en grande complémentarité avec l'électrification des véhicules particuliers dont le coût à l'achat reste un obstacle non négligeable.
- L'Occitanie est la seule région qui s'est lancée dans toutes les expérimentations actuelles de motorisations innovantes décarbonées pour les matériels ferroviaires régionaux.
- L'enjeu de ce levier réside aussi dans le fait qu'une mise en avant exagérée de son efficacité tendrait à renforcer l'idée que la solution peut encore passer par un usage massif de la voiture individuelle, ce qui ne peut être le cas dans les zones denses à forte croissance démographique (postulat à moduler selon les territoires concernés).

Levier : Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Le niveau d'action et la pertinence, jugés moyen, ainsi que le faible taux de réponse présente ce levier comme **peu à la main des collectivités**
- Peu d'expressions sur ce levier parmi les collectivités: certaines se positionnent sur l'hydrogène (65, 46, 11). L'Ariège fait part de projets hydrogène et GNV
- Levier potentiellement mal compris (poids du véhicule pas abordé, biocarburants peu abordés pour les véhicules privés)

Le GT « mieux se déplacer » considère quant à lui qu'il s'agit d'un levier d'action clé, en insistant en particulier sur le développement des véhicules légers, sans toutefois se substituer aux autres leviers d'action, dont en particulier le report modal, qui doit rester prioritaire.

III – Quelques actions exemplaires

Actions existantes :

- Mise en place de ZFE (pour les seuls territoires en dépassement) : des efforts sont d'ores et déjà constatés sur le terrain, qui doivent être amplifiés par des actions de contrôle.

Actions proposées par le GT :

- Politique volontariste en faveur des véhicules intermédiaires et légers dans les zones peu denses (tarifs des parkings, etc.)
- Mise à disposition d'un parc de véhicules respectueux de l'environnement pour les salariés

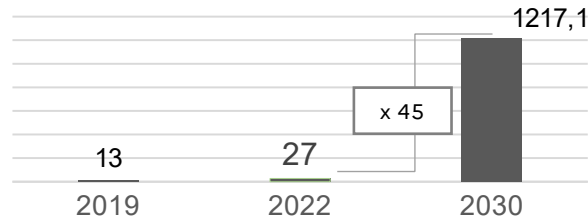
Exemples d'actions territoriales :

- CD46 et SMOCS : Installation hydrogène à l'étude sur Cahors Sud et Grand Figeac (objectif 2028)
- SCOT VA (09) Action du PCAET d'accompagnement à l'usage de voitures moins polluantes (station bio GNV..)
- Aire GNV (32, 09)
- Etude sur une station multiénergie (Cahors, CC Tarn-Agout)
- Grand Albigeois : applications pour des véhicules en auto-partage

Levier : Bus et cars décarbonés

Objectif SGPE à 2030 : Bus et cars décarbonés

Bus et cars décarbonés dans le parc régional



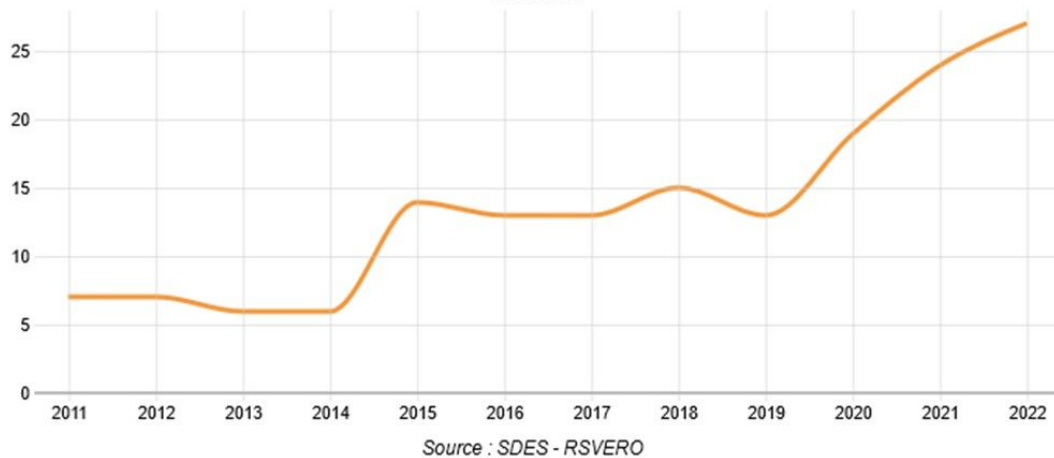
Principaux messages

Ce levier semble s'intégrer dans une trajectoire et politique plus globales de décarbonation des véhicules (particuliers, bus, cars, etc.).

Il ne permet pas d'espérer des gains en termes de réduction d'émissions de GES aussi importants que via les autres leviers. Quelques actions pourront être ciblées mais il ne pourra pas faire l'objet en tant que tel d'un sujet priorisé de débat, notamment dans le cadre de la consultation citoyenne, ce levier n'étant pas du tout à la main des citoyens.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Nombre d'autobus et autocars électriques ou à hydrogène
Occitanie



Les données du service des données et études statistiques (SDES) concernant le parc régional de bus/cars indiquent une progression globale du parc en Occitanie (8335 à 8700 véhicules entre 2019 et 2022) avec le détail suivant :

- Une progression de +14 bus/cars électriques en Occitanie entre 2019 et 2022
- Une progression de +166 bus/cars (diesel, essence)
- En parallèle, on note également la progression du parc de bus/car roulant au gaz (+185 véhicules entre 2019 et 2022)
- En 2023, 92% des nouveaux camions et 85% des autocars mis en service fonctionnaient encore au diesel
- 50% des bus fonctionnent au gaz naturel

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Le niveau de pertinence et d'action faible est conforme à la vision du territoire:
 - peu de transport en commun en milieu rural
 - les solutions de décarbonation ne semblent pas encore intéressantes
 - Compétence AOM , peu de gestion de bus/flottes localement, intéressant à l'échelle des communautés d'agglomération

Le GT considère qu'il faut intensifier les efforts pour développer un véritable réseau de bus et navettes décarbonés

III – Quelques actions exemplaires

Actions proposées par le GT :

- Développement de la filièreetrofit H2 pour les autocars
- Développement d'une politique d'achat du transport collectif de la Région qui favorise le recours aux énergies décarbonées et aux retrofit

Exemples d'actions territoriales:

- Acquisition de bus à motorisation GNV et d'un minibus roulant à l'électrique (Rodez-Agglomération)
- Électriques
 - Navettes électriques en centre-ville (trajets courts) à Castres et Albi
 - Projet du Grand Cahors d'acquisition de bus électrique
- Hydrogène vert
 - R et D sur Albi
- *Des réflexions plus larges et opportunités (tourisme)*
 - *Les actions du Grand Narbonne*
 - *Des études sur la mobilité touristique électrique vers les sites majeurs en montagne (65)*

Objectif SGPE à 2030 : Réduction des déplacements

600 km annuels/voiture
évités en 2030 par rapport à
2019

2019 2021 2030

Principaux messages

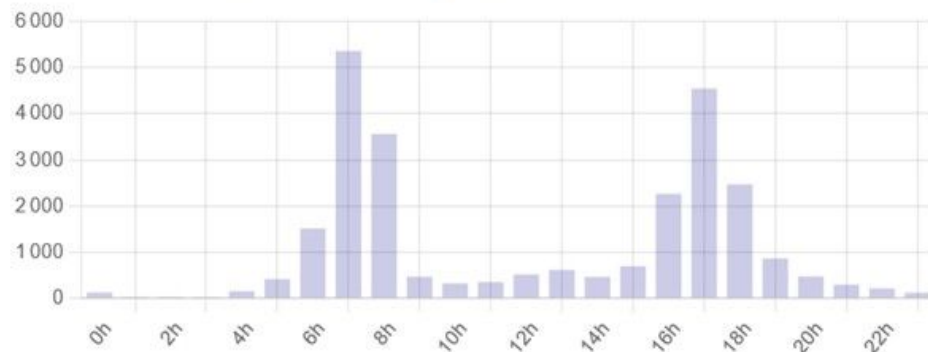
La notion de « réduction » de déplacements ne doit pas être perçue comme une limitation imposée des déplacements, mais comme une incitation à réduire les déplacements carbonés et à favoriser des comportements différents (télétravail, incitation au tourisme de proximité, etc.).

Ce levier s'articule aussi très étroitement avec des problématiques liées à l'aménagement du territoire (accès aux services, aux loisirs, etc.).

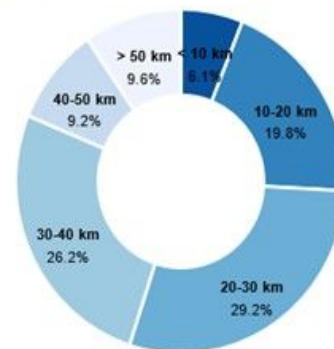
Il doit s'accompagner de mesures de communication et d'incitation en direction des usagers.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Répartition des trajets par tranche horaire



Répartition des trajets par distance



- Ce levier porte en particulier 2 forts enjeux :
 - > Il ne peut être actionné qu'en lien avec des actions en matière d'aménagement du territoire telles que la relocalisation-réouverture de services de proximité, ou l'extension du haut débit (pour permettre le télétravail par exemple) notamment en zones peu denses,
 - > Il ne doit pas s'apparenter à une forme de contrainte/limitation des déplacements ou de culpabilisation de l'utilisateur

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Ce levier est considéré comme très pertinent par les collectivités, leur niveau d'action moyen semble surestimé au regard des actions sur le territoire
 - L'organisation de l'espace (professionnel de santé, monde professionnel) ne permet souvent pas de se passer de véhicule
 - Des actions qui se limitent parfois à de la communication
- Des disparités : le niveau d'action est plus favorable en milieu urbain, plus faible en milieu rural avec toutefois des secteurs professionnels (agricole, ..) ne nécessitant pas de grands déplacements
- Le GT considère en effet que, si les actions de communication et sensibilisation/incitation à la réduction des déplacements carbonés est utile, la mise en œuvre de ce levier ne peut se passer d'une réflexion plus globale axée sur les problématiques d'aménagement du territoire.

III – Quelques actions exemplaires

Actions proposées par le GT :

- Sensibiliser, notamment les jeunes et futurs conducteurs, au coût réel de la voiture
- Améliorer la cohérence urbanisme / transport, en agissant par exemple sur la politique de stationnement
- Développer le proxitravail

Quelques exemples d'actions territoriales :

- Développement des pratiques professionnelles vertueuses dans les collectivités
 - Mise à disposition de vélos pour les agents (Toulouse Métropole)
 - Action du PCAET Limouxin
 - Challenges
- Autopartage-mutualisation de flottes (Mirepoix, ..)
 - Modu'Auto (Grand Narbonne) pour agents et particuliers
 - CC Astarac Arros en Gascogne (32) : Mise à disposition d'un véhicule 100% électrique pour l'insertion professionnelle (Wimoov)
 - *occitanie.citiz.coop: abandon du véhicule personnel et recours à la location occasionnelle de véhicule électrique pour les petits trajets*
- Aménagements pour favoriser les mobilités douces
 - Avec limitation des espaces véhicules: Grand Auch 32, Plan guide mobilités, Toulouse Métropole, chaussidou (Grand Avignon), réduction des parkings
 - Espaces dédiés Terres du Lauragais à l'étude, Nîmes lors de rénovations,
 - Organisation de balades piétonnes (Toulouse Métropole)
 - Schéma de déplacement doux (Alès Agglo)

Levier : Covoiturage

Se déplacer

Objectif SGPE à 2030 : Covoiturage

Km annuels/voiture évités en 2030 par rapport à 2019

600 km annuels/voiture évités en 2030 par rapport à 2019

2019	2021	2030

Principaux messages

Le covoiturage ne semble pas pouvoir constituer un levier d'action impactant à lui seul.

Il est proposé de le remplacer par un levier plus englobant « développement des services partagés », permettant ainsi d'intégrer l'autopartage, les transports d'utilité sociale (TUS), le covoiturage informel et l'autostop.

Le développement du covoiturage va nécessiter des lignes régulières et des infrastructures liées (cf. programme CEE AcoTE – porté par l'ANPP, voies réservées, aires de covoiturage, ...).

I – Etat des lieux régional et enjeux



25 957

Passagers transportés



21 905

Véhicules partagés



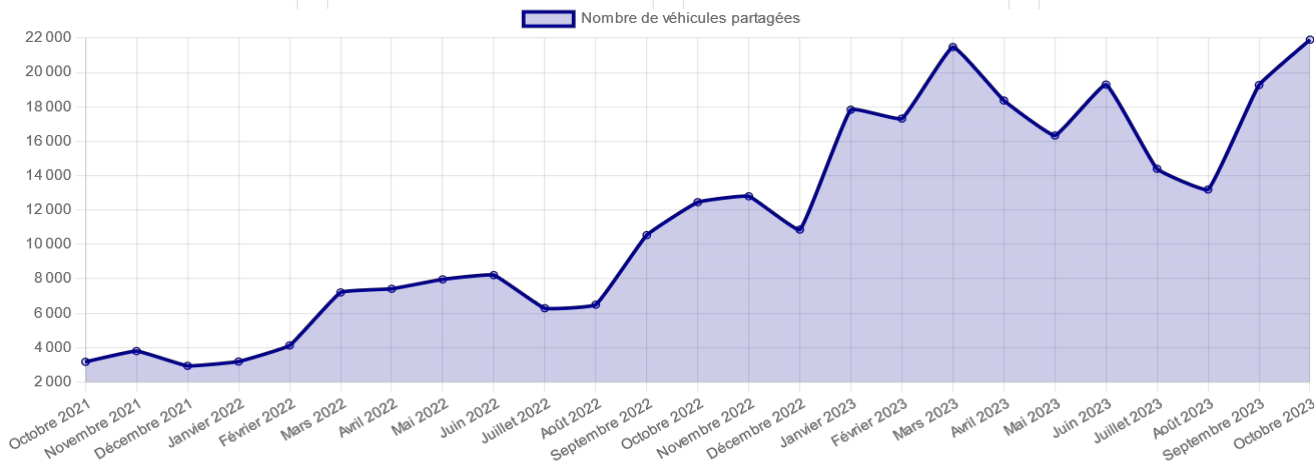
10,6 %

des trajets sont réalisés à l'intérieur du territoire



2,31

Taux d'occupation des véhicules / km



En complément du remplacement des véhicules thermiques, il est essentiel d'encourager les usagers à adopter de nouveaux comportements au quotidien via la promotion de la sobriété (ex : télétravail et tourisme local) et du covoiturage.

Au niveau régional, la stratégie REPOS ne fixe pas d'objectif en termes de distances parcourues en covoiturage mais considère un taux de remplissage moyen en augmentation (1,8 pers./VP en 2015, 2 pers./VP en 2030).

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Ce levier est considéré comme très pertinent par les collectivités, leur niveau d'action bon correspond à la connaissance des territoires
- Les collectivités se sont globalement saisies du sujet avec des infrastructures (lieu de covoiturage, signalétique, plateforme de mise en relation ...)
- Le GT partage l'idée selon laquelle les collectivités territoriales vont pouvoir se saisir de ce levier d'action via la mise en place d'infrastructures.

III – Quelques actions exemplaires

Actions proposées par le GT:

- Augmenter le nombre de personnes par véhicule, en développant le concept de la voiture partagée, en tant que service
- Développer l'autopartage, qui contribue à la démotorisation des ménages, génère une baisse des déplacements motorisés et un meilleur partage de la voirie
- Réduire drastiquement les investissements favorisant l'autosolisme

Exemples d'actions territoriales existantes :

- Transport à la demande
- Promotion du covoiturage domicile-travail : réunion avec les entreprises pour valoriser l'application dédiée au covoiturage (Tarn Agout), expérimentation (Fleurance) avec les principaux acteurs économiques , Blablacar daily (65, 09)
- Des aires de covoiturage sur les sorties majeures de l'autoroute A64

Levier : Vélo et transport en commun

Objectif SGPE à 2030 : Vélo et transport en commun



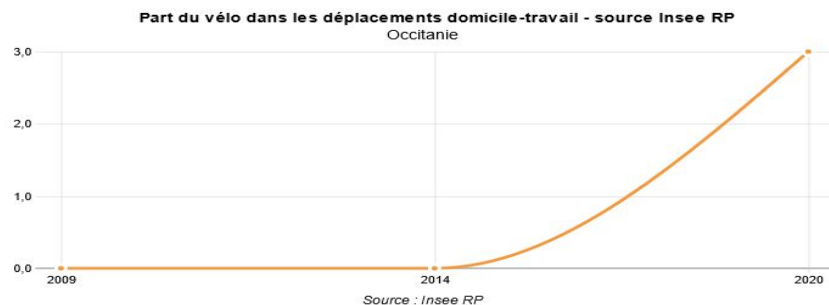
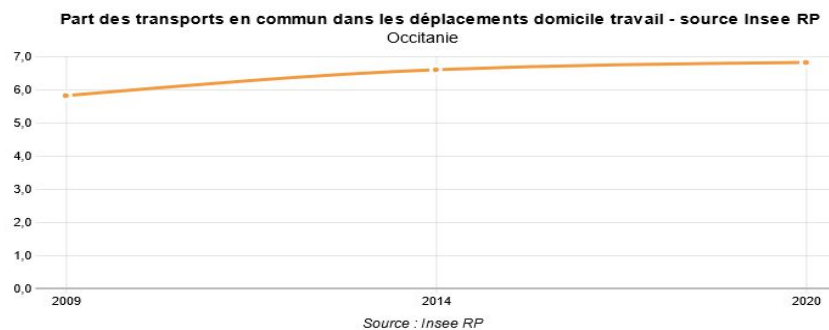
Principaux messages

Le report modal est un levier d'action à privilégier par rapport à l'électrification des véhicules compte tenu de son impact jugé plus efficace. Il nécessite une complémentarité du mode ferroviaire avec les modes doux et les autres transports collectifs.

Il est proposé de bien distinguer l'usage du vélo, dont la dynamique est jugée insuffisante, du recours aux transports en commun afin de considérer le vélo comme un transport à part entière.

Il est par ailleurs proposé d'intégrer le vélo dans un levier « modes actifs » incluant la marche.

I – Etat des lieux régional et enjeux



En complément du remplacement des véhicules thermiques, il est essentiel d'encourager les usagers à adopter de nouveaux modes de transports du quotidien alors que la voiture individuelle constitue encore plus de 80% des déplacements domicile-travail en Occitanie.

- Une trajectoire de croissance lente se dessine quant à l'utilisation des transports en commun (6,8% des déplacements domicile – travail en 2020 contre 5,8% en 2009). Une tendance à la hausse se dessine pour l'usage du vélo mais encore largement insuffisante (la part des déplacements domicile – travail est passée de 0% en 2009 à 3% en 2020 avec des disparités importantes d'un territoire à l'autre)
- Le SGPE prévoit une réduction de 443 ktCO₂eq via la promotion du vélo et des transports en commun. L'objectif régional contractualisé (REPOS) vise un report modal vers des modes alternatifs à la voiture individuelle. En parallèle, le plan vélo affiche un objectif d'augmentation de la part modale vélo de 3% à 9% à l'échelle nationale.
- Les enjeux sur ce levier seront de :
 - Développer les infrastructures cyclables et les transports collectifs
 - Favoriser la multimodalité en facilitant le transport et l'usage du vélo
 - Encourager / sensibiliser les usagers aux modes alternatifs à la voiture

II – Retour sur les réponses des collectivités

- **Ce levier est considéré comme très pertinent par les collectivités, leur niveau d'action bon à très bon même si en milieu rural le déploiement est limité (habitat dispersé, ..)**
- Les collectivités se sont globalement saisies du sujet avec des actions de communication, incitation, structuration (schéma directeur 46-11, stratégie cyclable 65), aménagement de pistes des cyclables
- Des disparités, en milieu rural le vélo tourisme donne une place au vélo
- Compétence AOM ce qui limite l'action de certaines collectivités
- **Si les collectivités estiment s'être largement emparées du levier d'action, le groupe de travail considère que la dynamique est insuffisante, s'agissant en particulier du vélo.**
- S'agissant des transports en commun, ils doivent occuper une place centrale, à la fois pour les zones urbaines et périurbaines, en s'appuyant sur l'intermodalité

III – Quelques actions exemplaires

De nombreuses actions ont été identifiées par le groupe de travail. Parmi celles à prioriser :

- Développer les SERM
- Intensifier l'offre de TAD
- Associer des lignes de cars express à haut niveau de service aux lignes de transports scolaires
- Promouvoir le mode ferroviaire via des campagnes de sensibilisation et via la commande (privée et publique) pour privilégier un circuit logistique moins impactant
- Déployer un véritable système « transports collectifs et vélo » tenant compte de l'emport du vélo

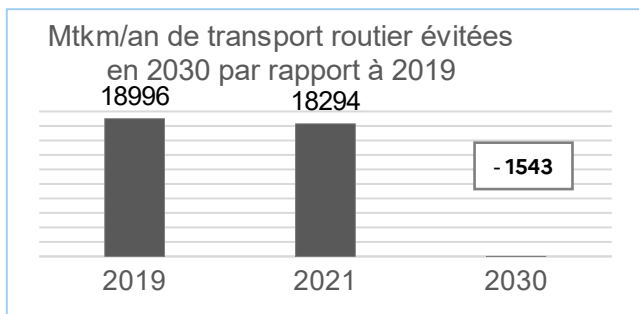
Quelques exemples d'actions territoriales:

- Création Maison des Services de la Mobilité à la gare d' Auch (co-voiturage, bus, location de vélos électriques en libre service...)
- Maison du vélo (achat, vente , réparation) Pays Foix Varilhes
- Groupement d'achats de 200 vélos pour les habitants (Lavelanet)
- Vélo tourisme (32, 81, 65): forte adhésion et atout pour développer le vélo
- Mise à disposition de vélos électriques (Haut Languedoc), prêts de VAE PNR 09
- Gratuité des transports en commun sur la communauté d'agglomération (CA) Castres Mazamet , CA Foix Varilhes pour les jeunes, Figeac , ouverture du transports scolaire aux habitants
- Elaboration de plusieurs politiques « vélo » : vélo loisirs sur tout le Tarn, vélo domicile-travail sur Albi (ou même sur les agglomérations AOM
- PNR (46): expérimentation Pedibus (transport d'enfants à pied à l'école)

Leviers : Fret, carburants décarbonés et multimodalité

Efficacité et sobriété logistique

Objectif SGPE à 2030 : Fret, carburants décarbonés et multimodalité

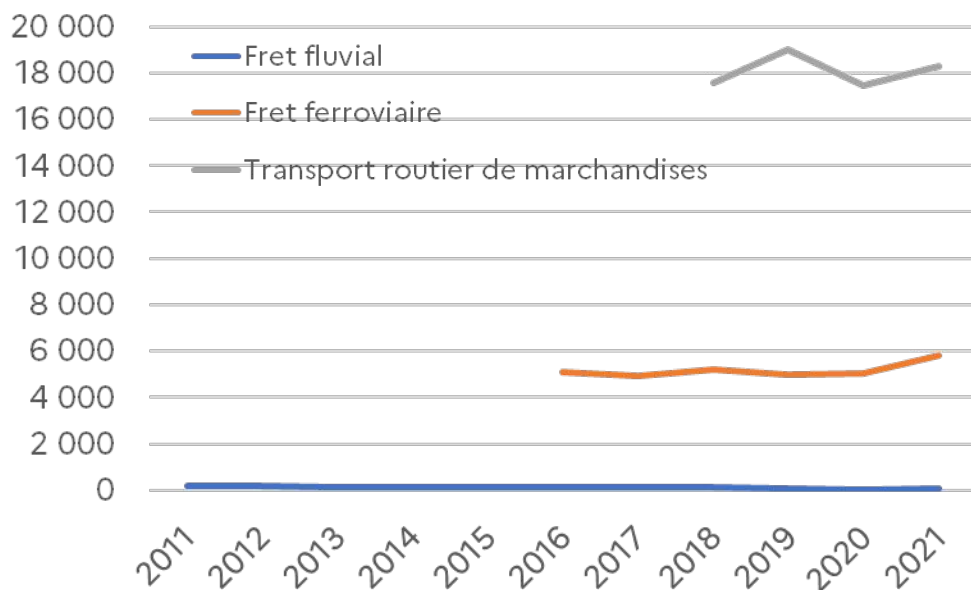


Principaux messages

L'ensemble des aspects constituant la structuration de la logistique doit être prise en compte dans les réflexions autour du transport de marchandise décarboné.

Un nouveau modèle économique doit être trouvé pour favoriser l'engagement des entreprises dans la décarbonation des véhicules, et la commande publique pourrait en être le catalyseur.

I – Etat des lieux régional et enjeux



La décarbonation du secteur du transport de marchandises repose sur :

- le remplacement des véhicules de transport par une motorisation moins polluante (PL, fluvial, train)
- la promotion du report modal vers le ferroviaire et le fluvial

Augmentation des marchandises transportées par Poids lourds en Occitanie entre 2019 et 2021 (+206 millions t.km) et baisse de 701 millions t.km sur la même période, si la totalité des flux est prise en compte (internes, entrants et sortants).

Si aucun objectif régional n'est contractualisé en matière de report modal, la stratégie nationale fret fixe pour cible un doublement de la part modale ferroviaire d'ici 2030. En parallèle et en complément, la stratégie régionale vise plutôt une substitution des motorisations.

Les enjeux régionaux de la filière logistique sont :

- Une filière responsable de 10% des émissions GES
- Une démarche régionale de diagnostic et une feuille de route engagée via la conférence logistique organisée le 15 septembre 2023
- Un positionnement géographique hautement stratégique (Occitanie située sur un corridor d'échanges nationaux et internationaux)

Une attention particulière portée à trois pôles majeurs de la logistique : Toulouse-Montauban, Perpignan-Le Boulou, Montpellier-Nîmes

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Ce levier est considéré comme pertinent par les collectivités, leur niveau d'action faible pour une partie de la région et plus fort pour la Haute Garonne
- La majorité des collectivités n'a pas investi le sujet, quelques unes investissent les projets stations de carburant décarboné
- Le groupe de travail mieux se déplacer a proposé de travailler sur l'incitation vers le report modal (exemple des vélos-cargo en milieu urbain)
- La « reverse logistique » (gestion des flux de retours – de marchandises, de matériaux ou de déchets notamment) mériterait d'être explicitement citée comme un enjeu d'action.
- La logistique urbaine durable est un levier de réduction d'émissions et de nuisances important

III – Quelques actions exemplaires

- Projet de station Multi services sur Castelnaudary
- Grand Narbonne projet de station Hydrogène en cours avec le Syaden
- Incitation à l'achat de proximité : mise en place d'un SPASER (Pays Foix Varilhes), guide des producteurs (Mirepoix), commande publique, PAT
- Mutualisation: Etude sur la mutualisation logistique d'entreprises (CC Couserans Pyrénées), schéma de l'offre économique (Ouest Aveyron), animation d'entreprises (CC Quercy Bouriane),
- Actions d'identification de zones logistiques dans le cadre du PLUIh (Toulouse Métropole, Pays du Tarascon..)

De nouvelles actions ont été proposées par le GT :

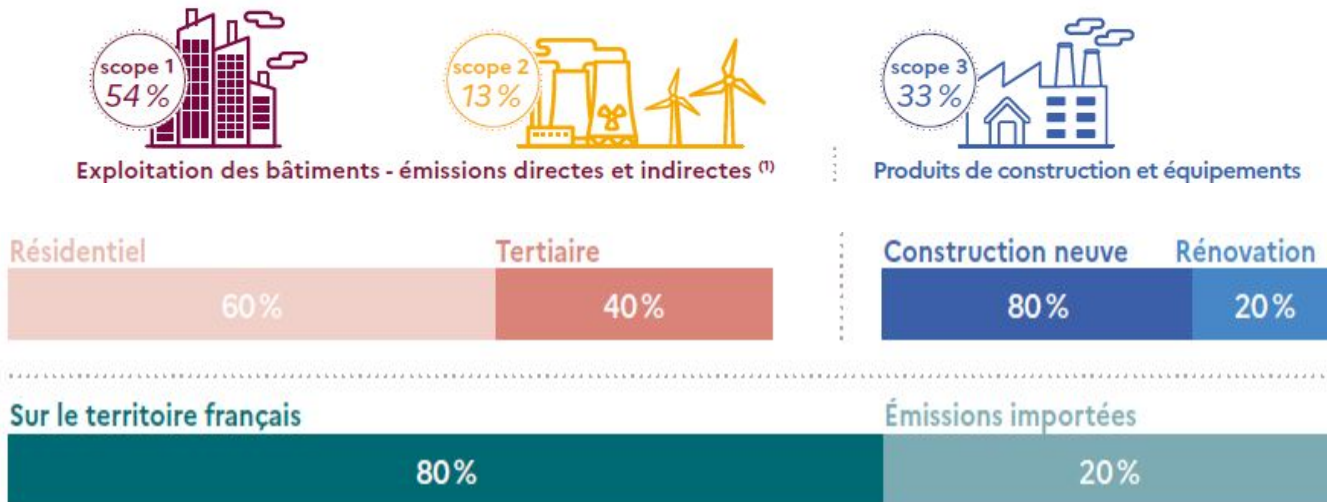
- Poursuivre le report de trajets régionaux routiers vers le mode ferroviaire
- Recensement, planification et adaptation des aires de livraison au contexte logistique local
- Favoriser l'aide à l'organisation de solutions de rétrofit

« Mieux se loger »

Le secteur du bâtiment en Occitanie

Se loger

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DE LA CHAÎNE DE VALEUR BÂTIMENT (ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2019)



Source : Plan bâtiment durable

L'Occitanie compte :

- 3,7 millions de logements, dont 2,8 millions de résidences principales (RP)
- 284 000 bâtiments tertiaires privés chauffés, majoritairement des bureaux, commerces et locaux d'hôtellerie.

En 2020, la consommation du secteur résidentiel s'établit à 35 TWh en 2020, soit 31% des consommations régionales, elle représente 14% des émissions de GES régionales. Quant au secteur tertiaire, il représente 13% des consommations et 7% des émissions de GES régionales. Le secteur bâtiment représente 20% des émissions de GES d'Occitanie en 2020.

- 67 % des GES sont générés par l'exploitation des bâtiments (émissions directes et indirectes)
- 33 % par les produits de construction et équipements (extraction, fabrication, transport, mise en œuvre, renouvellement, gestion des déchets...).

L'équation à 5 variables pour diminuer les émissions du bâtiment résidentiel

Se loger

$$\text{GES résidentiel} = \text{Population (hab)} \times \text{Cohabitation (logt/hab)} \times \text{Surface moyenne par logement (m}^2\text{)} \times \text{Performance énergétique du logt. (kWh/m}^2\text{)} \times \text{Contenu CO}_2 \text{ de l'énergie (g(CO}_2\text{e)/kWh)}$$

Appréciation des
tendances régionales

↗

↘

=

Stable ?

↘

Un nombre plus important de personnes à loger, avec une volonté de décohabitation accrue, résidant dans des logements dont la surface moyenne est stable et dont la performance énergétique ne s'améliore pas significativement à l'échelle du parc, et consommant des énergies de moins en moins carbonées.

Objectifs régionaux
2030 par rapport
à 2019

↗

limiter la ↘

↘

via une bascule
de la MI vers le
coll.

↗

356 000
rénovations en
profondeur

↘

- 250 000
chaudières fioul
- 70 000
chaudières gaz

L'équation à 4 variables pour diminuer les émissions du bâtiment tertiaire

Se loger

$$\text{GES tertiaire} = \text{Salariés} \times \text{Surface locaux tertiaire par salarié} \times \text{Performance énergétique.} \times \text{Contenu CO2 de l'énergie}$$

Salariés m2/salariés kWh/m2 g(CO2e)/kWh

Appréciation des tendances régionales

↗

n.c. ?

n.c. ?

↘

Un nombre plus important de salariés, occupant une surface moyenne dont l'évolution n'est pas connue, dans des bâtiments dont l'évolution de la performance énergétique n'est pas connue, et qui consomment des énergies de moins en moins carbonées.

Objectifs régionaux 2030 par rapport à 2019

↗

En lien avec l'augmentation de la population

=

Stable

↗

9,1 Mm2 rénovés

↘

- 3 Mm2 au fioul
- 5,8 Mm2 au gaz

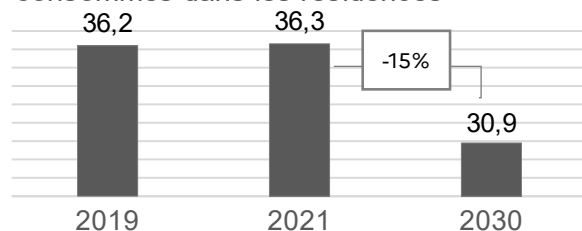
Levier : Sobriété et isolation des résidences

Se loger

Objectif à 2030 : Sobriété et isolation des résidences

-475 ktCO₂e

TWh corrigés des variations du climat
consommés dans les résidences



Principaux messages

La dynamique observée n'est pas à la hauteur des enjeux : l'objectif du SGPE nécessite de multiplier par 2 à 3 fois le rythme des rénovations en profondeur par rapport à celui de 2019.

Le levier est jugé comme **prioritaire** sans exclure les 6 autres leviers de la thématique « Mieux se loger »

Une priorité d'intervention est identifiée sur les passoires thermiques, tout en portant une attention particulière aux logements sociaux classés C et D.

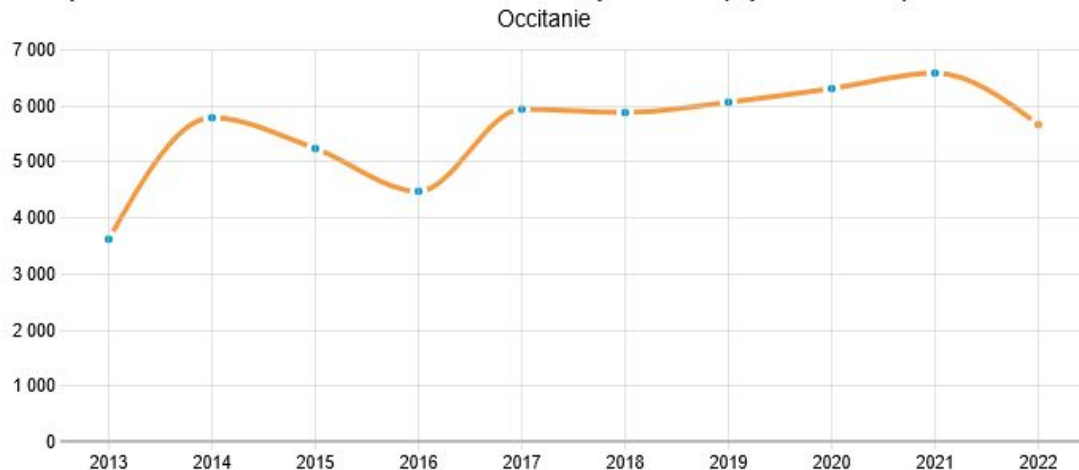
Des enjeux sont identifiés pour la mise en œuvre des actions

- La pérennisation de la collaboration État/Région et le réseau des ECFR, accompagnements ...
- L'effet rebond de l'isolation sur la consommation d'énergie – des mesures nationales de sensibilisation/incitation à la sobriété sont nécessaires pour limiter cet effet.
- La disponibilité de main d'œuvre et de qualification dans la rénovation bâlimentaire (labellisation RGE)
- Le passage à l'action des ménages modestes (reste à charge important)

Levier : Sobriété et isolation des résidences

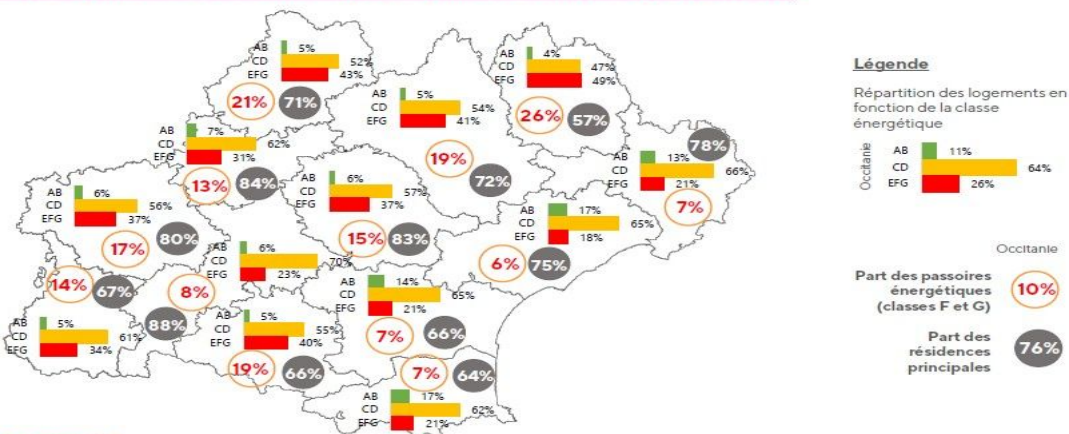
I – Etat des lieux régional et enjeux

Parc privé - nombre de dossiers de rénovation HMS puis MPRS (à partir de 2020) - source ANAH



Source : ANAH

Etat du parc des résidences principales selon le département



À RETENIR

2 898 608
résidences principales
en Occitania
(France : 30 millions)

59%
des résidences principales sont
occupées par un propriétaire

14%
des ménages en précarité
énergétique logement

La dynamique observée n'est pas à la hauteur des enjeux : l'objectif du SGPE nécessite de multiplier par 2 à 3 fois le rythme des rénovations en profondeur par rapport à celui de 2019 (moins de 10 000 rénovations par an), pour atteindre 26,3 milliers de rénovation par an entre 2023 et 2030.

Le nombre de rénovations aidées par l'Anah en multigestes (sérénité) croît progressivement depuis 2017. Cependant l'historique montre une baisse significative en 2022.

14% des ménages sont en précarité énergétique et 10% des 2,9 millions de résidences principales sont des passoires énergétiques (étiquettes F et G). Cette part est de 26 % si on inclue les étiquettes E.

Données :

- Les différentes sources de données, pour l'essentiel issues des aides accordées aux ménages (Anah, RenovOccitania) donnent peu de visibilité sur le nombre total de logements effectivement rénovés. Du point de vue de l'appareil de production, l'activité en rénovation énergétique est en augmentation depuis 2018, tant en volume qu'en valeur (source : CERC Occitania)
- L'indicateur de suivi est un nombre de rénovations performantes auxquelles est associé un ratio de conversion en émission de GES (ratio en cours de consolidation). Les rénovations performantes s'inscrivent dans le cadre du pilier Performance de Ma Prime Rénov et impliquent au moins 2 postes de travaux, concernant a minima 25 % des surfaces par poste de travaux choisis et un saut de 2 classes de DPE.

Source : SDES-CERC Occitania

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Les réponses des collectivités aux questionnaires montrent qu'elles considèrent que les actions qu'elles portent pour la rénovation des logements sont pertinentes mais restent peu à la hauteur des enjeux.
- **Une dynamique territoriale est visiblement enclenchée** (volonté des particuliers, dynamique de demande d'aide, engagement des EPCI dans les aides complémentaires)
- Mais qu'il convient **d'accélérer** pour répondre aux enjeux.

III – Quelques actions exemplaires

Mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation

- Espace France Rénov à l'échelle départementale en Ariège,
- Des guichets uniques ou permanence à l'échelle des communautés de communes dans la plupart des départements (ex. à Toulouse Métropole, Villefranche de Lauragais, ...)
- Campagnes de communication (CC Portes d'Ariège Pyrénées)

Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov /FNAP (via PIG/OPAH).

- De nombreuses Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de l'Occitanie
- Tarn : accompagnement de Tarn Habitat : 44 appartements, de classe énergétique A, conçus pour être labellisé E3C1 (produit de l'énergie – panneaux photovoltaïques et consomme peu de CO2), une première dans le département

- Aveyron : mise en œuvre des « aides à la pierre », en complément aux aides de l'Etat de rénovation sur fonds propres de Rodez agglomération ;
- Haute-Garonne : étude urbaine globale de faisabilité et de programmation : 'Fronton 2050' (action PVD avec appui du CEREMA) + mise en place d'un PLH, d'un permis de louer pour surveiller les passoires thermiques
- Ariège : PLH + dispositif sur permis de louer sur la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées

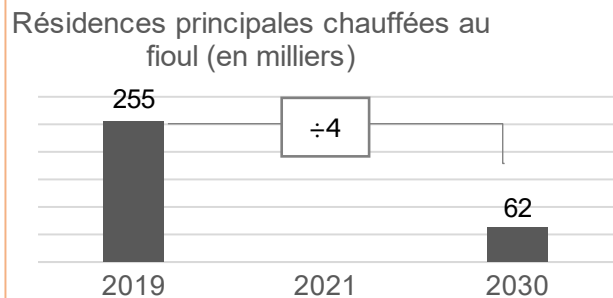
Les actions suivantes ont été identifiées comme prioritaires (par le GT) :

- Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov/FNAP (via PIG/OPAH).
- Mutualisation de travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...) : pertinence/efficacité très forte si l'action permet d'examiner la faisabilité d'effacer le reste à charge pour les plus modestes sur une opération groupée
- Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs, formation en particulier pour le bâti ancien...)
- Intégrer les enjeux de rénovation énergétique dans les documents de programmation type PLH (programme local de l'habitat) et les contrats locaux : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH, PIG, pactes territoriaux, pactes des solidarités ...

Levier : Changement de chaudières à fioul dans les résidences

Se loger

Objectif à 2030 : Changement de chaudières à fioul dans les résidences



Principaux messages

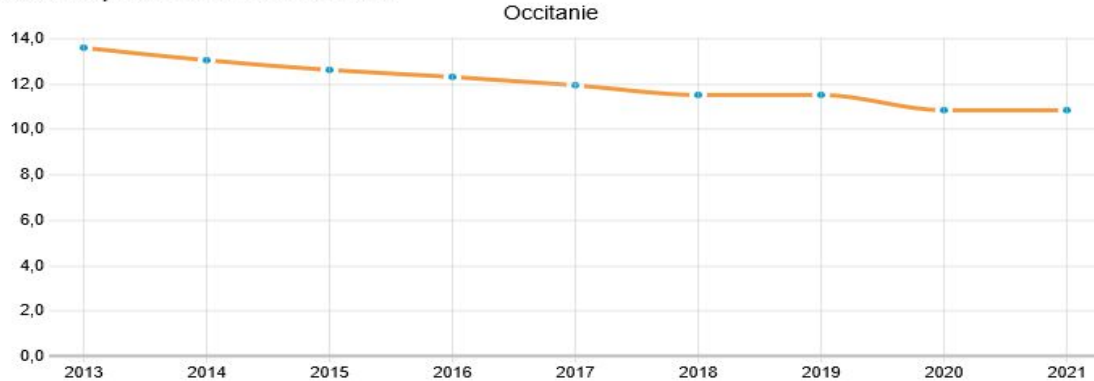
- La dynamique est engagée sur le territoire
- Le levier est jugé pertinent pour les territoires au nord de l'Occitanie
- Un levier à mobiliser dans une approche de performance environnementale globale des logements : l'isolation de l'enveloppe doit être réalisée avant le dimensionnement de la nouvelle chaudière.
- Une action est proposée : l'information sur le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment.

Les collectivités n'ont pas été interrogées sur ce levier dans le cadre du questionnaire.

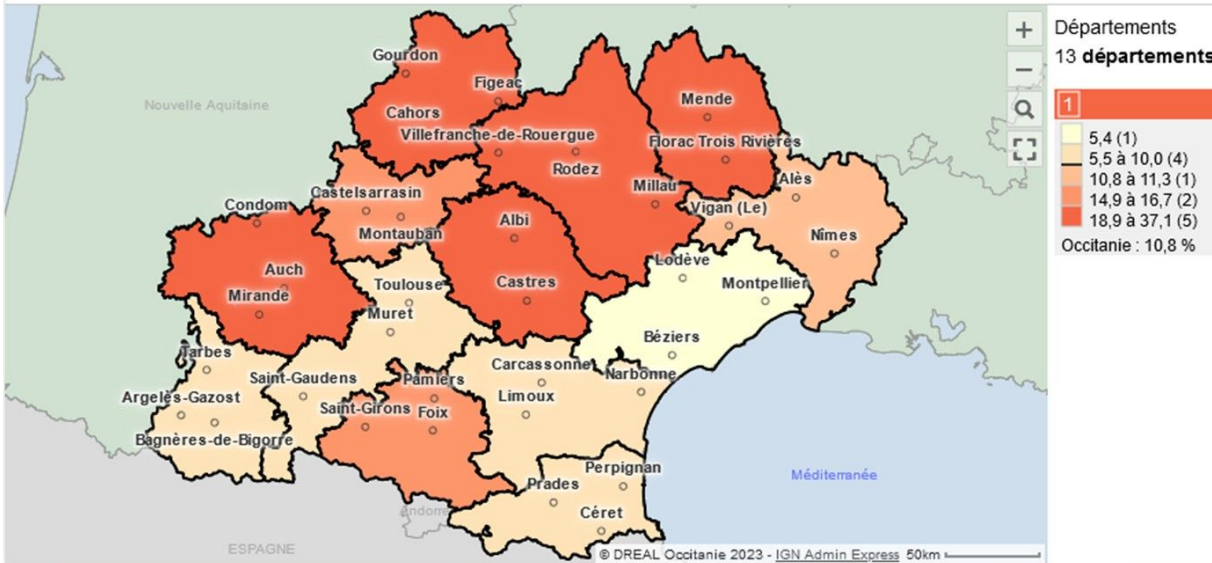
Levier : Changement de chaudières à fioul dans les résidences

I – Etat des lieux régional et enjeux

Part des résidences principales chauffées par des produits pétroliers (fioul, mazout, gaz liquéfié) (communes Occitanes) - source : Insee - ORCEO



1 Part des résidences principales chauffées par des produits pétroliers (fioul, mazout, gaz liquéfié) (communes Occitanes) - source : Insee - ORCEO (%) 2021 ▼



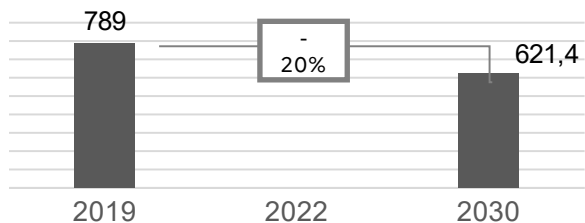
- Les territoires du nord de l'Occitanie présentent une part relativement forte de chaudière à fioul.
- Electricité et chaleur renouvelable (bois énergie) sont les principaux vecteurs énergétiques du secteur :
 - l'usage du fioul et du GPL recule en valeur absolue et en proportion dans le mix;
 - le vecteur gaz recule en proportion dans le mix mais se maintient en volume.
- La stratégie régionale REPOS vise un abandon du fioul et GPL au profit de l'électricité et de la chaleur renouvelable.

Levier : Changement de chaudières à gaz dans les résidences

Se loger

Objectif à 2030 : Changement de chaudières à gaz dans les résidences

Résidences principales chauffées au gaz (en milliers)



Principaux messages

- Un levier à mobiliser dans une approche de performance environnementale globale des logements : l'isolation de l'enveloppe doit être réalisée avant le dimensionnement de la nouvelle chaudière.
- S'agissant du parc de logements sociaux, la question des chaudières au gaz est prégnante en Occitanie, où près de la moitié du parc en est équipée.
- La faisabilité économique reste un frein important. Ainsi les questions de reste à charge immédiat et de période de retour sur investissement sont essentielles à résoudre.
- Des problématiques techniques liées à la modification des systèmes énergétiques se posent : capacité du réseau électrique, place disponible pour équiper les bâtiments de pompes à chaleur...

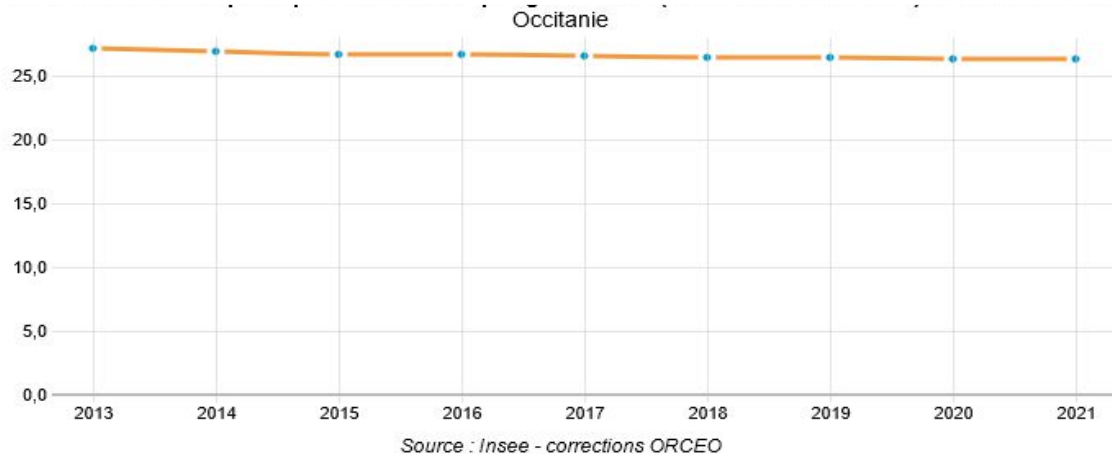
Bien que ce levier relève d'actions portées au niveau national, une action est proposée au niveau régional : promouvoir via les PIG, OPAH et le réseau ECFR, le changement de chaudière vers un mode décarboné

Les collectivités n'ont pas été interrogées sur ce levier dans le cadre du questionnaire.

Levier : Changement de chaudières à gaz dans les résidences

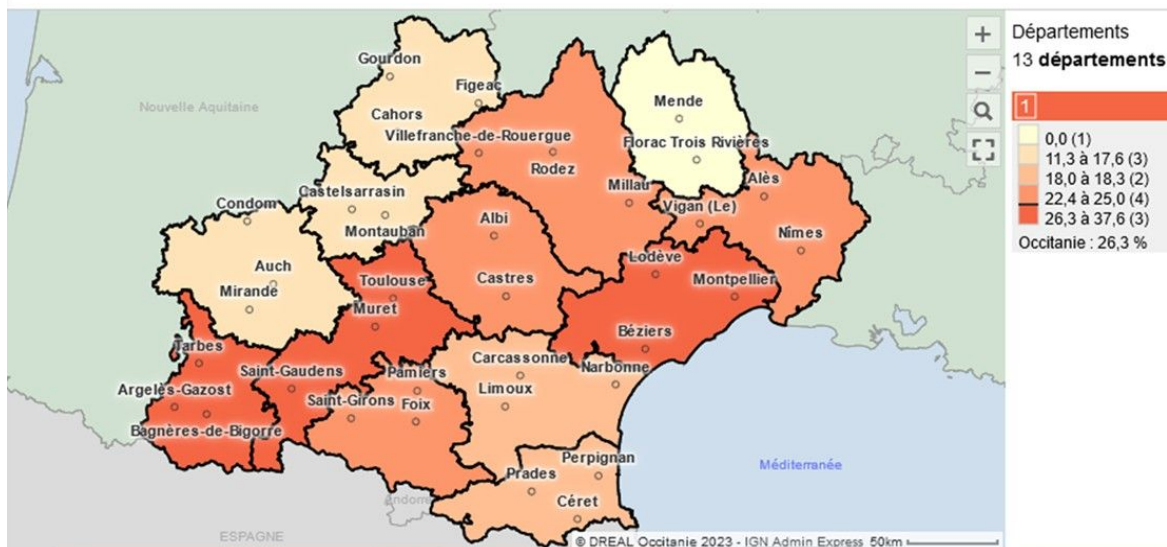
I – Etat des lieux régional et enjeux

Part des résidences principales chauffées par du Gaz naturel - Communes occitanes – source: INSEE – ORCEO



- Le nombre de chaudière au gaz a augmenté entre 2019 et 2020, même si la part des ménages en disposant diminue très légèrement.
- une part de cette augmentation semble pouvoir être expliquée par des logements qui sont passés au gaz (cf enquête TREMI 2020)
- une autre part pourrait être imputée à l'augmentation du parc de Résidences Principales (logements neufs)
- Dans la stratégie régionale REPOS, le vecteur gaz ferait toujours partie du mix en 2050 pour supprimer les chaudières au fioul, avec le pari de basculer du gaz naturel vers du biométhane.

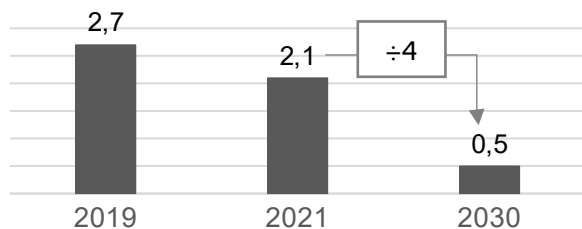
1 Part des résidences principales chauffées par gaz naturel (communes Occitanes) - source : Insee - ORCEO (%) 2021 ▾



Levier : Changement des chaudières au fioul et à gaz dans le tertiaire

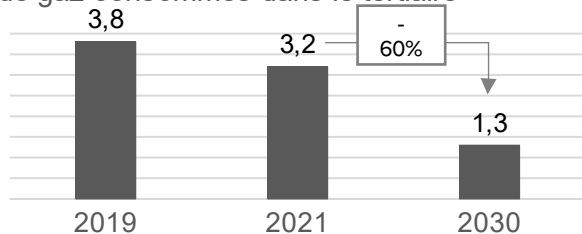
Objectif à 2030 : Changement des chaudières à fioul dans le tertiaire

TWh corrigés des variations du climat de fioul consommés dans le tertiaire



Objectif à 2030 : Changement de chaudières à gaz dans le tertiaire

TWh corrigés des variations du climat de gaz consommés dans le tertiaire



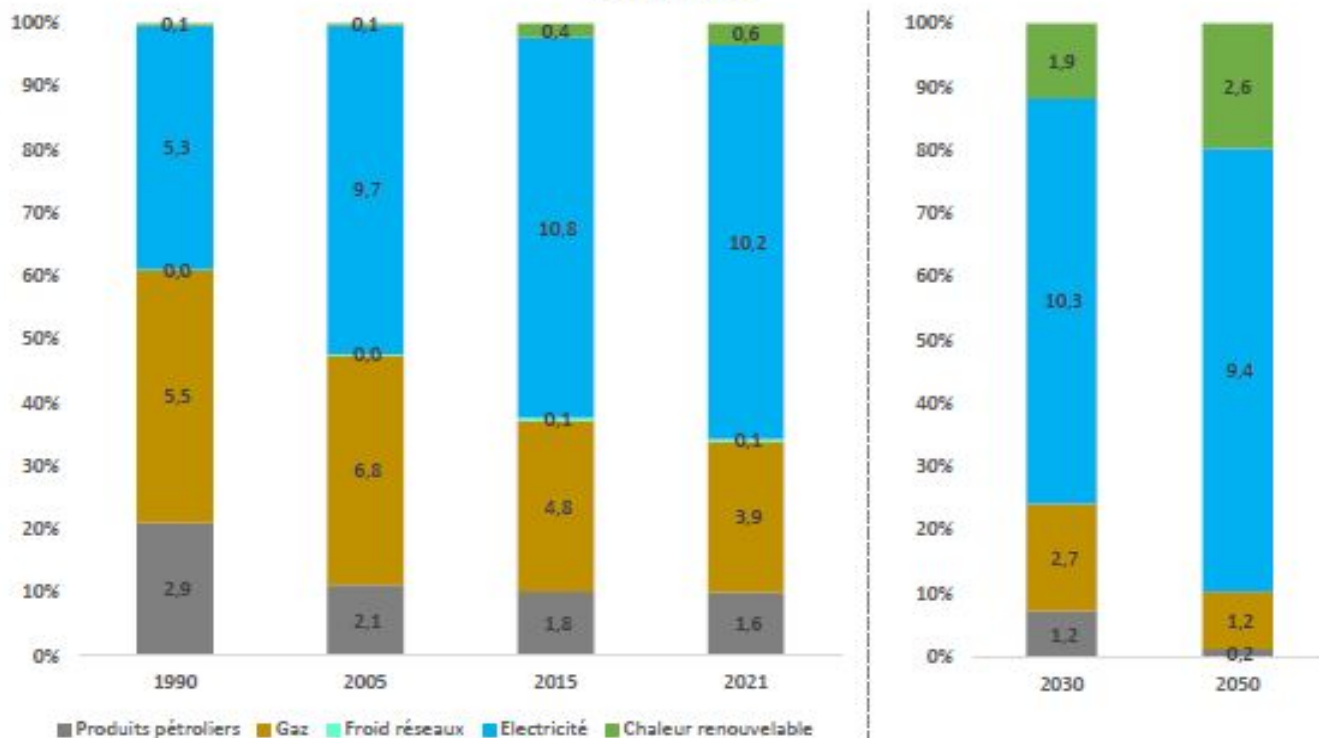
Principaux messages

- Ces leviers sont à mobiliser dans une approche de performance environnementale globale des logements : l'isolation de l'enveloppe doit être réalisée avant le dimensionnement de la nouvelle chaudière.
- La dynamique observée : l'électricité a doublé en 30 ans dans le mix du tertiaire
- **Les actions sur ces leviers relèvent du niveau national, notamment en terme de réglementation.** Cependant le GT propose une action régionale sur le levier de changement des chaudières à fioul : **une information sur le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022** relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment.

Levier : Changement des chaudières au fioul et à gaz dans le tertiaire

I – Etat des lieux régional et enjeux

Mix énergétique du secteur tertiaire – Evolution passée et trajectoire future souhaitée



- L'électricité a doublé en 30 ans dans le mix du tertiaire

Changement de chaudières au gaz dans le tertiaire

- Le vecteur gaz recule dans le mix depuis 2005.
- La stratégie régionale fait le pari de basculer du gaz naturel vers du biométhane.

Changement de chaudières au fioul dans le tertiaire

- L'usage du fioul et du GPL recule, mais sur un rythme plus lent depuis 2005.
- La stratégie régionale vise un abandon du fioul et GPL au profit de l'électricité et de la chaleur renouvelable ce qui va dans le sens renforcé de l'objectif SGPE.

Levier : Changement des chaudières au fioul et à gaz dans le tertiaire

II – Retour sur les réponses des collectivités

Les collectivités n'ont pas été interrogées sur ce levier dans le cadre du questionnaire.

III – Quelques actions exemplaires

Quelques actions recensées pour ce levier :

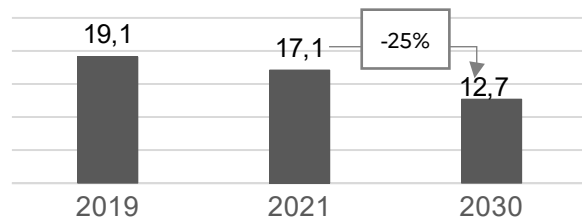
- Tarn-et-Garonne : Communauté de communes Terres de Confluence : installation d'une chaudière à bois pour chauffer la piscine intercommunale
- Aveyron : étude de faisabilité d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments tertiaires du centre-ville de Rodez
- Aveyron : objectif de décarbonation du parc immobilier des collèges publics (CD) avec le remplacement des chaufferies fioul par des énergies plus vertueuses (bois énergie, géothermie, exploitation du potentiel photovoltaïque)

Levier : Sobriété et isolation des bâtiments tertiaires

Se loger

Objectif à 2030 : Sobriété et isolation des bâtiments tertiaires

TWh corrigés des variations du climat consommés dans le secteur tertiaire



Principaux messages

- La dynamique observée n'est pas suffisante : à long terme, la continuité des tendances observées depuis 2010 permettrait d'atteindre les objectifs SRADDET à 2050, **mais demeure légèrement insuffisante pour atteindre l'objectif SGPE à 2030** (12,7 TWh en 2030).
- **Ce levier est considéré comme prioritaire**, sans exclure les 6 autres leviers de la thématique « Mieux se loger »

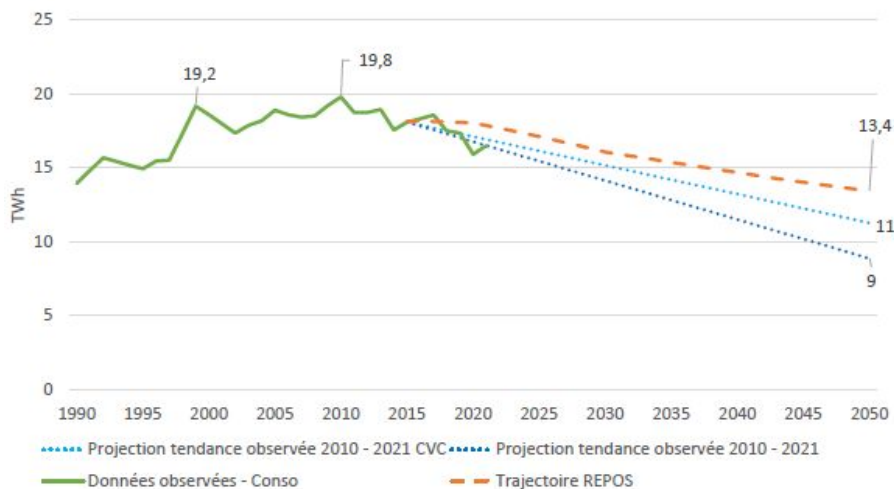
Des enjeux identifiés pour la mise en œuvre des actions

- La communication et la sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation : construire une communication de premier niveau en lien avec les chambres consulaires
- La disponibilité des professionnels
- La multifonctionnalité des espaces et des bâtiments publics et penser cette multifonctionnalité en phase d'expression du besoin et de conception – en lien avec le sujet de l'adaptation au changement climatique
- Le potentiel de développement d'une filière locale de matériaux biosourcés

Levier : Sobriété et isolation des bâtiments tertiaires

I – Etat des lieux régional et enjeux

Evolutions passées et projections futures des consommations d'énergie du secteur tertiaire



- Depuis 2010, les consommations du secteur tertiaire sont sur une tendance à la baisse (-1,4%/an). Cette baisse est un peu plus réduite si l'on considère les consommations corrigées des variations climatiques (-1,0%/an)
- A long terme, la continuité des tendances observées depuis 2010 permettrait d'atteindre les objectifs SRADDET à 2050, mais demeure légèrement insuffisante pour atteindre l'objectif SGPE à 2030 (12,7 TWh en 2030).

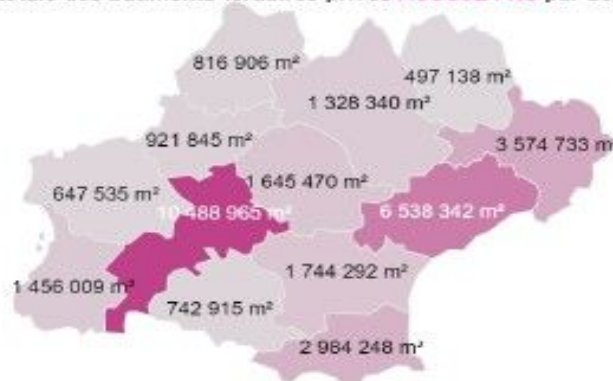
283 782 bâtiments tertiaires privés chauffés dont **54 310** bâtiments ASSUJETTIS soit **19,1%** des bâtiments et **32,7%** des surfaces

Surface totale des bâtiments tertiaires privés par département

Four filter: cliquer sur le département



Surface totale des bâtiments tertiaires privés ASSUJETTIS par département



Source : CERC Occitanie

II – Retour sur les réponses des collectivités

- **70% des EPCI et 43% des communes ont indiqué au moins une action sur ce levier**
- Au niveau régional, il y a un fort consensus pour désigner la rénovation tertiaire comme **un des leviers forts pour lesquels l'action publique locale est la plus pertinente** et la plus proche des enjeux. Pourtant, à la maille des actions, **l'échelon communal est plus pessimiste sur le niveau de mise en œuvre** ou ne sait pas se positionner, tandis que les départements et la région sont plus optimistes.
- Une démarche est engagée avec une volonté de rénovation des collectivités et une dynamique de demande d'aide (notamment dans le Lot) ...
- ... mais elle n'est pas à la hauteur des enjeux.
- **Le résultat des enquêtes est à relativiser**, car dans le détail, seules les actions en actif propre sont mentionnées par les collectivités et l'action vers le tertiaire privé est généralement omise, en particulier sur les échelons infra-régionaux.

III – Quelques actions exemplaires

Les actions types recensées pour ce levier :

- Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (consigne 19°C / 26°C dans les bureaux, Installation de LED, Sensibilisation aux éco-gestes, charte de sobriété)
- Actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public
- Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérent avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière

- Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire :
 - *Aude* : rénovation de l'école de Homps avec un gain énergétique de 72% (financement fonds vert)
 - *Haute Garonne, Fronton* : Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE), audit énergétique sur 40 bâtiments communaux et planification du développement des EnR (Appui de l'AFCCR)
 - *Aveyron*: décarbonation du parc immobilier des collèges publics (élaboration d'un schéma directeur énergie carbone, déploiement de supervision bâtementaire, amélioration de la performance énergétique du bâti, remplacement des chaufferies fioul, exploitation du potentiel photovoltaïque, désimperméabilisation des cours, ...)
 - *Tarn* : opération de rénovation de L'îlot du Gouch à Graulhet, quartier ancien dégradé en site protégé
 - *Hautes-Pyrénées* : accompagnement de travaux d'isolation dans le PCAET

Les actions suivantes ont été identifiées comme prioritaires (par le GT) :

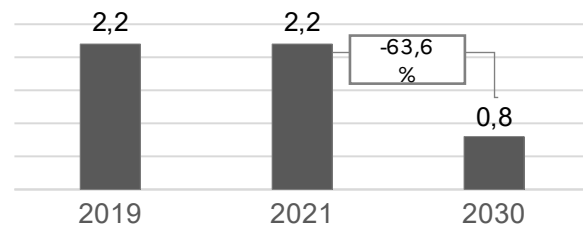
- Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire
- Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics

Dont 4 propositions d'actions non pré-identifiées par le SGPE

- **Accroître la connaissance du parc immobilier public** (diagnostic énergétiques, thermiques) et privés (suivre les rénovations) – action fondamentale pour calibrer les stratégies, puis pour suivre efficacement l'efficacité des actions.
- **Mobiliser Massi Réno sur le tertiaire** – 10 M€ de FEDER sur la massification/industrialisation de la rénovation
- **Promouvoir la gestion globale du patrimoine public immobilier**
- **Promouvoir le parcours bâtiment public des petites collectivités rurales** – Région AREC

Objectif à 2030 : Sobriété foncière

kha d'espace naturel, agricole ou forestier artificialisés



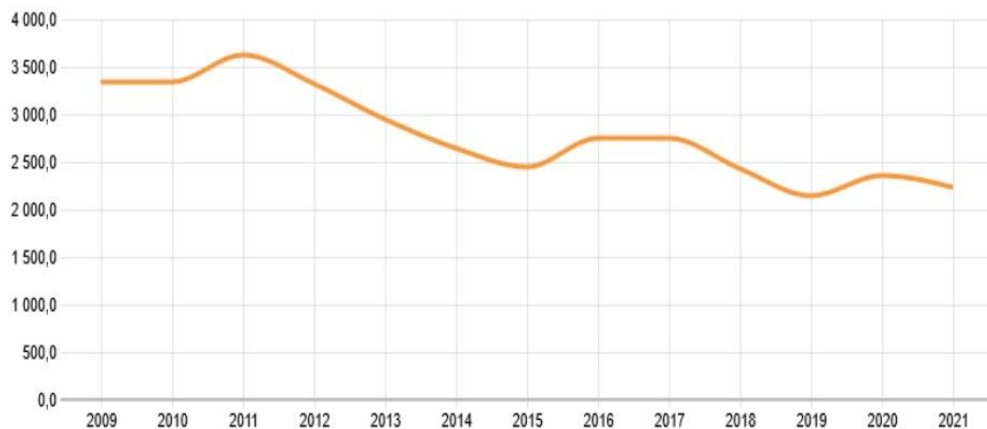
Principaux messages

- **Le levier est jugé prioritaire** sans exclure les 6 autres leviers de la thématique « Mieux se loger ».
- **Un levier très pertinent**, notamment au regard des enjeux de rénovation du bâti existant, de la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) et de la biodiversité, de la limitation des déplacements, et du cycle de l'eau.
- Le GT a identifié des enjeux
 - o La connaissance des logements sous-occupés pour les mobiliser (exemple de Poitiers : réalisation d'un atlas)
 - o Intégrer les enjeux de déplacement dans la sobriété et notamment le portage d'une action au niveau national ou dans les PLH pour favoriser l'accès au logement dans les centres urbains
 - o L'acceptabilité sociale de la densification (la promotion des modes d'habiter alternatifs, végétalisation en ville avec des co-bénéfices sur la santé, l'adaptation au changement climatique)

Levier : Sobriété foncière

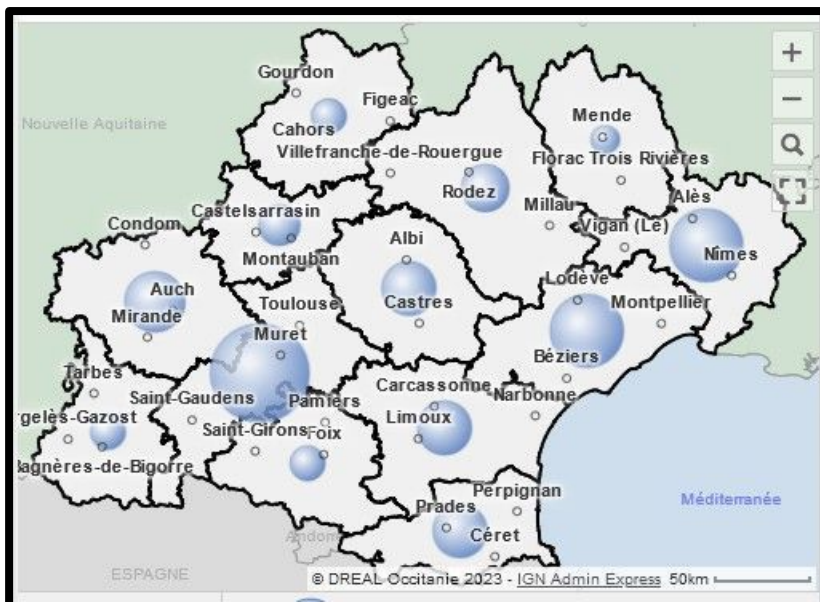
I – Etat des lieux régional et enjeux

Consommation d'espaces NAF annuelle en ha



Source : Observatoire PNB

Consommation d'espaces NAF en ha en 2021



Code	Libellé	Flux annuels artificialisation 2021
09	Ariège	72,7
11	Aude	158,6
12	Aveyron	124,2
30	Gard	266,8
31	Haute-Garonne	501,8
32	Gers	188,5
34	Hérault	300,0
46	Lot	63,3
48	Lozère	54,3
65	Hautes-Pyrénées	67,6
66	Pyrénées-Orientales	177,2
81	Tarn	162,3
82	Tarn-et-Garonne	88,0

Source : CEREMA

- La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme d'artificialisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.
- Entre 2010 et 2020 : en Occitanie, la moyenne de l'artificialisation a été de 2820 ha/an, et on constate une nette baisse puisque nous sommes passés d'une artificialisation de l'ordre de 3 300 ha/an à la fin des années 2000 à 2225 ha en 2021 (soit 50% de baisse)
- En 2021 : 60 % de la consommation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF), soit 1468 ha sont à destination de l'habitat. Ensuite, viennent les activités qui représentent 19,75% pour 505 ha.
- Le flux annuel de consommation d'espaces NAF pour l'activité est stable avec 639 ha en 2009, celui pour l'habitat a sensiblement baissé avec 2238 ha en 2009.
- D'ici 2030 : baisser de 50% le rythme observé entre 2010 et 2020, c'est passer à moins de 1400 ha/an à compter de 2030, ce qui pourrait représenter jusqu'à **450ktCO2eq** d'économie

Levier : Sobriété foncière

Se loger

Biodiversité

I – Etat des lieux régional et enjeux

Ce levier a aussi un lien étroit avec la thématique **Biodiversité**

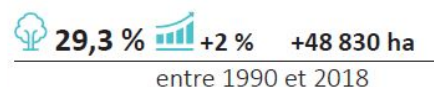
Territoires artificialisés



Territoires agricoles



Forêts



Autres milieux naturels



Zones humides



Surfaces en eau



Parmi tous les milieux naturels présents en Occitanie, les prairies et les pelouses sont les milieux qui payent le plus lourd tribut à l'artificialisation, avec une perte de plus de 5 500 ha entre 1990 et 2018 au profit de l'artificialisation (soit 44% de la surface artificialisée sur la période).

	Prairies et pâturages naturels	Forêts	Végétation sclérophylle, landes et broussailles	Autres milieux naturels	Surface totale artificialisée
09 - Ariège	185	159	0	39	383
11 - Aude	228	109	250	84	671
12 - Aveyron	791	199	71	78	1 138
30 - Gard	372	1 399	249	228	2 248
31 - Haute-Garonne	931	164	39	409	1 542
32 - Gers	222	95	0	71	388
34 - Hérault	653	694	442	390	2 179
46 - Lot	920	651	0	43	1 614
48 - Lozère	282	78	6	9	376
65 - Hautes-Pyrénées	194	120	34	72	419
66 - Pyrénées-Orientales	274	135	208	59	675
81 - Tarn	390	137	3	44	573
82 - Tarn-et-Garonne	129	286	21	30	466

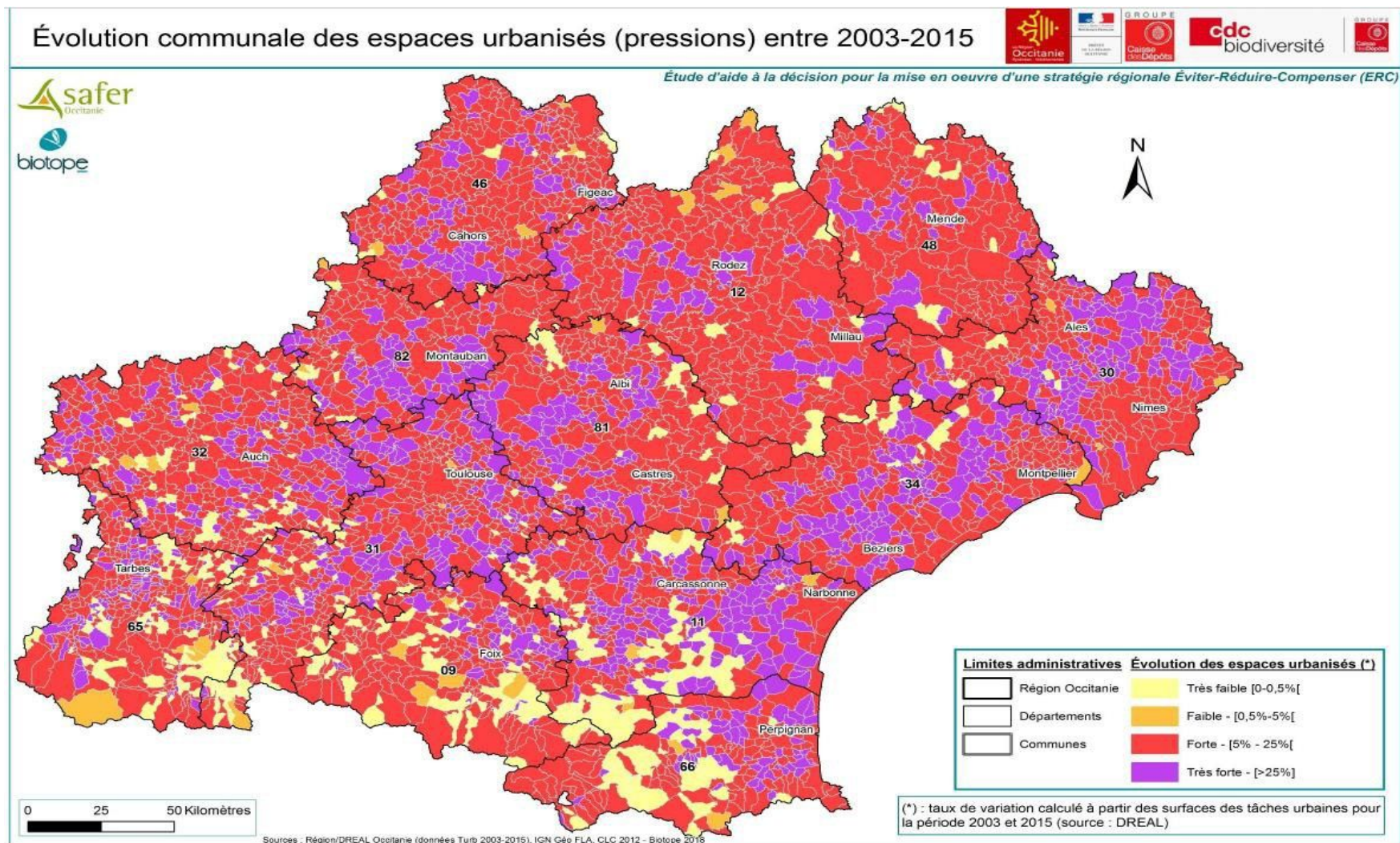
Figure 5 : Surface perdue par département par artificialisation entre 1990 et 2018 (en hectares).

Levier : Sobriété foncière

I – Etat des lieux régional et enjeux

Se loger

Biodiversité



II – Retour sur les réponses des collectivités

- Une perception des collectivités que les actions mise en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux
- Un levier qui est jugé comme pertinent et important par les collectivités. **Les collectivités se l'approprient.** Si une prise de conscience et des volontés existent, un bilan sera à dresser une fois les PLUi adoptés.

III – Quelques actions exemplaires

- Des actions types recensées pour ce levier :
 - Intégration dans la stratégie d'accueil des entreprises des enjeux de sobriété foncière et de densification (schéma d'aménagement des ZAE de la CC des Portes d'Ariège Pyrénées)
 - Accompagnement des communes à la mise en place de la taxe sur les logements vacants
 - Recensement des friches existantes (CC du Pays d'Olmes)
 - Stratégie foncière et immobilière renforcée : diagnostic des gisements fonciers, avec appui de l'EPF Occitanie, et réduction des surfaces constructibles dans le PLU en 2019 (Fronton)
 - Rodez Agglomération : mise en place d'une géographie Préférentielle du Développement de l'Habitat dans l'ancien dans le PLH, et mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, sous maîtrise d'ouvrage de Rodez Agglo Habitat ;

- Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées (par le GT)
 - **Mettre en œuvre le ZAN via le SRADDET et les SCOT**
 - **Régulation des constructions de surfaces bâties via les documents de planification SCOT / PLU(I) ou de programmation PLH** : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...
 - **Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain** : recyclage des friches, requalification des quartiers dégradés, revitalisation des petites et moyennes centralités...
 - **Mettre en place des opérations de renaturation de friches**, afin de compenser l'urbanisation nouvelle
 - **Conforter l'attractivité des centres urbains** de toute taille afin de lutter contre la vacance et favoriser leur densification avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités et en renforçant l'offre commerciale, de services, de transports, de cadre de vie, ...
 - **Mettre en œuvre des stratégies publiques d'acquisitions et de portage foncier** (mobilisant les EPF par exemple) en cohérence avec les projets de sobriété foncière des collectivités

« Mieux produire et utiliser l'énergie »

En Occitanie, une production locale d'énergie décarbonée

Energie

La thématique « Energie » dispose déjà d'une trajectoire :

La trajectoire régionale du secteur de la production d'électricité est définie par celle du SRADDET (REPOS) et du Schéma régional biomasse (SRB). Une régionalisation des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE2) a permis d'aboutir à des feuilles de route départementales. Cette régionalisation a démontré une certaine cohérence entre les objectifs SRADDET et ceux de la PPE2. Le comité régional de l'énergie (CRE) aura vocation à proposer de nouveaux objectifs régionalisés en lien avec la nouvelle PPE.

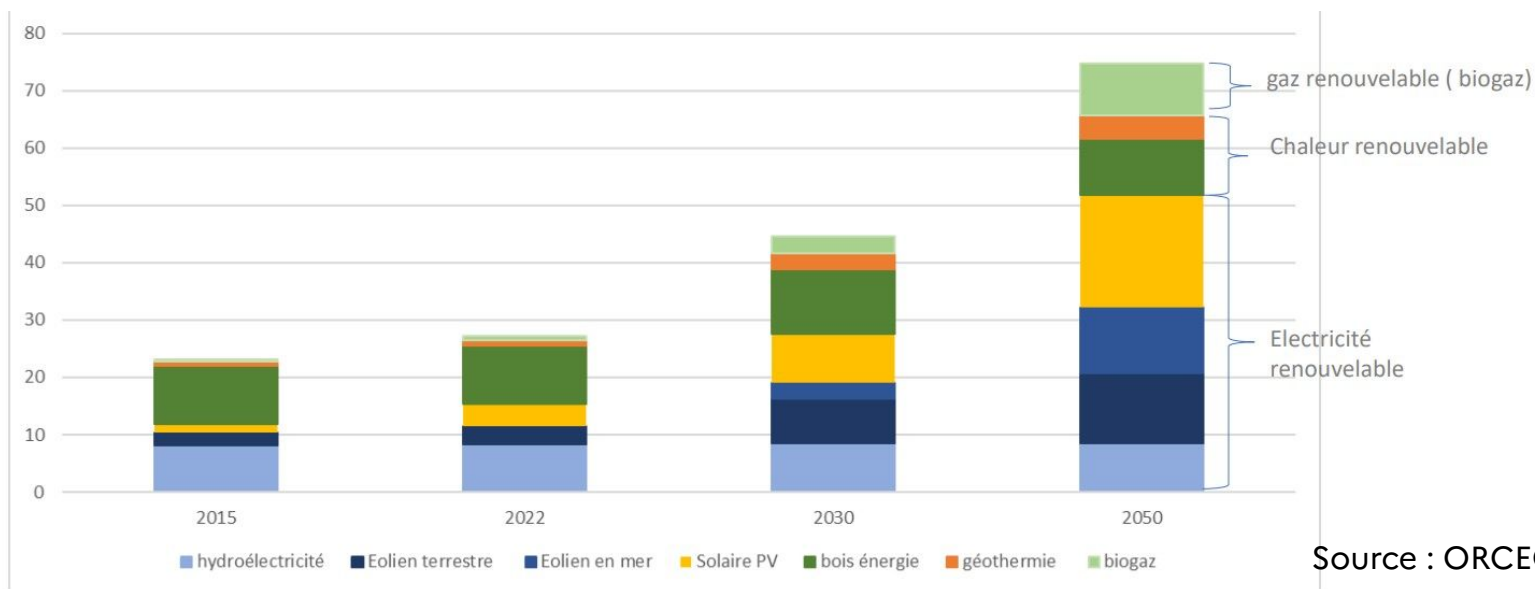
La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables vise à accélérer et territorialiser la planification énergétique

Principaux messages du GT

De manière générale, tous les leviers ont été jugés comme pertinents pour l'ensemble du territoire occitan. Le GT a identifié les trois priorités transversales suivantes pour la COP Occitanie :

- Faire émerger des projets EnR soutenus et portés par les collectivités ;
- Aider les acteurs à soutenir les projets jusqu'à l'aboutissement, à valoriser les services rendus par ces projet pour le territoire et à favoriser leur acceptabilité pour les territoires ;
- Développer localement une main d'œuvre qualifiée.

Production d'énergie renouvelables, et objectifs de production selon la stratégie REPOS (déclinaison du SRADDET)



Source : ORCEO

Levier : Electricité renouvelable - PV

Objectif à 2030 : Electricité renouvelable

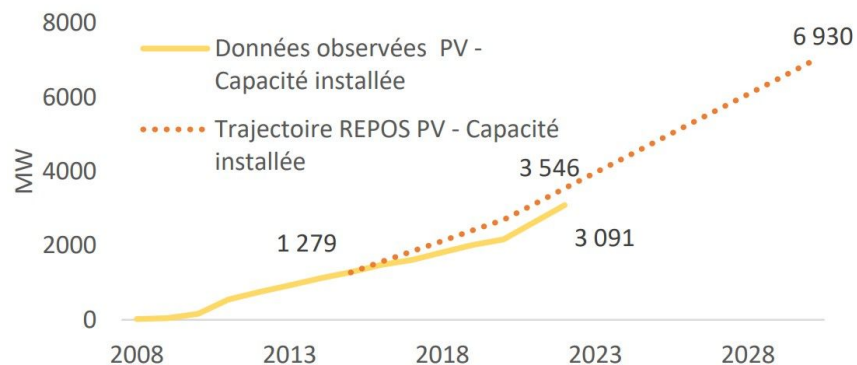
Un nouvel objectif sera défini dans le cadre du Comité régional de l'énergie

Principaux messages

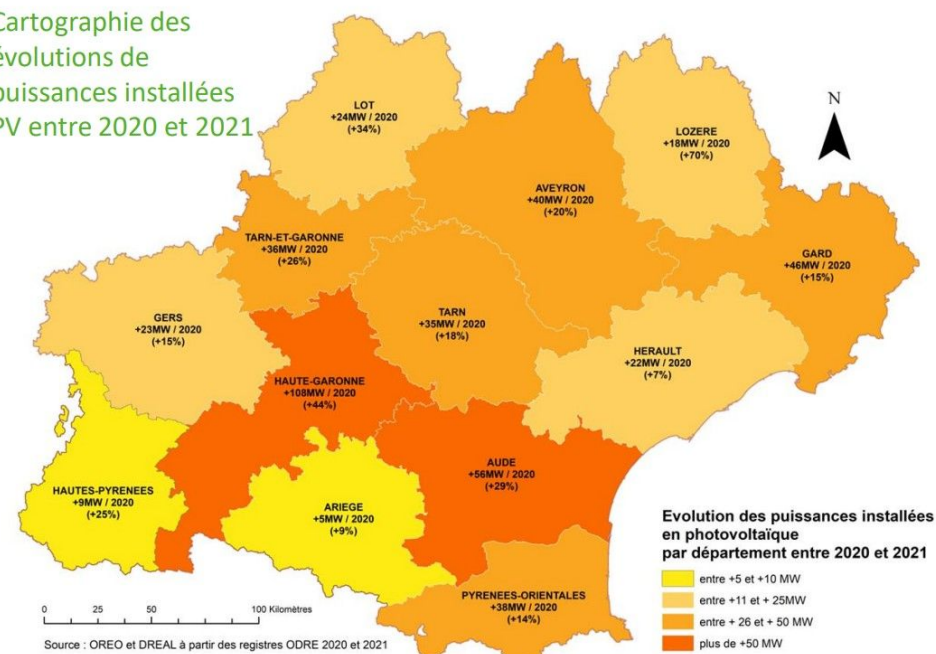
La filière photovoltaïque est sur la bonne trajectoire en Occitanie et la dynamique engagée apparaît suffisante pour atteindre l'objectif REPOS à l'horizon 2030.
La puissance installée éolienne est à multiplier par 2 pour atteindre l'objectif du SRADDET, notamment grâce au repowering.

I – Etat des lieux régional et enjeux

La filière PV a connu à nouveau en 2022 une forte augmentation de +458 MWc, proche du record de puissance installée de 2021 (+463 MWc installés). Cette dynamique positive semble confirmée en 2023.



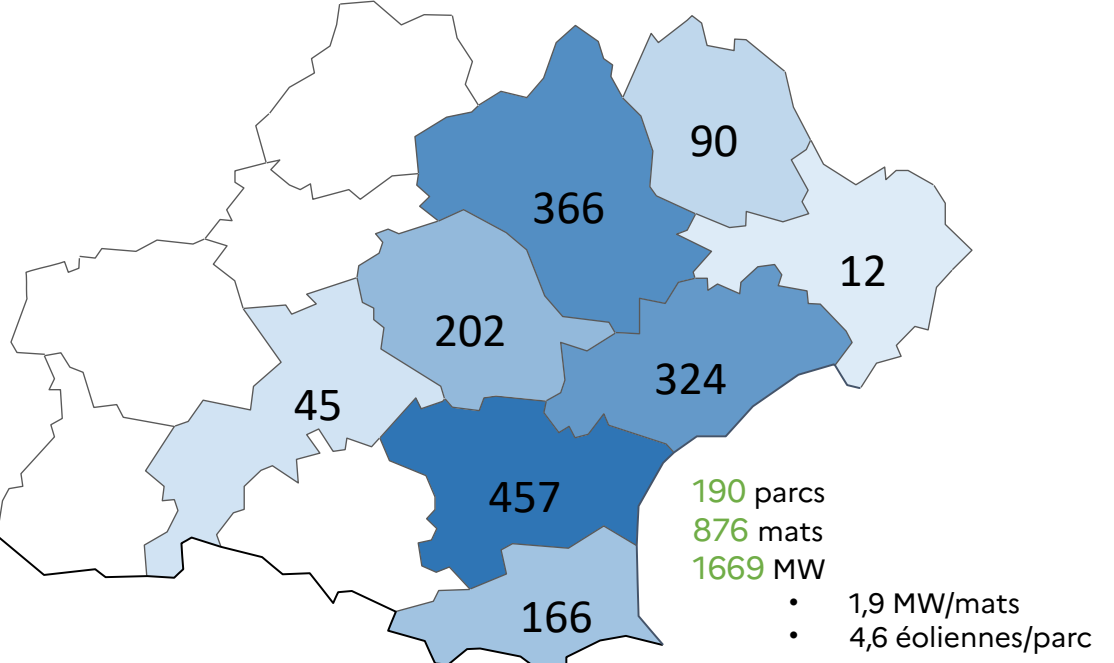
Cartographie des évolutions de puissances installées PV entre 2020 et 2021



Source : OREO et DREAL à partir des registres ODRE 2020 et 2021

I – Etat des lieux régional et enjeux

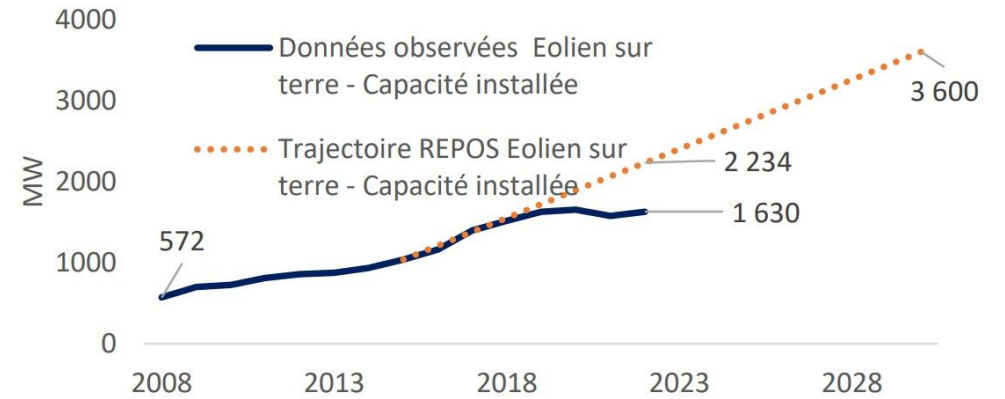
Puissance installée des parcs en fonctionnement (janvier 2024)



Source : DREAL (01/2024)

250 mats ont plus de 16 ans de fonctionnement

Une puissance installée en faible augmentation entre 2019 et 2022 (autour de 157 MWc). La progression actuelle se fait majoritairement au gré du remplacement des anciens parcs de production par des nouveaux plus récents et plus puissants (« Repowering »).



Source : ORCEO

II – Retour sur les réponses des collectivités

Les leviers énergie font partie de ceux que les collectivités considèrent comme les plus pertinents et pour lesquels elles contribuent le plus à la hauteur des enjeux.

Le GT indique que la perception des collectivités sur ces leviers « Energie » est peut-être un peu trop positive, alors que certaines trajectoires, comme celle sur l'éolien, sont encore largement insuffisantes pour atteindre les objectifs.

Cela peut s'expliquer par l'existence d'un nombre important de compétences liées à l'énergie pour les collectivités et par une forte volonté de leur part pour se saisir des problématiques d'énergie.

III – Quelques actions exemplaires

- Déploiement de cadastre solaire pour estimer le potentiel en toiture ou au sol et aider à la décision (taille installation en fonction du budget et besoin, photovoltaïque en autoconsommation ou revente, solaire thermique...)
- Création d'une charte dédiée au développement et partage des ressources en énergie sur la zone industrielle (Lannemezan)
- Le travail actuel sur les zones d'accélération des EnR permet également d'effectuer une première cartographie et de travailler des premières orientations locales.
- Plus généralement, la thématique énergie fait de plus en plus l'objet d'un travail fin de planification (Schéma directeur des énergies prévu à Rodez Agglomération, intégration possible des ZAEnR dans les PLU(i)...)
- Enfin, on peut recenser de multiples projets EnR sur tout le territoire occitan

Objectif à 2030 : Biogaz

Un nouvel objectif sera défini dans le cadre du Comité régional de l'énergie

Principaux messages

L'injection de biogaz augmente tous les ans.

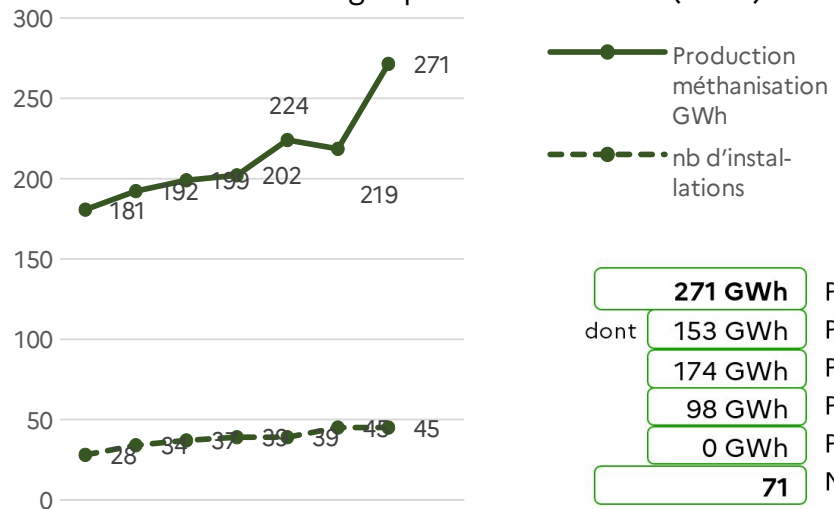
Une démultiplication de la production de biogaz est nécessaire pour atteindre les objectifs régionaux affichés aujourd'hui (entre x10 et x20).

Il y a un réel intérêt à accompagner les EPCI – au même titre que les agriculteurs - pour identifier et développer les gisements à méthaniser (STEP, industries, ...). Le GT a aussi identifié le besoin de renforcer la communication autour des externalités positives (substitution des engrais chimiques par le digestat par exemple) et des retombées économiques locales des projets de méthanisation.

La fragilité du modèle économique des méthaniseurs est une problématique à creuser

I – Etat des lieux régional et enjeux

Production de biogaz par méthanisation (GWh)



Le schéma régional biomasse (SRB) prévoit un objectif ambitieux de **3680 GWh/an** en injection en 2030 à comparer à l'obligation réglementaire du code de l'énergie de 10% de gaz vert dans le réseau soit **1595 GWh** en considérant une consommation en 2030 identique à celle de 2020.

271 GWh	Production d'énergie (ORCEO 2020)
dont 153 GWh	Prod. Inj. Biométh. (ORCEO 2020)
174 GWh	Prod. Électricité (ORCEO 2020)
98 GWh	Prod. Chaleur (ORCEO. 2020)
0 GWh	Prod. GNV (ORCEO 2020)
71	Nb d'install. (CRGV 2022)

Source : ORCEO, CRGV

II – Retour sur les réponses des collectivités

Les leviers énergie font partie de ceux que les collectivités considèrent comme les plus pertinents et pour lesquels elles contribuent le plus à la hauteur des enjeux.

Cela est un peu moins vrai pour le biogaz, qui est jugé comme aussi pertinent mais avec un niveau d'action jugé plutôt moyen. Le GT énergie l'explique par le fait que toutes les collectivités ne disposent pas d'un gisement méthanisable et que la production de biogaz s'est développée plus tardivement en Occitanie que dans d'autres régions et plus tardivement que la production d'électricité renouvelable.

Le GT indique que la perception positive des collectivités sur ces leviers « Energie » est en décalage avec la trajectoire insuffisante qui est observée actuellement pour atteindre les objectifs à 2030. La trajectoire sur le biogaz, notamment, ne permet pas de parvenir à ces objectifs régionaux.

III – Quelques actions exemplaires

De nombreux projets de méthaniseur ont pu être recensés sur le territoire, par exemple :

- Projet MethaBoul (31): valorisation des effluents pour répondre à la diversification de l'activité d'élevage agricole -> S'inscrit dans un projet de territoire autour des infrastructures de transport et de distribution de gaz : mutualisation à l'échelle du territoire nécessaire, succès du projet s'explique par la concertation en amont.
- Un projet porté par le SMDEA (09) de méthaniseur pour valoriser des boues de STEP
- Un méthaniseur industriel sur la commune de Montans (81): VALOVERT (travail en collaboration, circuit court, ...)
- ou encore à Labruguière, Anglès, Aiguefonde, Villasavary, Narbonne, ...

Des mesures de communication et mobilisation sont également recensées autour des EnR, telles que plusieurs opérations de sensibilisation des agriculteurs montées par la DDT 65, en partenariat avec GRDF et la chambre d'agriculture en 2023, qui sont à poursuivre

Levier : Réseaux de chaleur décarbonés

Objectif à 2030 : Réseaux de chaleur décarbonés

Les objectifs du SGPE portent sur (i) la décarbonation du mix et (ii) la construction de nouvelles installations.

Un nouvel objectif énergétique sera défini dans le cadre du Comité régional de l'énergie

Principaux messages

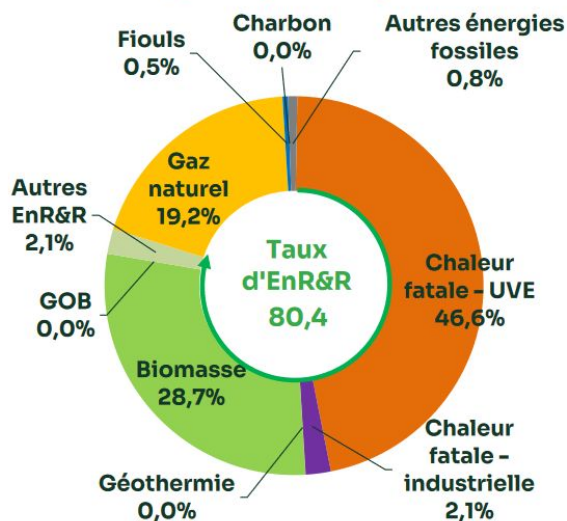
La trajectoire de développement des réseaux de chaleur n'est aujourd'hui pas suivie précisément au niveau régional.

La priorité identifiée par le GT est de substituer l'utilisation des énergies fossiles par une production de chaleur renouvelable mais pas les énergies renouvelables entre elles.

En théorie, la géothermie est à prioriser sur la combustion de biomasse pour préserver la ressource. En pratique, lorsque le bois énergie est intéressant (logement isolé, ancien), une solution de géothermie s'avère plus complexe à mettre en œuvre.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Mix énergétique en production



2012

2022

29 réseaux de chaleur
486 GWh livrés*
50% EnR&R
146 g/kWh ACV

64 réseaux de chaleur
818 GWh livrés*
80,4% EnR&R
67 g/kWh ACV

Le mix énergétique des réseaux de chaleur en production en Occitania est déjà très décarboné.

Une diversité de moyens de production de chaleur disponibles

- Les réseaux de chaleur ont livré 784 GWh de chaleur en 2021 (ORCEO)
- La géothermie ne représente aujourd'hui que 1% de la production de chaleur renouvelable en 2022, qui approche 10,8 TWh.

Source : Enquête annuelle FEDENE Réseaux de Chaleur et Froid (2022)

(*) Livraison corrigées de la rigueur climatique

II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «Réseaux de chaleur décarbonés » est considérée comme plutôt à la hauteur des enjeux. On observe une forte disparité entre les réponses des communes et des collectivités, ces dernières semblant être plus investies par le sujet.

III – Quelques actions exemplaires

Des exemples d'actions ont pu être recensés :

- **Financement et réalisation d'études de faisabilité** : Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments tertiaires du centre-ville de Rodez : Maison de l'Agriculture, Burloup, Centre entreprises du Crédit Agricole, Ecole Paraire, Haras, Centre administratif PAraire, Lycée Foch, Musée Soulages
- **Création, extension et exploitation de réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération:**
 - Projet sur le site de St Martin Lalande sur la récupération de la chaleur fatale et le stockage thermique – Groupe TERREAL, avec la mise en place d'un stockage thermique.
 - Le projet portant sur le réseau de chaleur sur la commune de Limoux, objectif de desservir des activités publiques et parapubliques avec des ressources locales : le bois de la haute vallée de l'Aude (11)
 - Réseau de chaleur => chaufferie bois au collège sur la commune d'Alban (81)
 - Réseaux de chaleur sur les communes de Carmaux/Lacaune (81)
 - Réseau de chaleur (biomasse) du Limouxin et du GN (thermique) (11)

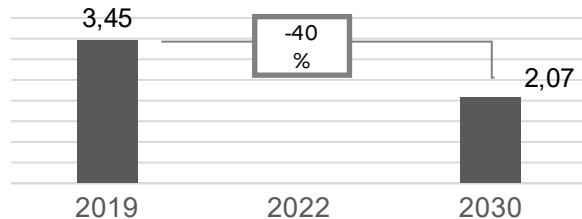
« Mieux produire dans l'industrie »

Synthèse des objectifs à atteindre pour la thématique industrielle

Industrie

Objectif à 2030 : Décarbonation des sites industriels

Emissions de tous les sites industriels (MtCO₂) d'après l'ORCEO



Principaux messages

A ce stade, l'objectif global de réduction retenu est de -40% par rapport aux émissions industrielles observées en 2019 par l'ORCEO (3,45 MtCO₂).

Cela se divise entre trois sujets :

Sujet n°1, à priorité moyenne : **Accompagner la décarbonation des 3 cimenteries régionales** conformément aux contrats de transition écologiques signés avec l'Etat : objectif de passer de 1 479 kt à 800 kt

Sujet n°2, à priorité haute : **Accompagner la décarbonation des gros émetteurs industriels de GES** (hors cimenteries)

Sujet n° 3, à priorité haute : **Mobiliser les acteurs industriels « diffus »** (émissions < 2 000 teqCO₂/an) pour les engager dans la décarbonation de leurs process

Une question de données : Les émissions industrielles ne sont pas connues avec précision et doivent être estimées

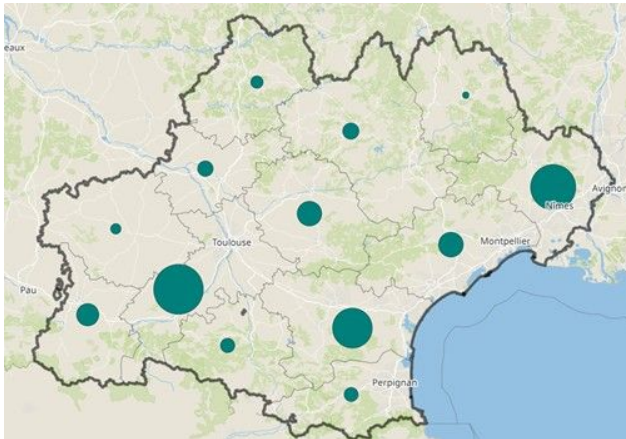
Industrie

- Les **émissions du secteur ETS** – 75% des émissions industrielles au niveau national - sont connues et localisées (59Mt en France, 2,3Mt en Occitanie)
- Les **émissions diffuses** sont plus difficiles à estimer et à territorialiser en raison de la multiplicité des sites concernés. Plusieurs approches:
 - - Exploitation des données de consommation de combustibles fossiles et de bois au niveau régional (ORCEO)
 - => 1 Mt environ
 - - Ou territorialisation des données nationales (20Mt) sur la base de clés de répartition (emploi industriel ou emploi industriel par secteur) => 1,3 à 1,5 Mt environ
- « **Scope 2** » (émissions liées à consommation d'électricité et chaleur par l'industrie) estimées autour de 0,3-0,4Mt
- **ORCEO estime les émissions scope 1 à 3,2Mt. Les travaux se poursuivent pour comprendre l'écart avec l'estimation CITEPA de 4,8Mt/an (y compris scope 2) pour l'Occitanie**
- A ce stade, le diagnostic retient donc l'estimation d'ORCEO pour l'année 2019 (3,45 MteqCO₂) et s'est attaché à analyser les leviers disponibles pour atteindre l'objectif de réduction des émissions industrielles fixé par le SGPE à **-40% d'ici 2030**.

Levier : Décarbonation des sites industriels

I – Etat des lieux régional et enjeux

Les émissions industrielles régionales en 2019 (scope 1)



Dpt	ktCO2eq (y inclus cimenteries)	% des émissions régionales (y inclus cimenteries)	ktCO2eq (hors cimenteries)	% des émissions régionales (hors cimenteries)
09	66	2 %	66	4 %
11	587	18 %	88	5 %
12	85	3 %	85	5 %
30	733	23 %	214	13 %
31	897	28 %	436	25 %
32	31	1 %	31	2 %
34	211	7 %	211	12 %
46	47	1 %	47	3 %
48	8	0,3 %	8	0,5 %
65	174	5 %	174	10 %
66	62	2 %	62	4 %
81	210	7 %	210	12 %
82	80	3 %	80	5 %

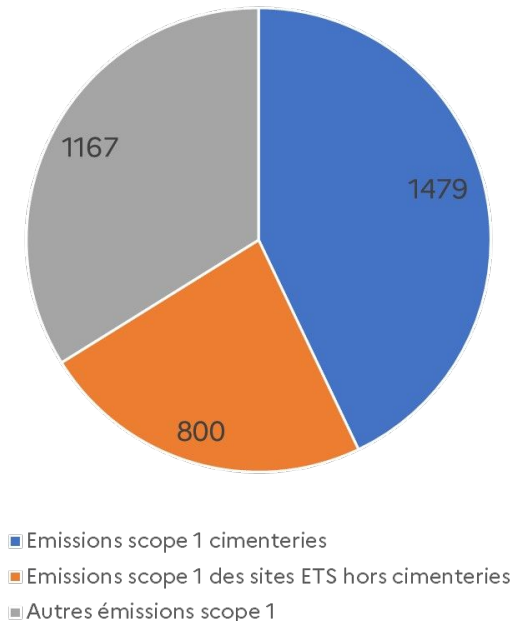
Analyse des émissions régionale (données ORCEO _ Observatoire régional de l'énergie)

- 3 cimenteries régionales font partie des 50 sites industriels les plus émetteurs de GES au niveau national. Elles représentent à elles seules 43% des émissions industrielles régionales (vs 55% au niveau national).
- 33 sites industriels (en plus des 3 cimenteries) sont soumis au système EU-ETS. Ce système constitue un levier d'autant plus fort que le cours du quota est élevé. Hors cimenteries, les sites EU-ETS représentent 23% des émissions industrielles régionales (vs 11% au niveau national)

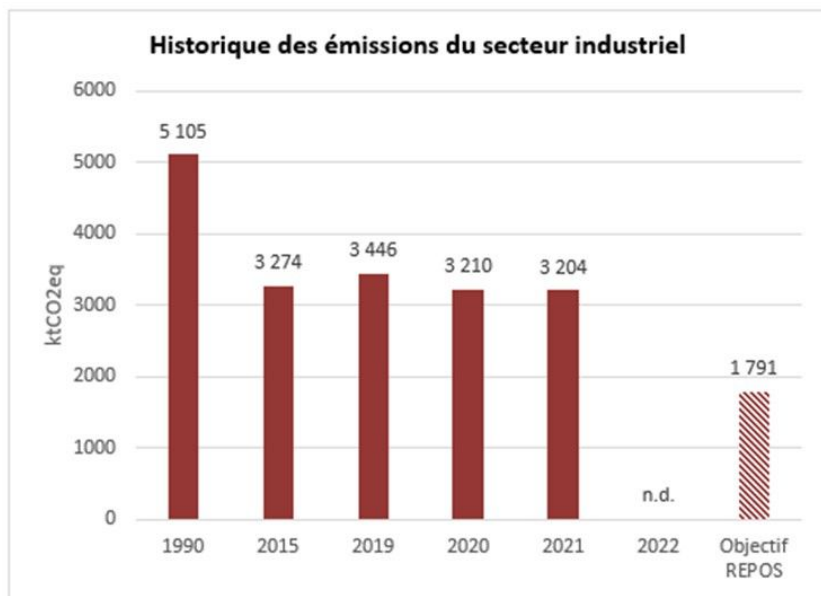
=> A eux seuls, ces **36 sites représentent 66% des émissions industrielles de gaz à effet de serre (similaire à la répartition nationale des émissions industrielles).**

- 38 autres « gros » (> 2 000 t/an chacun) émetteurs industriels régionaux « hors EU-ETS » viennent y ajouter 312 kt.

=> Ces **74 émetteurs régionaux représentent environ 75% des émissions industrielles régionales**



I – Etat des lieux régional et enjeux



Analyse de l'évolution observée des émissions industrielles et objectif régional d'après l'ORCEO

- Au-delà des enjeux climatiques, la décarbonation de l'industrie permettra de répondre à des enjeux de souveraineté (industrielle et énergétique) et de compétitivité (prix, etc.)
- Bien qu'en forte baisse par rapport à 1990 (-37% entre 2021 et 1990), les émissions de GES industrielles semblent avoir atteint un palier depuis 2014. La baisse régionale est en outre moins importante que celle constatée au niveau national (-45% sur la même période)
- Le tissu industriel régional représente 6% de la consommation d'énergie de l'industrie française, mais seulement 4% des émissions industrielles nationales. L'industrie ne pèse d'ailleurs que pour 12% des émissions de GES régionales (vs 18% au national). Une décarbonation de l'industrie comparativement plus compliquée

II – Retour sur les réponses des collectivités et exemples d’actions

L’action territoriale sur le levier des émissions industrielles est jugée assez peu à la hauteur des enjeux par les collectivités sur le territoire régional, sauf pour les territoires urbains qui en ont une vision plus favorable.

Les communes ne pensent pas disposer de marge de manœuvre sur ce levier des émissions industrielles, les conseils départementaux et le conseil régional s’estimant quant à eux limités dans leur action. Ce levier des émissions industrielles n’est en outre considéré pertinent qu’en Haute-Garonne, dans le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Gard.

En outre les collectivités n’ont que peu de marges de manœuvre sur les 3 cimenteries régionales, dont les travaux Etat sont pilotés par l’administration centrale.

Les collectivités locales ont été interrogées sur 4 actions pré-identifiées :

- *Soutien et accompagnement des acteurs pour favoriser la création d’écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex : clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...)*

Des exemples ont été cités (réseau de chaleur dans une ZAC, etc.) **mais le niveau de mise en œuvre de cette action par les collectivités répondantes est limité.** Les écosystèmes H2 mis en place en Occitanie visent essentiellement des usages liés à la mobilité. A noter également que la réutilisation de chaleur fatale d’origine industrielle dans un réseau de chaleur collectif n’est pas encouragée par l’absence de prise en compte de cette réutilisation dans la comptabilité carbone de l’industriel émetteur.

- *Identification et aménagement/réhabilitation de foncier permettant l’implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de sobriété foncière et de rationalisation de la gestion de l’espace.*

Cette action rencontre beaucoup plus d’adhésion et est assez largement mise en œuvre, notamment au niveau du conseil régional, des conseils départementaux et des intercommunalités. Des travaux sur les friches et les ZAC, notamment la création de ZAC bas-carbone ont ainsi été cités.

- *Financement de projets de performance énergétique, complémentaires aux financements nationaux (ex : CEE, fonds chaleur...)*

Cette action est mise en œuvre par le conseil régional/AREC via l’outil FITEEO. Il existe cependant des enjeux de compatibilité entre FITEEO et les autres dispositifs d’aide (Agence de l’eau, FEDER, FEADER...) qui font actuellement l’objet de travaux avec le Conseil régional. A noter que ce dispositif FITEEO porte également sur l’économie de la ressource en eau.

- *Cartographie des flux matière du territoire / Evaluation du potentiel Ecologie industrielle et territoriale (EIT) pour faire le lien entre les acteurs (mutualisation des flux).*

Cette action est assez largement mise en œuvre, notamment au niveau du conseil régional, des conseils départementaux et des intercommunalités. Pour autant, l’existence d’une cartographie à l’échelle régionale des flux matières est apparue étonnante à certains membres du GT pour qui la traçabilité du lien déchet/intrant sur des circuits d’économie circulaire reste assez opaque, notamment du fait que la circulation de la matière relève souvent de l’existence de contrats gré à gré entre acteurs privés.

« Mieux gérer les déchets »

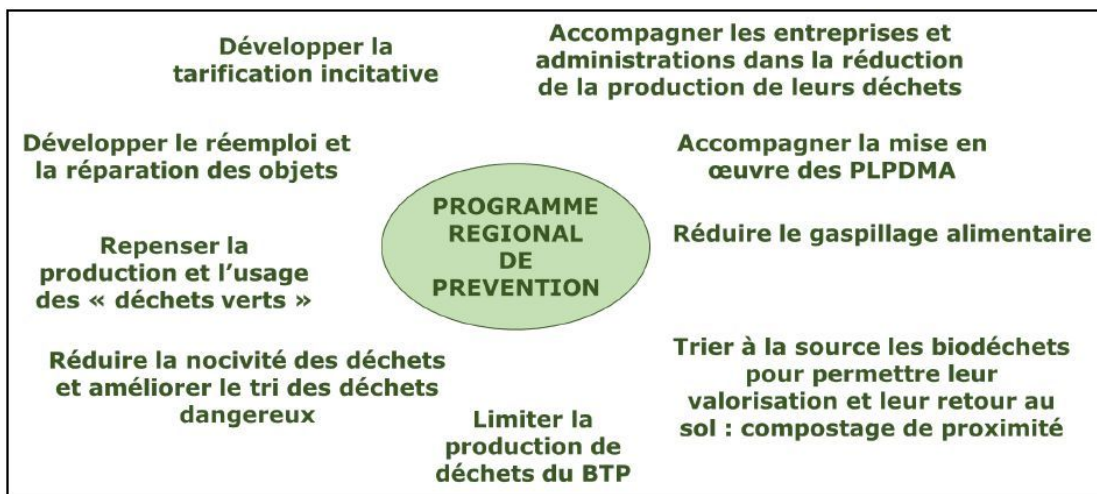
Des objectifs ambitieux dans une région où la quantité de déchets a tendance à augmenter

Déchets

Une dynamique encadrée par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), volet déchet du SRADDET
Voté le 14/11/19 ; 9 orientations déchets et un plan régional d'action pour l'économie circulaire (PRAEC)

Après une baisse constatée sur plusieurs années...
la **quantité de Déchets Ménagers et Assimilés** (hors déchets des collectivités) collectée par le service public a **augmenté de 5% en 2021 par rapport à 2019**

MAIS



Le taux de valorisation en progression

part de déchets orientés vers une filière de valorisation matière et énergétique passant de 56 % en 2017 à 72 % en 2021

Le tri à la source des biodéchets qui se met en place

Gisement de biodéchets des ménages à traiter en Occitanie estimé à **900 000 t**

_ 438 000 t (> 76 kg/hab/an) encore présents dans les OMR
_ + 465 000 t déchets verts

Planification écologique : opportunité d'accélérer la mise en œuvre du volet déchets du SRADDET et du PRAEC en Occitanie

Déchets

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Adopté par les élus du Conseil Régional,
inclus dans le SRADDET et en constitue son volet déchets

Décline au niveau régional les objectifs des Lois TECV de 2015 et AGEC de 2020 en termes de réduction de tonnages de déchets produits, d'augmentation de la valorisation et de limitation des capacités d'élimination des déchets résiduels pour une période de 12 ans (2019-2031)

Le Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire (PRAEC) adopté le 14.11.2019
= la feuille de route régionale collective pour l'économie circulaire

GOUVERNANCE RÉGIONALE

1.1 Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif pour la communauté d'acteurs de l'EC

1.2 Former à l'EC et à ses enjeux

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

2.1 Développer l'écoconception des produits, services, et équipements

2.2 Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)

2.3 Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales

2.4 Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

2.5 Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

TERRITOIRES

3.1 Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie

3.2 Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.

POLITIQUES PUBLIQUES

4.1 Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics

4.2 Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité

RECHERCHE ET INNOVATION

5.1 Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC

DECHETS

6.1 Accroître les actions de prévention des déchets

6.2 Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café

6.3 Améliorer la valorisation et la gestion des déchets

6.4 Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets pour favoriser un retour au sol de qualité

Les 3 objectifs du PRAEC :

- 1/ Décorrélérer croissance économique et consommation de ressources naturelles
- 2/ Diviser par deux la quantité de déchets éliminés (2030)
- 3/ Créer de nouveaux emplois de proximité

16 actions mises en œuvre par des réseaux ou GT multi-acteurs et co-pilotés par un acteur du territoire régional partie prenante et la Région

Objectif à 2030 : Captage de méthane dans les ISDND

Réduction de **507 ktCO₂e** par rapport à 2019

Principaux messages

Les DMA peuvent être à l'origine d'une production de biogaz : les émissions directes du secteur des déchets sont essentiellement dues aux émissions de méthane (puissant GES) des déchets organiques non valorisés en installation de stockage.

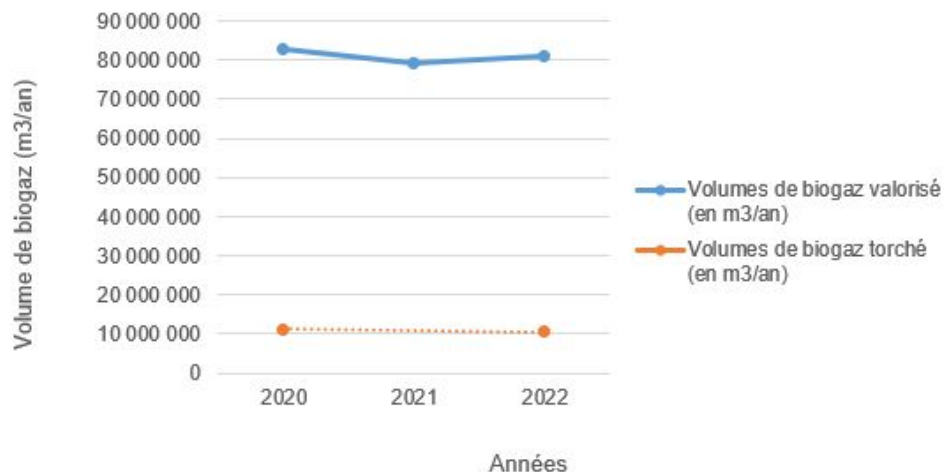
L'objectif de réduction de 507 ktCO₂ donné par le SGPE est conséquent. Il ressort du diagnostic que ce levier est pertinent mais l'objectif semble trop ambitieux sur le territoire d'Occitanie. Néanmoins, ce levier est mal compris par les EPCI et communes avec un taux de réponse inférieur à 50 % ou est peu pertinent pour les collectivités interrogées qui n'ont pas toujours la compétence en matière de gestion des déchets.

En effet, sur les 25 exploitations du territoire (ayant transmis les informations relatives au captage du biogaz lors de l'enquête SINOE), 17 sont déjà en valorisation et seulement 8 ne valorisent pas (dont la plupart en post-exploitation ou pas de captage mis en place car pas de stockage de déchets biodégradables). D'autre part, des actions sont déjà portées sur ce levier. Ce levier constitue en Occitanie une faible opportunité d'action.

L'objectif de réduction de 507 ktCO₂ devrait ainsi être revu à la baisse et être intégré sur un autre levier.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Evolution de la valorisation du biogaz dans les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (en m³/an)



Objectif national

Loi LTECV : diminution par deux des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 et augmentation de la valorisation matière, notamment organique, avec respectivement, 55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025, mesurés en masse (ce qui correspond à 807 kt de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025).

Résultats

- **25 ISDND collectent le biogaz** et ont remonté les données lors de l'enquête SINOE menée par l'ORDECO :
 - 17 valorisent le biogaz
 - 8 ne le valorisent pas (dont la plupart en post-exploitation)

Les territoires ayant une ISDND avec du biogaz non valorisé (deux dans l'Hérault et une en : Aveyron, Gard, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne)

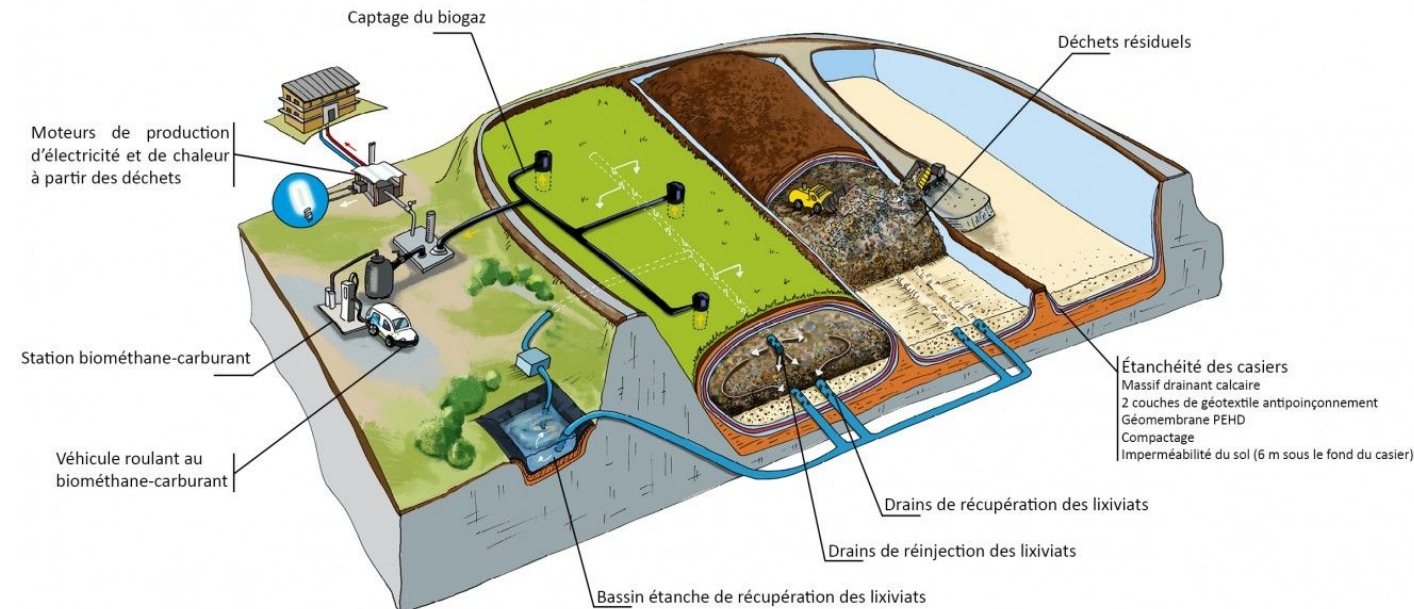
II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «Captage de méthane dans les ISDND» est considérée par les collectivités comme n'étant pas à la hauteur des enjeux.
- Le levier a néanmoins été mal compris des EPCI et communes avec un taux de réponse inférieur à 50% ou est peu pertinent pour les collectivités qui n'ont pas toujours la compétence.

III – Quelques actions exemplaires

Valorisation du biogaz dans les ISDND

- Valorisation du biogaz dans 17 des 25 ISDND d'Occitanie
- Montpellier Méditerranée Métropole a déjà mis en œuvre les dispositifs de captage du méthane sur ses deux ISDND aujourd'hui en post-exploitation (34)
- Captage du méthane effectif à l'ISDND de Bellegarde (30)
- Les véhicules de Trifyl (81) (véhicule de service et certains camions) roulent grâce à l'énergie des déchets. Une unité de production de biométhane-carburant, couplée au bioréacteur, permet d'épurer le biogaz et de produire du carburant.



Objectif à 2030 : Valorisation matière des déchets

Objectif de réduction de **274 ktCO2e** (= 69,1 kg de déchets ménagers valorisés /hab/an supplémentaire), par rapport à 2019

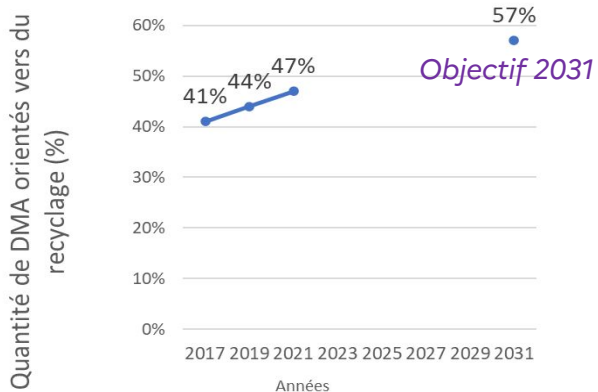
Principaux messages

Les Matières Premières de Recyclage (MPR) proviennent des déchets qui, après une opération de recyclage matière, peuvent être réintroduits dans les processus de production en substitution totale ou partielle de matières premières vierges.

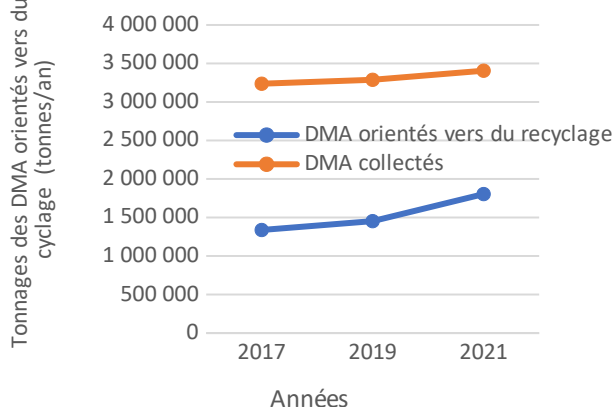
L'objectif de réduction donné par le SGPE pour ce levier est de 274 ktCO2e, par rapport à 2019. La tendance des indicateurs évalués, soit les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et de Déchets des Activités Économiques (DAE) orientés vers du recyclage matière, tend à atteindre l'objectif régional du PRPGD de 57% de DMA non dangereux non inertes collectés en vue d'un recyclage (valorisation matière et organique) en 2031. Cependant, des actions complémentaires sont nécessaires pour pouvoir poursuivre cette évolution vers l'atteinte de l'objectif. En particulier, à l'échelle nationale (pas de donnée disponible à l'échelle régionale), les emballages et papiers représentent 70 kg/hab.an dans le bac jaune contre 54 kg/hab.an encore présent dans le bac ordures ménagères. Le potentiel de valorisation est ainsi encore important.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés non inertes (hors déchets des collectivités) orientés vers du recyclage (%)



Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés non inertes (hors déchets des collectivités) orientés vers du recyclage (tonnes/an)



Tonnage DAE collecté pour recyclage

Années	Tonnage DAE collecté pour recyclage
2020	1 773 000
2021	2 374 000

A noter, qu'environ 480 000 t sont des déchets organiques et des déchets dangereux qui ne feront donc pas l'objet de MPR.

Pour approcher la donnée sur les MPR, deux indicateurs sont disponibles :

- la **quantité de DMA orientés vers du recyclage matière** (issue des enquêtes ADEME/ORDECO)
- la **quantité de DAE orientés vers du recyclage matière** (publiée par FEDEREC).

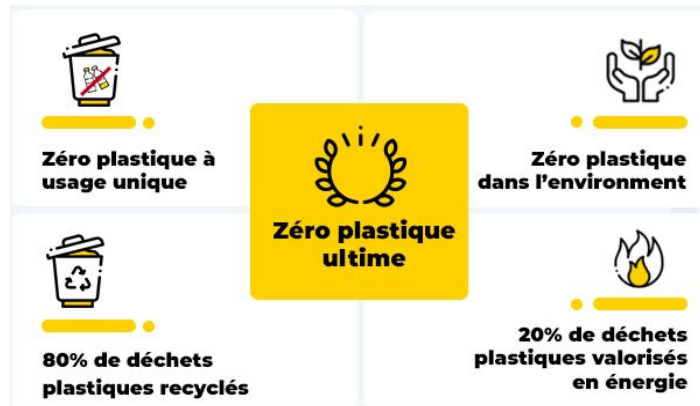
Dans les deux cas il n'y a pas de déduction des refus de tri et de préparation des MPR.

Objectifs :

- Régionaux** (PRPGD) : DMA non dangereux non inertes collectés en vue d'un recyclage (valorisation matière et organique) : **57 % en 2031**
- Nationaux** : l'obligation concerne l'incorporation de plastique recyclé pour les emballages :
 - d'ici à 2025, les bouteilles pour boisson en PET devront contenir 25 % de matières recyclées
 - d'ici à 2030, toutes les bouteilles en plastique pour boisson devront contenir 30 % de matières recyclées

II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «valorisation matière déchets» est perçue à la hauteur des enjeux avec des différences de perception notables entre échelon de collectivité et type de territoire :
 - région, départements et territoires urbains considèrent l'action territoriale plus pertinente et l'évaluent plus positivement ;
 - A l'inverse, les communes (en particulier rurales) ont une perception plus négative.
- L'action est pertinente pour les territoires qui se sentent contribuer à la hauteur des enjeux



III – Quelques actions exemplaires

- **ORMAT** (Objectif Recyclage MATières), appel à projets qui soutient financièrement la production de MPR ; leur incorporation par les transformateurs ; et des metteurs en marchés ; 2023-2024
 - Matières: Plastiques, Textiles, Métaux (dont métaux de batteries), Bois, Papiers et cartons, Verre et matériaux minéraux)
 - Cibles : préparateurs en charge du surtri et de la préparation des déchets après leur collecte et premier tri, les régénérateurs et les transformateurs
- **ORPLAST** (Objectif Recyclage PLASTiques), appel à projets qui visait à accompagner les études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastiques recyclées ainsi que l'adaptation des équipements de production pour les rendre compatibles avec l'usage de MPR ou à permettre l'incorporation d'un taux de MPR plus élevé ; 2016, 2018, 2020-2022
- **Plan plastique** : Voté par la Région Occitanie en décembre 2020, avec objectif principal de viser la disparition des déchets plastiques non valorisés ou abandonnés dans la nature en 2030
- **CITEO sur Mende** : lancement d'un centre de surtri des emballages plastiques (surtri du flux développement plastiques issus des centres de tri de collecte sélective) afin d'améliorer le recyclage des emballages plastiques dont les filières sont en cours de développement (par exemple le polystyrène des pots de yaourts)
- **L'UNICEM** qui propose une labellisation des plateformes de préparation de granulats recyclés « Granulats de l'Économie Circulaire d'Occitanie » (GECO) ; première en France et volonté des acteurs de qualifier la matière produite

Objectif à 2030 : Sobriété matière

Objectif de réduction de **56 ktCO₂e**, (baisse d'environ 92,6 kg /hab/an de DMA), par rapport à 2019

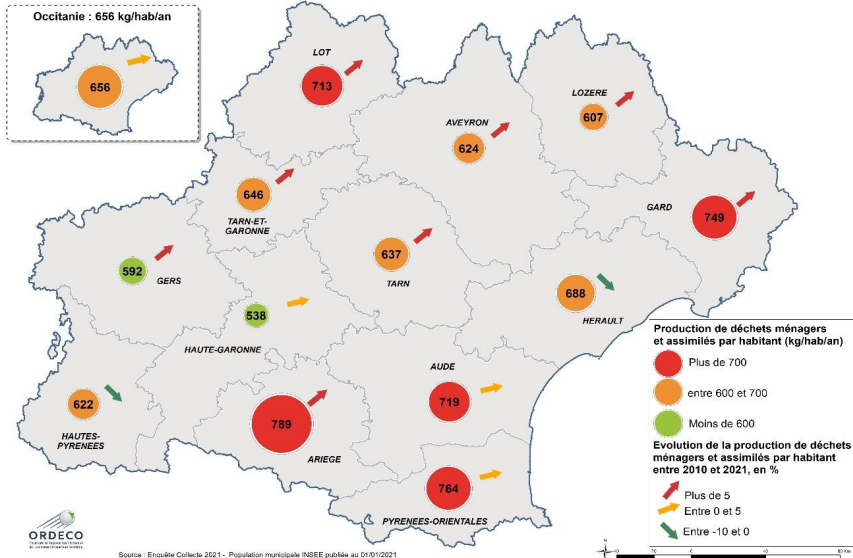
Principaux messages

L'objectif donné par le SGPE est 56 ktCO₂e de réduction par rapport à 2019. Il ressort du diagnostic que ce levier est pertinent pour la région Occitanie. L'analyse départementale révèle des disparités significatives dans la production des déchets en Occitanie, avec des DMA variant entre 538 et 789 kg/an.hab. Contrairement à la période précédente, la tendance à la réduction des déchets ne se maintient plus, laissant persister des écarts importants entre les départements. Des facteurs démographiques, touristiques et des actions de prévention influencent ces disparités, tandis que des dynamiques territoriales contrastées se dessinent au niveau des EPCI. Une approche adaptative s'avère essentielle pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire en matière de gestion des déchets.

I – Etat des lieux régional et enjeux

La collecte des déchets ménagers et assimilés

Production de DMA en 2021 en Occitanie par département et évolution de celle-ci par rapport à 2010



Source : Enquête Collecte 2021 - Population municipale INSEE publiée au 01/01/2021

Objectifs

- Loi LTECV : objectif de réduction des DMA de 10% à l'horizon 2020 (par rapport à 2010) et une diminution par deux des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- PRPGD Occitanie : réduction des DMA de 10 % à 2020 ; de 13% à 2025 ; de 16 % à 2031 (par rapport à 2010) :
- Loi AGECE : Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse

Résultats

L'analyse départementale montre une **situation très contrastée** :

- Les DMA varient de 538 à 789 kg/an.hab.
- La tendance au resserrement observée entre 2010 et 2015 n'est plus observée.** Les disparités départementales sont encore fortes :
 - impact démographique et touristique ;
 - impact des démarches de prévention ;
 - Impact de la modification de la prise en charge de déchets professionnels.
- Des **ratios importants qui augmentent** (des marges de progrès mais une tendance à infléchir).
- Des départements ayant des productions faibles (qui continuent de baisser pour certains et qui ont tendance à augmenter pour d'autres)
- Sans doute des dynamiques infra départementales aussi contrastées au niveau des EPCI

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Le levier «Sobriété matière et prévention» est jugé pertinent par les collectivités et l'action territoriale pour ce levier est considérée comme à la hauteur des enjeux
- Le niveau d'action n'est pourtant pas à la hauteur de l'enjeu et doit être renforcé



CYCL'OP la plateforme numérique de l'économie circulaire en Occitanie

Initié grâce au Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC).

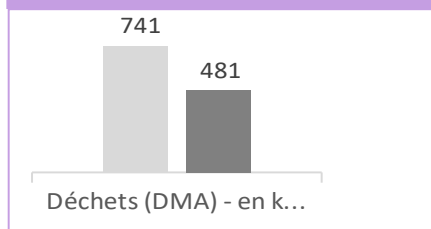
=> outil pour se connaître, échanger, et partager les ressources disponibles sur l'économie circulaire.

III – Quelques actions exemplaires

Développement du réemploi des emballages

- Prévention : promotion du vrac (réseau régional des acteurs de la filière vrac en Occitanie), éco-conception, EIT, EFC, déploiement de la tarification incitative
 - Augmentation du tri et de la valorisation : extension des consignes de tri des emballages, tri à la source des biodéchets, zones de réemploi et nouvelles filières REP...
 - Réparation, Réutilisation, Réemploi :
 - Augmenter les flux réemployés-réutilisés-réparés : consigne sur les emballages **Oc Consign** (Est de l'Occitanie) et **Consign'up** (Occitanie) sur les bouteilles en verre : **Ibbeo Cosmétique** (82) sur les flacons de l'hygiène et beauté, **Emboite le plat** (31) sur les contenants de la restauration à emporter
 - Upcycling, Upcyclage ou Surcyclage,
 - Développement des ressourceries, recycleries, repair café : **Fab lab** et **café bricole** dans la zone d'activité de Caylus (82)
 - Substitution des emballages à usage unique et contenants en plastique (réemployables ou non) dans la restauration collective
 - Zones de réemploi dans les déchetteries
- ### Gestion des budgets et volonté politique
- Sessions de sensibilisation des élus à la mise en place du tri à la source des biodéchets
 - Formations à l'Économie Circulaire
 - Intégration des critères d'économie circulaire dans les achats publics
 - Mise en place des filières REP

Objectif à 2030 : Déchets enfouis



Principaux messages

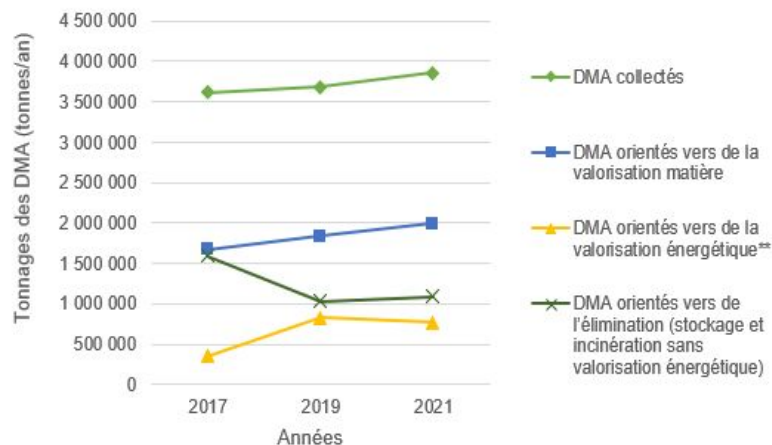
L'objectif énoncé par le SGPE consiste à réduire de 741 kt à 481 kt la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés enfouis annuellement. L'analyse démontre la pertinence de cette mesure, étroitement liée à la sobriété matière/prévention des déchets ainsi qu'à la valorisation matière des déchets, car les actions prévues dans ce cadre contribuent également à réduire l'enfouissement des déchets. Ainsi, afin de maintenir une clarté de lecture, les actions entreprises, les contraintes identifiées et les axes d'amélioration définis dans le domaine de la sobriété matière et de la valorisation matière ne sont pas réitérés dans ce contexte.

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.1 – La collecte des DMA et leur fin de vie

Evolution de la production* des Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets des collectivités) (tonnes/an)



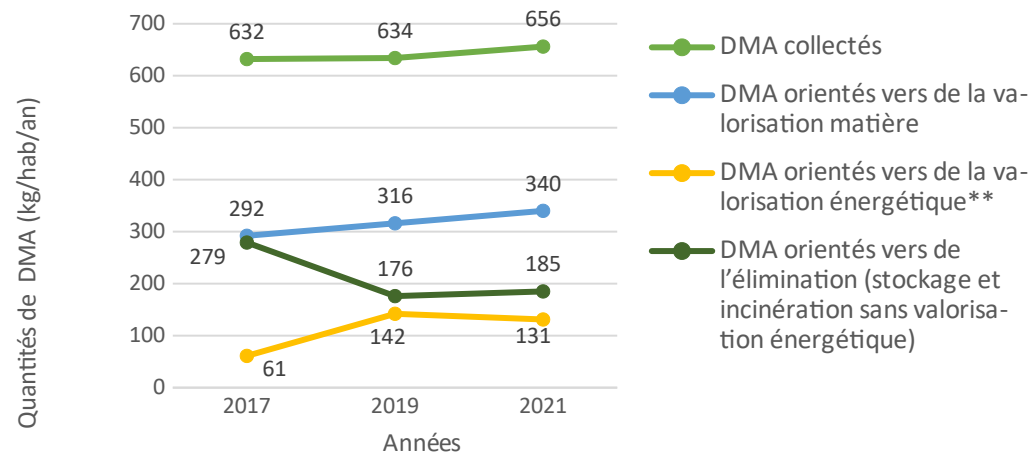
*Hors dépôts sauvages

**Valorisation énergétique selon les critères de l'arrêté ministériel du 20/09/2002

La quantité de DMA (hors déchets des collectivités) collectée par le service public est de 3,85 Mt en 2021.

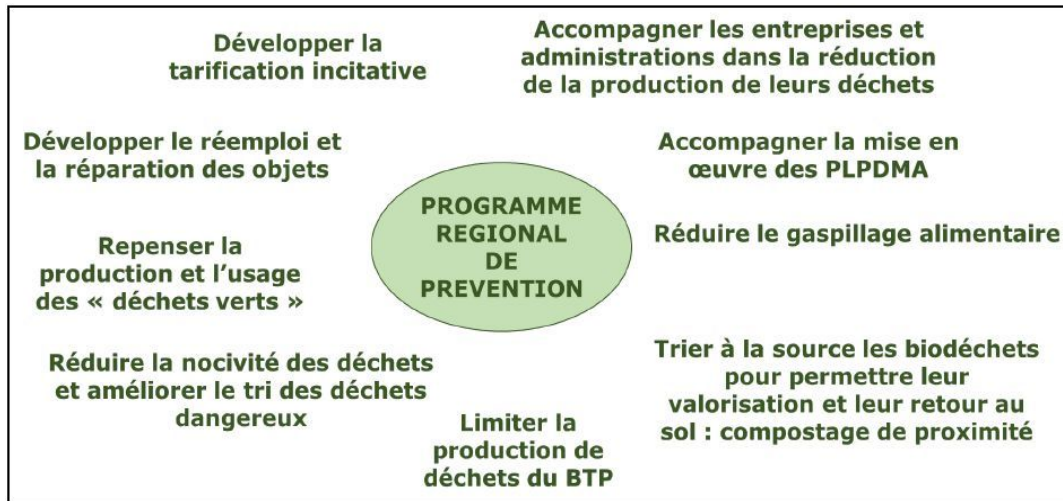
Cela représente une augmentation de + 5% par rapport à 2019.

Evolution de la production* des Déchets Ménagers et Assimilés (hors déchets des collectivités) par habitant (kg/hab/an)



I – Etat des lieux régional et enjeux

I.2 – La valorisation matière des DMA



La part des déchets DMA Non Dangereux Non Inertes orientés vers une filière de valorisation matière et organique a tendance à augmenter : cela concerne 47% des DMA en 2021 (41% en 2017, 44 % en 2019).

Cette augmentation est à la fois liée à :

- une meilleure collecte séparée (augmentation des recyclables secs collectés,
- un déploiement de bennes spécifiques pour le mobilier hors d'usage, etc.),
- un développement des filières de valorisation.

La part des DMA orientée vers le stockage continue de diminuer.

II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «Déchets enfouis» est considérée comme peu à la main des territoires et avec une action satisfaisante. Le levier a néanmoins été mal compris des EPCI et communes avec un taux de réponse inférieur à 50%.
- Ce levier est pourtant pertinent dans les territoires et doit être renforcé

III – Quelques actions exemplaires

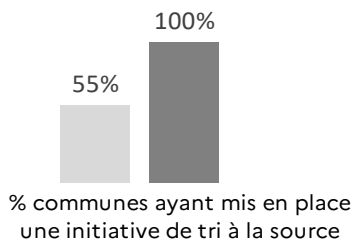
Augmentation des capacités de valorisation énergétique

- L'extension des consignes de tri
- La prise en compte des 5 flux
- **SYDED du LOT** : Détournement de l'enfouissement vers de l'incinération avec récupération d'énergie. Plus grande quantité de déchets dirigée vers l'incinérateur de Brive (19) plutôt que vers l'enfouissement à Montech (82), notamment grâce au tri à la source des biodéchets et à l'extension des consignes.
- **DECOSET (31)** :
 - Rénovation de la SETMI (incinérateur de Toulouse)
 - Recherche de nouveaux usages de la chaleur sur Econotre (incinérateur de Bessière)
- **Société Rivulis** (avec aides ADEME) : recyclage de matières plastiques intervenant dans la fabrication des canalisations. L'utilisation des plastiques recyclés a été multipliée par 5 (de 1 000 T à 5 000 T/an) avec des gains de compétitivité (les matières recyclées sont moins chères).

Simplification des filières Responsabilité Élargie des Producteurs

La création des filières REP

Objectif à 2030 : Collecte des biodéchets



Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)

Objectif régionalisé indicatif en 2030

Principaux messages

Les **biodéchets** sont « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires »

L'objectif établi par le SGPE vise à accroître le nombre de communes ayant instauré une initiative de tri à la source des biodéchets, passant de 55 % à la totalité des communes. Cette démarche découle directement de la mise en oeuvre de la loi AGEC, qui impose cette pratique à l'ensemble des acteurs. L'analyse révèle que cette stratégie est judicieuse pour la région Occitanie.

I – Etat des lieux régional et enjeux

A l'échelle Occitanie, estimation du gisement de **438 kt biodéchets** (soit plus de 76 kg/hab/an) encore présents dans les OMR + **465 kt de déchets verts**
=> Un peu plus de **900 kt de biodéchets des ménages à traiter**

Cet objectif, difficilement mesurable, se traduit par une **réduction des OMR** de :

-13% en 2025 par rapport à 2015

-16% en 2031 par rapport à 2015

→ Les OMR ont **diminué de 6,2 % entre 2015 et 2021**

Objectifs :

• Nationaux

- La loi AGEC : généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31/12/2023, soit un **objectif de 100 % de biodéchets triés**

- La loi LTECV : **diminution par deux des déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010** et augmentation de la valorisation matière, notamment organique, avec respectivement, **55% de valorisation des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025**, mesurés en masse.

En effet, le tri des biodéchets contribue significativement à la réduction des OMR, et donc à la quantité de déchets ménagers non dangereux non inertes mis en décharge.

• Régionaux, fixés par le PRPGD :

Diminution de la part des biodéchets présente dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de :

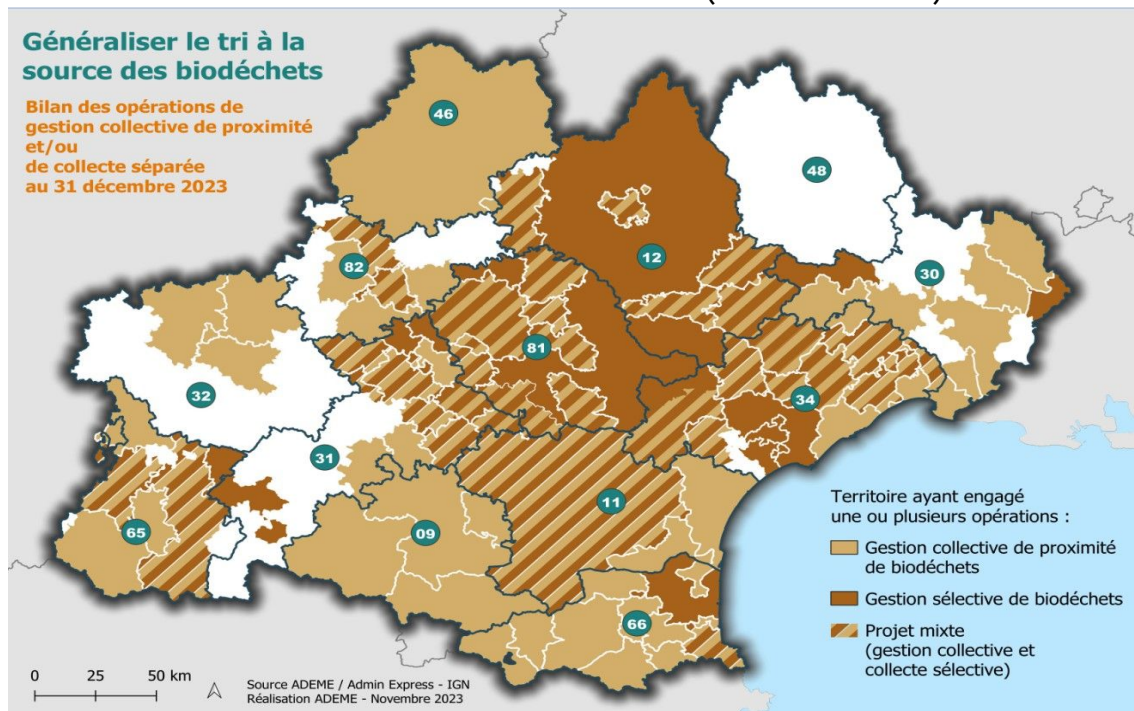
- **50% en 2025** par rapport à 2015 (soit -37 kg/hab/an)

- **61 % en 2031** par rapport à 2015 (soit -44 kg/hab/an)



I – Etat des lieux régional et enjeux

Carte représentant les EPCI ayant mis en place une initiative de solution de tri à la source (bilan à fin 2023)



Résultats (données 2021) : 25 % de la population desservie

- **17 %** des habitants d'Occitanie étaient équipé d'un **composteur individuel** (distribué par l'EPCI)
- **2 %** de la population régionale couverte par une solution de **compostage collectif**
- **6 %** de la population est couverte par de la **collecte** des biodéchets des ménages (hors collecte des gros producteurs)

EPCI ayant mis en place une collecte sélective de biodéchets et tonnages associés (Source : Enquêtes "Collecte" ADEME/ORDECO)

	2015	2017	2019	2021
Nombre de collectivités ayant mis en place une collecte de biodéchets des ménages	7	6	7	8
Nombre de collectivités ayant mis en place une collecte de biodéchets des gros producteurs	9	9	9	8
Tonnage de biodéchets collectés auprès des ménages	8 373	7 362	7 791	8 926

II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «Collecte des déchets» est perçue comme n'étant pas à la hauteur des enjeux
- EPCI et communes considèrent qu'ils sont à la hauteur des enjeux et se sentent concernées et actives en matière d'amélioration de collecte et tri

III – Quelques actions exemplaires

Tri et gestion des biodéchets des gros producteurs

- Incitation à se lancer dans des projets d'étude, d'opérations de prévention et de valorisation des biodéchets (gestion de proximité, collecte sélective des biodéchets et tarification incitative, création ou adaptation d'unité de traitement par compostage ou méthanisation) via communication et événements, terminé en 2023
- Soutien dans leurs réflexions, terminé en 2023
- Accompagnement financier et technique des projets (via AAP ADEME terminé en 2023 et Fonds Vert poursuivi en 2024)
- Valorisation des projets exemplaires mis en œuvre, afin de diffuser régionalement les bonnes pratiques et amplifier la mobilisation des acteurs locaux

- **Montpellier Méditerranée Métropole** : déploie largement le compostage sur son territoire, mais l'adoption est très variable selon les zones

- **Gard Rhodanien, Lunel, SICOVAL, SMTD 65, ...** : réduction conséquente des déchets ménagers et assimilés avec la tarification incitative

- **SYMAT (65)** : réalisation d'un schéma de gestion des biodéchets en 2020, développement du compostage de proximité individuel et partagé ainsi que mise en place d'une collecte séparée des biodéchets ciblée sur les secteurs urbains n'ayant pas la possibilité de composter

- **Cler Verts, APAG, Tubert** : décontionneurs de déchets organiques emballés pour l'industrie agro-alimentaire et les grandes et moyennes surface

- **ORANGE Campus Tolosa** : Restauration collective équipée d'un aspirateur central et d'une cuve de stockage des biodéchets

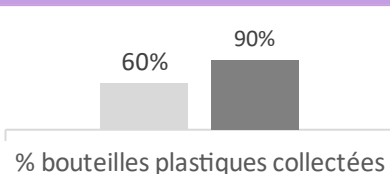
- **Les Alchimistes, Hector le Collector, ...** : solutions de collecte de proximité des professionnels

- **CROUS** : restauration collective équipée d'un sécheur de biodéchets

Amélioration de la communication et du changement de comportement

- **Communauté de communes de la Haute Ariège** : sensibilisation dans les écoles, animation d'un réseau de référents compostage, distribution de compostage

Objectif à 2030 : Collecte des bouteilles



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030

Principaux messages

L'objectif fixé par le SGPE consiste à porter de 60 % à 100 % d'ici 2030 le taux de collecte des bouteilles plastiques. En Occitanie, il a été décidé d'élargir ce levier à la collecte de tous les emballages. L'analyse démontre la pertinence de cette démarche pour la région, bien que ce ne soit pas la priorité absolue. En effet, les taux de collecte sont en progression et approchent les objectifs fixés, mais des actions supplémentaires sont nécessaires pour maintenir et renforcer cette tendance. Les informations recueillies sur ce point sont similaires à celles du levier Valorisation matière et ne sont donc pas réitérées ici afin de préserver la clarté du propos.

I – Etat des lieux régional et enjeux

203 600 t de verre collectées en 2021
34,6 kg/hab.an
 34,3 kg/hab.an en France*
 → **Augmentation : +7%**
 (32,3 kg/hab.an en 2019)

324 000 t d'emballages et papiers collectés en 2021
55,1 kg/hab.an
 53,7 kg/hab.an en France*
Légère augmentation : +1,5%
 (54,3 kg/hab.an en 2019)

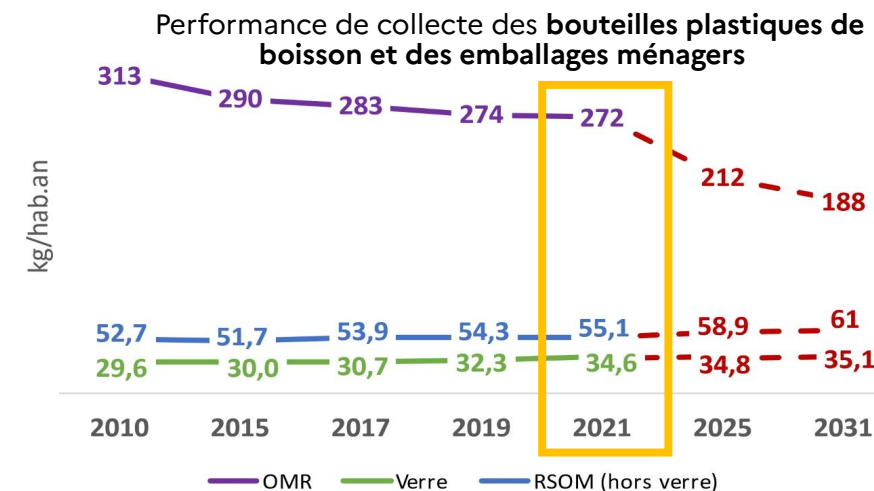
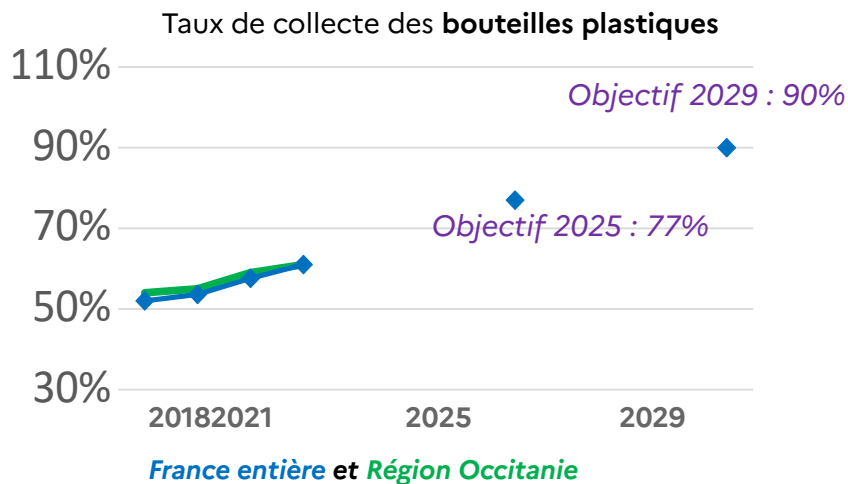
Objectifs régionaux :

Collecte sélective du verre (en moyenne) :

- 34,8 kg kg/hab.an en 2025
- 35,1 kg kg/hab.an en 2031

Collecte sélective des emballages hors verre et des papiers (en moyenne) :

- 58,9 kg kg/hab.an en 2025
- 61 kg kg/hab.an en 2031



[*Chiffres ADEME (SINOE) rapportés à la population INSEE publiée au 1^{er} janvier 2021]

II – Retour sur les réponses des collectivités

- L'action territoriale pour le levier «Collecte de bouteilles» est perçue globalement pas à la hauteur des enjeux avec des différences notables entre échelon de collectivité et type de territoire :
 - EPCI et communes considèrent qu'ils sont à la hauteur des enjeux et se sentent concernées et actives en matière d'amélioration de collecte et tri
 - A l'inverse, le conseil régional considère que la collecte n'est pas à la hauteur des enjeux
- Le levier est en effet pertinent dans les territoires, l'action semble à la hauteur des enjeux

III – Quelques actions exemplaires

- Le déploiement de l'extension des consignes dans toute la région est programmé depuis le 1er janvier 2023, avec une révision du parc de centres de tri d'ici 2025, incluant la construction des dernières unités
- Malgré certaines difficultés, les filières Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ont été mises en place depuis 2016.

- **Montpellier Méditerranée Métropole** prévoit d'étendre la capacité de son centre de tri

- **Syded du Lot** : dans le Lot, les consignes de tri incluant tous les emballages plastiques sont en place depuis plus de 10 ans

- **CITEO** accompagne les collectivités de la région sur le sujet communication depuis de longues années : travail sur les nudges, la sensibilisation... Les exemples sont multiples sur le territoire d'Occitanie

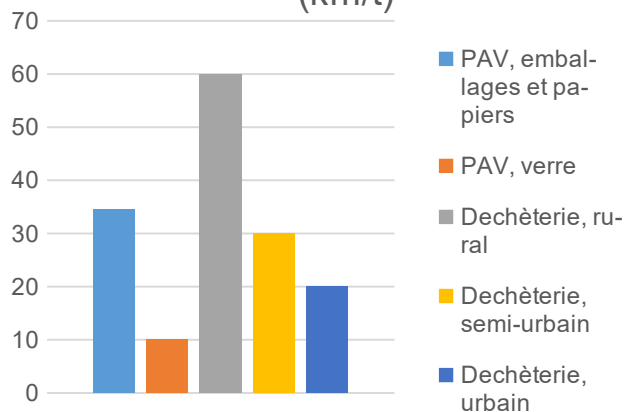
Principaux messages

Ce levier a été intégré par le groupe de travail et ne bénéficie donc pas d'objectif quantifié établi par le SGPE. En effet, ce paramètre n'est pas inclus dans le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) en Occitanie, ce qui justifie son examen dans le cadre de cette démarche. L'examen révèle que la phase de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) représente la part prépondérante, soit 74%, des émissions des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Les collectes séparées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages et papiers, ainsi que du verre contribuent respectivement à 34%, 28%, et 18% des émissions. Les traitements des déchets varient, avec des distances souvent supérieures à 300 km, tandis que les Points d'Apport Volontaire (PAV) pour le verre sont largement disséminés sur le territoire.

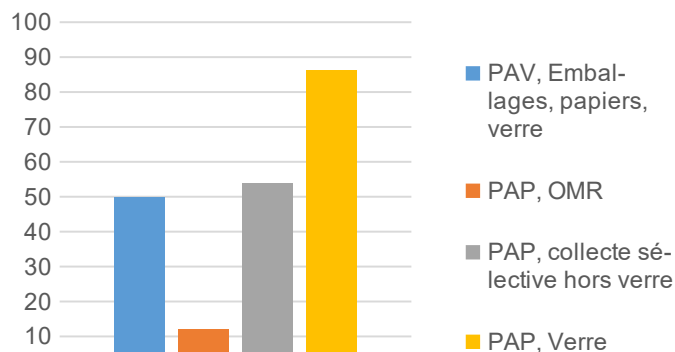
Levier complémentaire
identifié au niveau
régional

I – Etat des lieux régional et enjeux

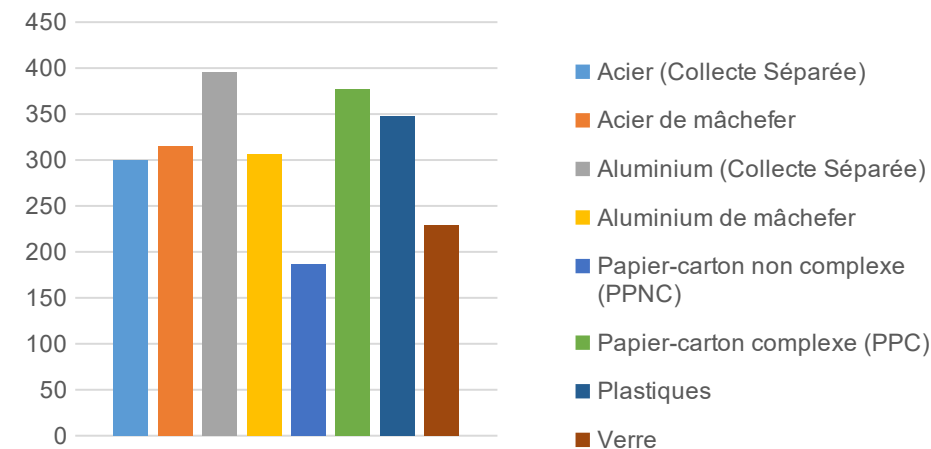
Distances des pré-collectes (km/t)



Distances des collectes (km/t)



Distances de transport entre le centre de tri et le recycleur par type de matériau (km/t)



- Davantage de distances dans les milieux ruraux
- PAV verre bien implantés sur le territoire

- Exutoires des OMR locaux
- Exutoires collecte sélective et verre lointains

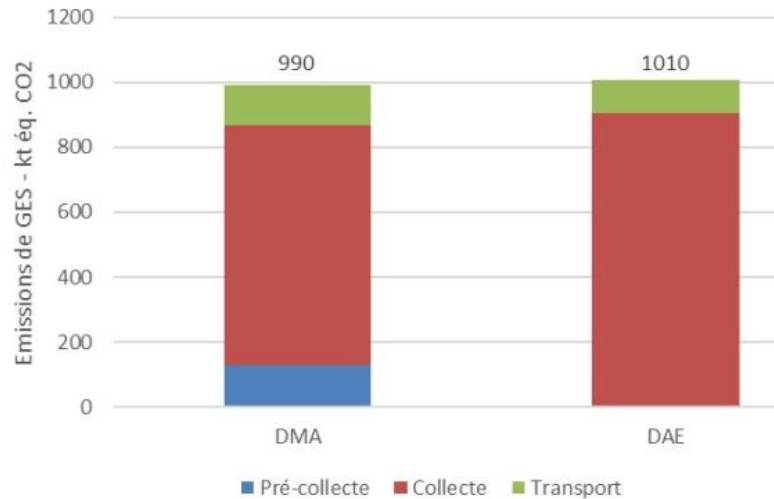
- Distance d'au moins 300 km, sauf pour les plastiques et le verre

I – Etat des lieux régional et enjeux

Résultats nationaux (données 2020) :

En 2017, à échelle nationale, les phases de collecte et transport ont émis :

- 990 kt éq. CO₂ pour les DMA (pré-collecte incluse)
- 1010 kt éq. CO₂ pour les DAE

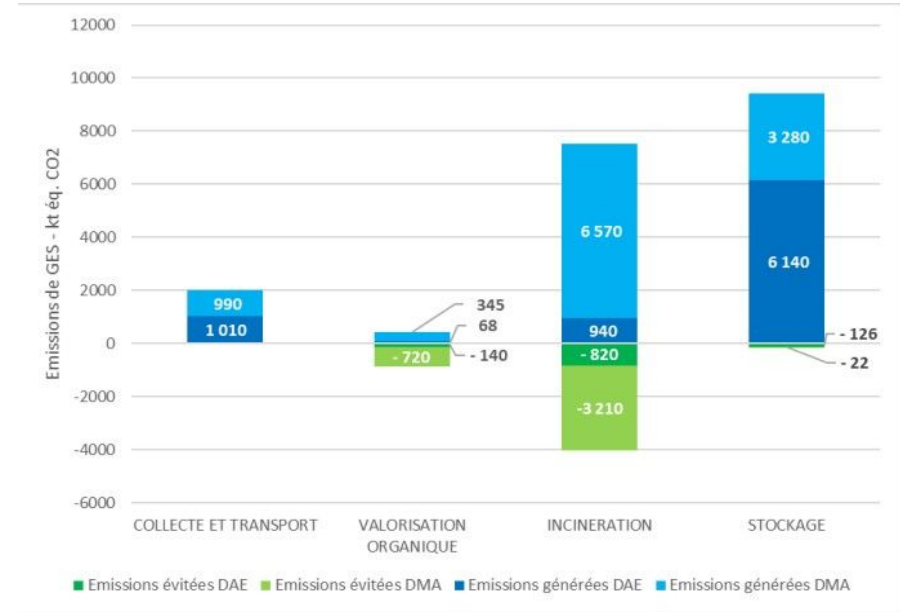


Emissions GES – Collecte et transfert (2017)

Collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

=> 74% des émissions des DMA

- Collecte séparée (CS) OMR : 34%
- CS des emballages et papiers : 28%
- CS du verre : 18%



Détails des émissions générées (en bleu) et des émissions évitées (en vert) par étape de la chaîne de valeur et par catégorie (DMA et DAE) (2017)

Etude FNADE/Deloitte, 2020 (France)

II – Retour des collectivités

Pas de retour des collectivités dans le questionnaire car le levier est un levier ajouté régionalement post questionnaire

III – Quelques exemples d'actions

Optimisation des modes de collecte et de valorisation des déchets

- Encourager le tri à la source pour réduire la quantité de déchets à collecter
- Optimiser les circuits de collecte pour réduire les distances parcourues
- Développer des modes de collecte alternatifs (Point d'Apport Volontaire sur les secteurs appropriés, ...)
- Baisse des fréquences de collecte, en lien avec la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), l'extension des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets

- **CITEO** accompagne via des Appels à projets l'investissement sur le matériel destiné au flux des emballages et des papiers.

- **Ouest Aveyron Communauté (12)**, le **Sictom Est (32)**, et la **Terres du Lauragais (31)**, ont adapté leur mode de collecte pour réduire significativement le kilométrage parcouru tout en maintenant un service efficace pour les habitants

Décarbonation des transports

Utiliser des véhicules de collecte alternatifs (électriques, biocarburant, doux...)

« Mieux préserver la ressource en eau »

L'eau : une ressource très sollicitée avec des enjeux de qualité et de quantité

Eau

Une région à cheval sur 3 grands bassins versants
Adour Garonne (68%), Rhône-Méditerranée (31%)
et Loire-Bretagne (1%)

Des objectifs définis :

- dans le **Plan National Eau** : 53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété, disponibilité et qualité de la ressource en eau, mieux gérer les crises de sécheresse.

- dans les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des eaux**

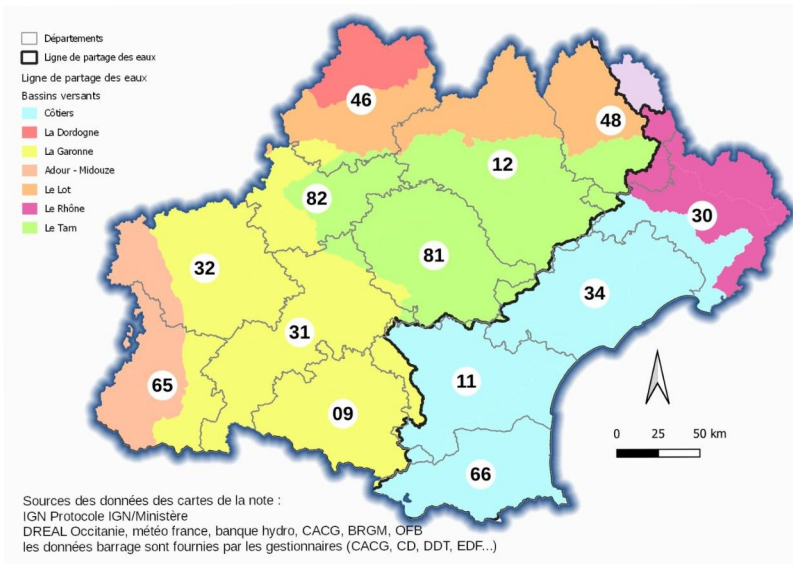
Une raréfaction des ressources en eau avec le changement climatique qui appelle des réponses à toutes les échelles du territoire

A l'échelle des bassins :

- Déclinaisons du Plan National Eau
- Plans d'Adaptation au changement climatique
- Stratégies de gestion quantitative

A l'échelle des territoires :

- Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux : intégration d'un volet gestion quantitative

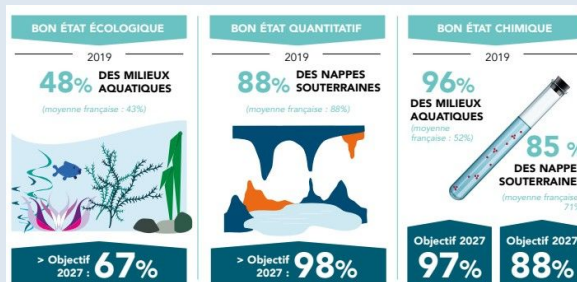


SDAGE Adour-Garonne 2022-2027:

- + 20 % de masses d'eau superficielles en bon état écologique
- + 1 % de masses d'eau superficielles en bon état chimique
- Équilibre des masses d'eau souterraines en bon état écologique
- + 7 % de masses d'eau souterraines en bon état quantitatif

SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027:

- + 19 % de masses d'eau superficielles en bon état écologique
- + 1 % de masses d'eau superficielles en bon état chimique
- + 3 % de masses d'eau souterraines en bon état chimique
- + 10 % de masses d'eau souterraines en bon état quantitatif



Les 4 leviers présentés ci-après sont des leviers clés sur lesquels un renforcement de la dynamique apparaît nécessaire.

Levier : Sobriété dans les usages

Objectif à 2030 : Sobriété dans les usages

Baisse des prélèvements

Des cibles sont définies dans les SDAGE

2019

2021

2030

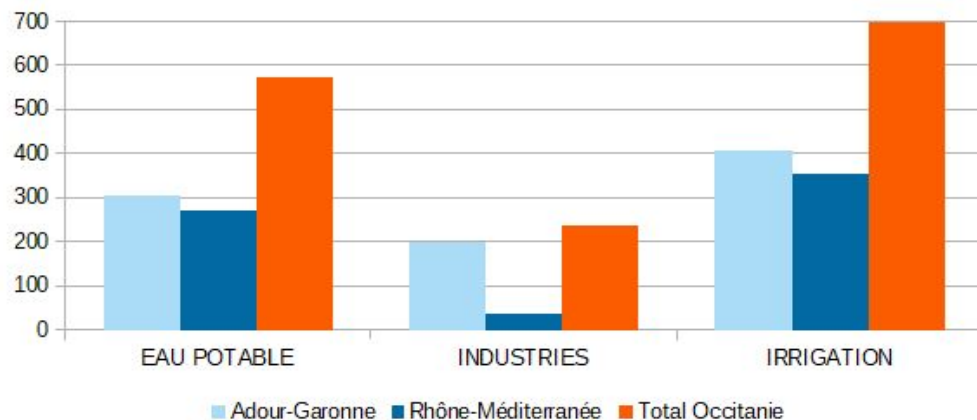
Principaux messages

- Des trajectoires de sobriété ont été adoptées dans les bassins (déclinaisons du Plan National Eau, Plans d'Adaptation au changement climatique, stratégies de gestion quantitative) et sous bassins (Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau, volets gestion quantitative des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux), il convient dans le cadre de la COP de veiller à leur atteinte
- La dynamique observée sur le territoire n'est pas suffisante : les actions de communication et de suivi des consommations sont bien représentées, mais les actions qui demandent une mise en œuvre plus technique ne sont pas portées par toutes les collectivités, au regard des enjeux la dynamique est à renforcer rapidement.
- Ce levier est jugé prioritaire sur l'ensemble de la région, à intégrer dans un mix de solutions.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Volumes prélevés (millions de m³) en fonction des usages, en Occitanie en 2022

*hors hydroélectricité et volumes de dérivation des canaux
Sources : fichiers redevances des agences de l'eau 2022*



- **Des déficits quantitatifs identifiés**
 - sur le bassin Adour-Garonne : un déficit hydrique actuel de 200-250 Mm³
 - sur le bassin Rhône-Méditerranée : un déficit hydrique actuel de 80 Mm³
- **Qui vont s'accroître avec le changement climatique** : diminution de l'enneigement, diminution des précipitations en été, diminution des débits dans les cours d'eau, diminution des volumes d'eau dans les nappes, et une tendance à l'assèchement des sols...

Sur le bassin Adour-Garonne : un déficit hydrique qui s'étendrait à 1,2 milliard de m³ en 2050 et une diminution jusqu'à 50 % du débits des cours d'eau superficiels.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée : un déficit hydrique qui s'étendrait à 160 Mm³ et une diminution jusqu'à 50 % du débit des cours d'eau superficiels en été. Les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault seront particulièrement touchés.

- **Des efforts et des actions déjà engagés à l'échelle des bassins** (plans d'adaptation au changement climatique, délibérations des Comités de bassins, stratégies de gestion quantitative...)

Sur le bassin Adour-Garonne : une stratégie de sobriété qui prévoit une réduction globale des prélèvements de 10 % d'ici 2030, un plan stratégique pour la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau adopté en 2021.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée : une déclinaison du Plan National eau adoptée en Comité de bassin en décembre 2023 avec une diminution des prélèvements par rapport à 2019 par usage :

- eau potable : -16 % soit 240 Mm³,
- industries : -15 % soit 120 Mm³,
- centrales nucléaires : -10 % sur les eaux industrielles et réalisation d'études technico-économiques pour réduire les prélèvements et les rejets thermiques des réacteurs fonctionnant en circuit ouvert,
- Agriculture : la poursuite de la réduction de 100 Mm³ des prélèvements sur les secteurs en déséquilibre (14 PTGE approuvés pour un retour à l'équilibre quantitatif) et la maîtrise des volumes prélevés sur les territoires pour que globalement ces prélèvements n'augmentent pas à l'échelle du bassin.

II – Retour sur les réponses des collectivités

- **Ce levier est considéré pertinent par l'ensemble des collectivités**, et tout particulièrement par les collectivités aux niveaux de densité les plus élevés.
- Les retours des questionnaires montrent que les collectivités estiment que **l'ampleur de leur action sur ce levier est moyenne à insuffisante**.
- Les collectivités qui ont la compétence eau potable sont investies sur le sujet.
- Au regard du coût élevé des actions (tel le remplacement de canalisation) elles ont l'impression d'être à la hauteur des enjeux. Dans les faits, ce type d'action concerne relativement peu de linéaire.

Il y a un enjeu à multiplier les actions en faveur de la sobriété des usages et dans une perspective de partage de la ressource entre les différents usages (pas uniquement sur l'eau potable)

III – Quelques actions exemplaires

Des exemples d'actions type identifiés dans les départements sur ce levier :

- **Information et sensibilisation du grand public** vers des pratiques plus sobres en eau (Syndicat Mixte Départemental des Eaux de l'Ariège), vente de récupérateurs d'eau de pluie (Grand Narbonne)
- **Mise en place d'une tarification incitative**, avec une contribution financière forte des plus gros consommateurs (Rodez agglomération)
- Programme pluriannuel de rénovation des canalisations et réparation des fuites (syndicats d'adduction eau potable, CC du Limouxin - Aude)
- Soutien des actions de la chambre d'agriculture sur le développement et promotion de pratiques agricoles sobres en eau (bulletins d'irrigation, sondes pour connaître la réserve utile des sols, parcelles témoins, ...)

- **Accompagnement du monde agricole dans la dynamique de diversification/adaptation au changement climatique** : récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement (Lot), mobilisation des retenues d'eau privées existantes (bassin versant du Caussel dans le Tarn), Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Tescou (PTGE)
- **Projets de réutilisation des eaux usées traitées** : réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts (Lavaur et Saint-Sulpice dans le Tarn) , récupération des eaux de pluies pour les sanitaires, (CA Foix-Varilhes)...
- **Accompagnement des acteurs industriels** dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées : mise en place de convention de rejet et de gestion des consommations
- **Intégration de la gestion de l'eau dans les défis et les documents relatifs à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire** : orientation "gestion de l'eau" dans le PADD du PLUih (CC haute Ariège)

Les actions prioritaires pour la région identifiées par le GT :

- Mise en place des mesures de suivi des prélèvements (compteurs avec télétransmission...)
- Accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets labellisés « solutions fondées sur la nature » (restauration des zones humides, renaturation, restauration des cours d'eau)
- Ainsi que 2 actions qui n'étaient pas pré-identifiées par le SGPE :
 - Faciliter l'accès à des subventions pour des collectivités qui aideraient des particuliers pour des actions de sobriété d'utilisation de l'eau (achat de récupérateurs d'eau, réducteurs de pressions, etc.), dans le respect des règles sanitaires
 - Choisir des essences de plantes qui demandent moins d'eau pour les espaces verts des collectivités

Objectif à 2030 : Protection des zones de captage

Établir la liste des captages sensibles et établir une trajectoire d'atteinte de l'objectif d'ici à 2027		
2019	2021	2030

Principaux messages

- Une dynamique engagée avec la stratégie régionale de reconquête des captages dégradés par les pollutions diffuses
- **Ce levier est jugé prioritaire sur l'ensemble de la région**, y compris pour les captages non classés comme prioritaires ou sensibles, et notamment dans les petites collectivités, les zones de montagne et les zones littorales.
- La dynamique est lancée sur les captages prioritaires (enjeu agricole), mais elle est moins forte dans les collectivités les plus petites. Un renforcement de la dynamique apparaît donc nécessaire.

I – Etat des lieux régional et enjeux

La situation des captages dans la région Occitanie

Sur le bassin Adour-Garonne : 325 captages pollués par les pollutions diffuses (nitrates et produits phytopharmaceutiques) dont 95 identifiés comme prioritaires dans le SDAGE (au sein de 76 champs captants) et 230 identifiés comme sensible

Sur le bassin Rhône-Méditerranée : 281 captages prioritaires pour la mise en œuvre d'une démarche de réduction des pollutions par les nitrates ou les pesticides afin de restaurer la qualité de l'eau à l'échelle de leur aire d'alimentation

- **Une stratégie régionale de l'État pour la reconquête des captages dégradés par les pollutions diffuses élaborée en 2021**

234 captages (au sens de champs captants) pour l'alimentation en eau potable utilisent une ressource d'eau brute dégradée dont 75 fournissent une eau destinée à la consommation humaine non conforme aux limites de qualité.

- **L'objectif** : déployer une politique de prévention sur tous les captages dégradés par les pollutions diffuses aujourd'hui connues en couplant les leviers préventifs et curatifs
 - Généralisation des délimitations des Aires d'Alimentation de Captages de l'ensemble des captages dégradés ;
 - Élaboration de Plans de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) intégrant la prévention contre les pollutions diffuses sur les eaux brutes ;
 - Renfort du levier réglementaire ;
 - Inscription dans des démarches dynamiques et ambitieuses (utilisation des pesticides, changements de pratiques agricoles,...)

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'action avant fin 2024

- **Cible Occitanie en Adour-Garonne : 31**
- **Cible Occitanie en Rhône-Méditerranée : 76**

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Une perception des collectivités que le levier est pertinent et que les actions mises en œuvre sont à la hauteur des enjeux
- Pourtant, les actions des collectivités ne sont pas toujours à la hauteur des problématiques, notamment d'eau potable. Les syndicats de rivières et d'eau potable ayant peu de moyen pour investir sur la protection des zones de captages (notamment dans le Gers).
- La dynamique est lancée sur les captages prioritaires (enjeu agricole) et dans certains territoire de nombreux projets émergent (Tarn), mais elle est moins forte dans les collectivités les plus petites. Un renforcement de la dynamique apparaît donc nécessaire.

III – Quelques actions exemplaires

Des exemples d'actions type identifiés dans les départements sur ce levier :

- Montage d'une gouvernance départementale dans le cadre de la mise en place d'un plan d'action préventif pour améliorer la qualité des eaux brutes (fait suite à des arrêtés de mise en demeure), qui intègre toutes les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE) – travail avec la FREDON, l'agence de l'eau, les services de l'État, l'ARS avec soutien du GIP LIA (Gers)
- Projet d'interconnexions entre barrages

Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT

- Garantir la protection des captages par des PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)
- Dont 3 nouvelles actions non pré-identifiées par le SGPE
 - Actions territoriales plus larges que sur les seules aires d'alimentation de captage dans les secteurs très agricoles, à l'échelle des bassins versants : pratiques agricoles de transition agroécologiques, haies, etc.
 - Sensibiliser les acteurs à la protection des captages, afin de protéger l'intégralité des captages AEP par des périmètres de protection (DUP)
 - Imposer la mise en œuvre des plans d'actions des captages prioritaires (arrêtés ZSCE)

Levier : Désimperméabilisation des sols

Objectif à 2030: désimperméabilisation des sols

Surface de sols désimperméabilisés

1000 ha désimperméabiliser pour 2030
sur le bassin RM. Une cible doit encore
être définie sur le bassin AG.

2019

2022

2030

Principaux messages

- Ce levier est jugé secondaire pour l'aspect ressource en eau, mais participe au mix de solutions. L'enjeu porte sur les zones urbaines.
- La dynamique est encore limitée, mais elle est toutefois en forte augmentation depuis 2 à 3 ans.
- Un objectif de désimperméabilisation de 1000 ha pour 2030 sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée a d'ores et déjà été identifié.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Les données de diagnostic n'ont à ce jour pas pu être récoltées pour ce levier

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Une perception des collectivités que le levier est pertinent mais que les actions mises en œuvre ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux.
- Les actions de désimperméabilisation des sols ont démarré sur le territoire de la région Occitanie avec une prise de conscience de certaines collectivités, notamment grâce au levier financier du fonds vert.
- Un effort de sensibilisation des collectivités doit être poursuivi pour passer à la mise en œuvre d'action (notamment dans le Gers et dans le Lot) et rappeler ses multiples bénéfices : infiltration de l'eau dans le sol, lutte contre les îlots de chaleurs et à la marge stockage de carbone.

III – Quelques actions exemplaires

Des exemples d'actions type identifiés dans les départements sur ce levier :

- Actions de sensibilisation :
 - Ariège : PNR des Pyrénées ariégeoises : sensibilisation des collectivités locales à la désimperméabilisation des sols
- Aménagements :
 - Gers : aménagement de la Caserne Espagne à Auch – désimperméabilisation
 - Ariège : désimperméabilisation du siège de la CC des Portes d'Ariège Pyrénées
 - Tarn : de nombreux projets, cours oasis pour les écoles, désimperméabilisation d'espace pour un changement d'usage en parc,...

Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT (non pré-identifiées par le SGPE)

- Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle : noues, parkings filtrants, etc.
- Eviter d'imperméabiliser (ZAN - Zéro Artificialisation Nette)
- Déployer des actions de désimperméabilisation sur des surfaces non connectées à un réseau pluvial ou unitaire.

Levier : restauration de la continuité écologique des cours d'eau et hydromorphologie

Objectif à 2030 : restauration de la continuité écologique des cours d'eau et hydromorphologie

linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques, aidés par l'agence (unité : km/an)

En 2030 :

500 km/an pour le bassin Rhône-Méditerranée

430 km/an pour la cible Occitanie du bassin Adour-Garonne

Proposition
régionale d'ajout de
ce levier

Principaux messages

- Le levier initial était "Résorption des points noirs de continuité écologique des cours d'eau". Le GT a souhaité élargir le sujet à l'ensemble des obstacles à l'écoulement et à l'hydromorphologie.
- Des cibles ont été fixées à l'échelle des grands bassins versants :
 - 500 km pour 2030 pour l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, et
 - 430 km/an pour l'Occitanie en Adour-Garonne.
- Une cible pour la continuité écologique : 418 ouvrages de 2020 à 2027 cf. le suivi du Plan d'action de restauration de la continuité écologique (PARCE) Occitanie
- **Ce sujet est jugé prioritaire sur l'ensemble de la région.**
- La dynamique est engagée, mais ce sont des projets sur le temps long et qui peuvent rencontrer de multiples contraintes. Concernant les projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau et afin d'agir sur un tronçon conséquent et cohérent, il est souvent nécessaire d'envisager leur réalisation sur plusieurs années (jusqu'à 10 ans sur certains projets) en raison de problématiques d'acquisition foncière notamment (nécessité d'anticipation via des Stratégies d'acquisition foncière par les collectivités ou les Gémapiens).

I – Etat des lieux régional et enjeux

On compte en Occitanie la restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques de 958 km de cours d'eau en Occitanie en 2023

Levier : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau et hydromorphologie

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Les retours des questionnaires montrent que l'ampleur de leur action sur le levier continuité écologique est insuffisante, malgré qu'il soit considéré comme pertinent par les collectivités.

III – Quelques actions exemplaires

Des exemples d'actions type identifiés dans les départements sur ce levier :

- Tarn : beaucoup de passes à poissons et de mises aux normes de centrales hydro-électriques ont été réalisées (plusieurs dizaines mises au normes)

Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT

- Restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, y compris restauration des berges et des ripisylves fonctionnelles, en lien avec la trame verte (GT biodiversité)
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la continuité écologique
- Mobilisation des outils juridiques permettant la maîtrise foncière

« Mieux préserver la biodiversité »

La biodiversité, une richesse unique en Occitanie

Biodiversité

L'Occitanie dispose d'un patrimoine naturel unique, qui en fait une des régions de France métropolitaine les plus riches en matière de biodiversité. Cette richesse s'explique par la situation géographique de la région, au carrefour de 4 domaines bioclimatiques : alpin, atlantique, continental, méditerranéen.

Une richesse fragilisée et à protéger face à une croissance démographique, une pression anthropique, une pression touristique et une artificialisation des sols qui contribuent à son érosion.

Des espaces d'intérêt avec

45% de l'espace reconnu zone naturelle d'intérêt écologique,

7 PNR et 1 en cours de création couvrant plus de 20% de l'Occitanie,

13 réserves naturelles régionales et 10 nationales,

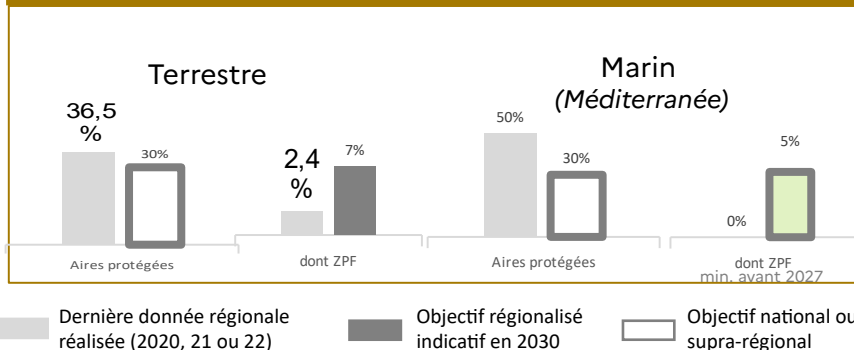
plus de **18%** du territoire classé en Natura 2000,

1,5% de zones humides sur le territoire, qui constituent des habitats très riches (les tourbières des Pyrénées et d'Aubrac abritent des populations de Ligulaire de Sibérie, espèce relique des périodes glaciaires qui a trouvé des zones de refuge lors du précédent réchauffement climatique).

Des espèces d'intérêt avec 144 espèces de la Directive oiseaux, 71 de la Directive Habitats Faune Flore et plus de 100 habitats d'intérêts communautaires dont 8 marins

Levier : Surface en aire protégée

Objectif à 2030 : Surface en aire protégée



Principaux messages

La nouvelle **Stratégie nationale Aires Protégées (SAP)** adoptée en janvier 2021 pour les dix ans à venir fixe l'ambition française de protéger 30% des espaces terrestres et maritimes sous juridiction, et 10% sous protection forte dès 2022. Une dynamique a été engagée avec la Stratégie Régionale Aires Protégées, co-pilotée par l'Etat et la Région, et le plan d'action territorial qui en découle adopté en 2022.

En Occitanie, une **concertation** a été conduite par la Région, la DREAL et les DDTM auprès des acteurs du territoire, pour rédiger le **plan d'actions pour les aires protégées 2022-2024**

<https://www.laregion.fr/Plan-d-action-pour-les-Aires-protégées>

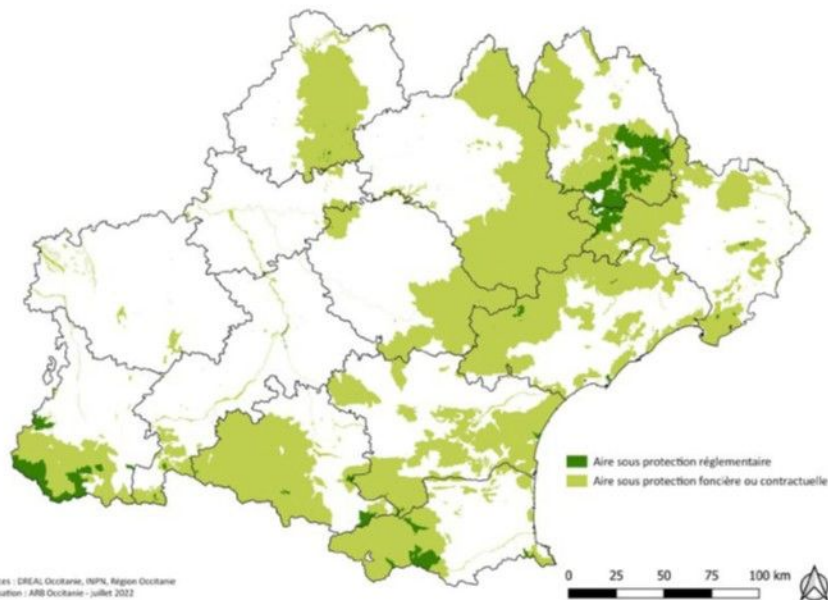
I – État des lieux régional et enjeux

1 767 km² de milieux terrestres sont sous protection réglementaire en Occitanie soit 2.4 % du territoire. 36.5 % de la surface d'Occitanie bénéficie d'au moins un statut de protection.

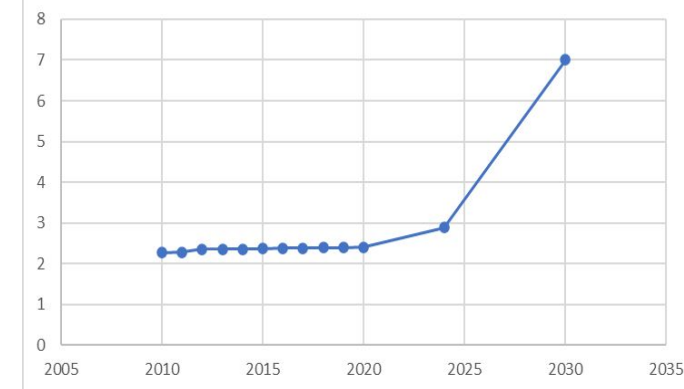
Cible : Tendre vers 30 % du territoire en aires protégées en 2030 (déjà atteint) avec 7 % de protection forte, c'est à dire tripler les surfaces de Zones de Protection forte (ZPF) d'ici 2030 et accompagner la transition de certaines aires protégées à forts enjeux vers des protections fortes

L'évolution de la surface en protection réglementaire progresse lentement passant de 2.27 % de la superficie terrestre d'Occitanie en 2010 à 2.4% en 2020. Toutefois certains espaces comme les réserves naturelles régionales ont vu leur surface multipliée par trois en l'espace de 10 ans.

L'objectif de 7% implique aussi de multiplier par 50 le rythme de création de zones de protection forte.



% de protection forte en Occitanie



I – Etat des lieux régional et enjeux

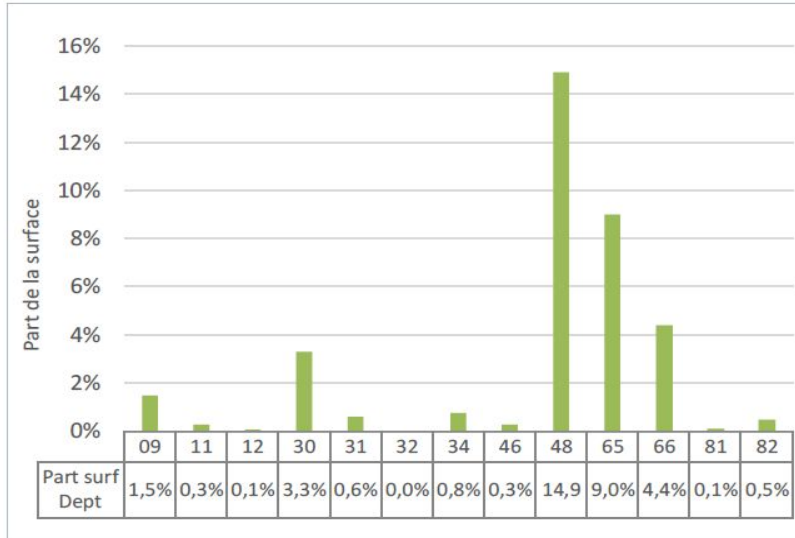


Figure 4 : Part de la surface terrestre des aires sous protection réglementaire par département.

A l'échelle des départements, la part de la surface concernée par des aires sous protection réglementaire est très variable.

Alors que la Lozère possède plus de 14% de son territoire en aire de protection forte, le Gers n'en dispose d'aucune.

Outils

En France, les aires protégées sont créées par différents outils de protection, mobilisés en fonction des enjeux et des objectifs.

Trois catégories d'outils de protection sont ainsi identifiées :

- **la protection réglementaire** : parmi les aires protégées, l'approche réglementaire apparaît comme la protection la plus stricte mais également la plus pérenne. Elle a pour objectif de limiter voire d'interdire par arrêtés ou par décrets certaines activités humaines en fonction des impacts sur les milieux naturels.
- **la protection foncière** : à travers l'acquisition foncière, les organismes spécialisés dans la préservation des milieux naturels possèdent toutes les latitudes pour définir le type de gestion appropriée aux enjeux.
- **la protection contractuelle ou délégation de maîtrise d'ouvrage** : il s'agit d'un outil basé sur une démarche volontaire, destiné à céder la gestion d'un espace naturel pour une durée déterminée

Financement

La mesure SNB du Fonds vert

II – Retour sur les réponses des collectivités

L'action territoriale pour le levier «Surface en aire protégée» est jugée à la hauteur des enjeux pour les départements, EPCI et communes.

III – Quelques actions exemplaires

Dans l'Aveyron il est prévu l'extension de la Réserve naturelle régionale des Coteaux du Fel.

Dans l'Aude, un projet de réserve naturelle porté par le groupement forestier privé de Counozouls vise à préserver des zones humides de têtes de bassin. Le Parc naturel régional de Corbières Fenouillèdes a été créé.

Dans les Hautes-Pyrénées, une réserve naturelle régionale a été mise en place sur le département. Des structures de conseil proposent un accompagnement des acteurs ; en orientant par exemple vers un pâturage raisonné.

Dans le Tarn, une combinaison de moyens a été mise en œuvre afin de protéger les espaces : aires Natura 2000, PNR Haut-Languedoc, Réserve naturelle régionale de Cambounet sur le Sor, plusieurs arrêtés de protection biotope, 4 à 5 réserves biologiques dirigées et gérées par l'ONF (sur les forêts domaniales => Plan de gestion de ces forêts), développement de projets type Agriculture de conservation ou encore « Plantons des haies ».

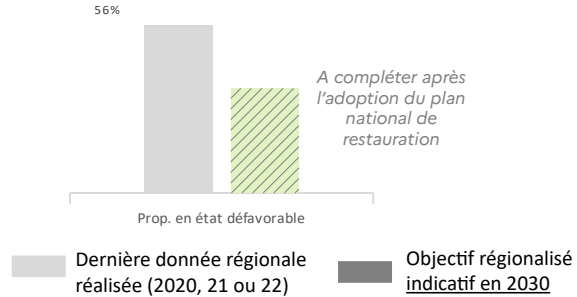
IV - Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT

Les actions pertinentes possibles sont :

- contribution des collectivités pour protéger certains espaces du territoire :
 - propositions de ZPF et autres créations d'aires protégées pour les intercommunalités (à mettre en débat)
 - propositions de ZPF pour les Espaces Naturels Sensibles (à discuter avec les conseils départementaux)
- contribution des particuliers :
 - guides pour expliquer comment faire une obligation Réelle Environnementale (ORE) ou un Arrêté préfectoral de protection de biotope ou de protection d'habitat naturel (APPB et APPHN)

Levier : Restauration des habitats naturels

Objectif à 2030 : Restauration des habitats dégradés



Principaux messages

Plus de 80% des habitats européens sont en mauvais état. Le 22 juin 2022, la Commission a proposé [un règlement sur la restauration de la nature](#) afin de contribuer au rétablissement à long terme de la nature endommagée dans les zones terrestres et maritimes de l'UE, d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de [climat](#) et de [biodiversité](#) et de respecter les engagements internationaux de l'UE, en particulier ceux du [cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal \(Nations unies\)](#).

« Pour atteindre les objectifs globaux de l'UE, les États membres doivent restaurer au moins 30% des habitats concernés par la nouvelle législation (forêts, prairies, zones humides, rivières, lacs et fonds coralliens) pour remettre en bon état d'ici 2030 ceux qui sont en mauvais état, puis 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050. Conformément à la position du Parlement, les pays de l'UE devraient donner la priorité aux [zones Natura 2000](#) jusqu'en 2030.

La compensation écologique est une forme de restauration mais elle vient après une destruction d'habitats naturels opérée sur un autre site, à la différence de la restauration. Dans un cas comme dans l'autre, la sécurisation du foncier après travaux est un enjeu majeur.

I – État des lieux régional et enjeux pour les habitats naturels prioritaire

Cibles

→ Tendre vers 30% de chaque écosystème actuellement couvert par la directive habitat (dont tourbières drainées utilisées en agriculture) restaurés d'ici à 2030

→ Tendre vers 20% de restauration des territoires dégradés de la Trame Verte et Bleue d'ici à 2030

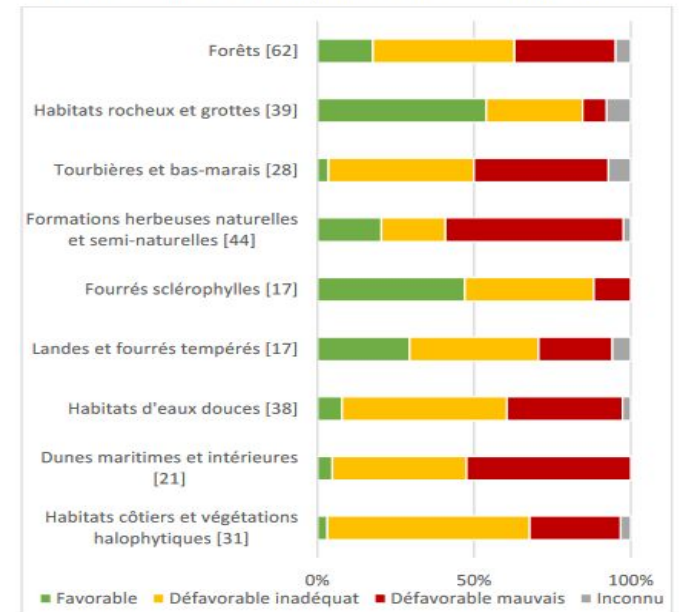
→ Création de sites naturels de compensation

L'état de conservation, (2013-2018), se dégrade (déclin) pour 1 habitat sur 4, et seulement 8 % de tendances en amélioration. Les habitats marins et côtiers et les dunes sont les plus dégradés. Ils subissent les effets d'une forte urbanisation des côtes et d'une fréquentation touristique localement élevée, particulièrement en région méditerranéenne.

Les habitats aquatiques et humides (eaux douces, tourbières et bas-marais) comptent également parmi les écosystèmes les moins bien conservés, avec seulement 6 % d'évaluations favorables

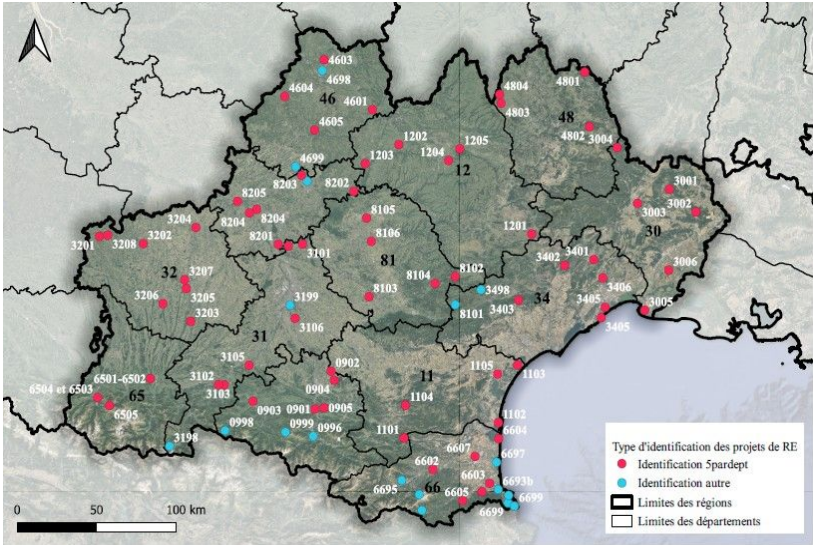
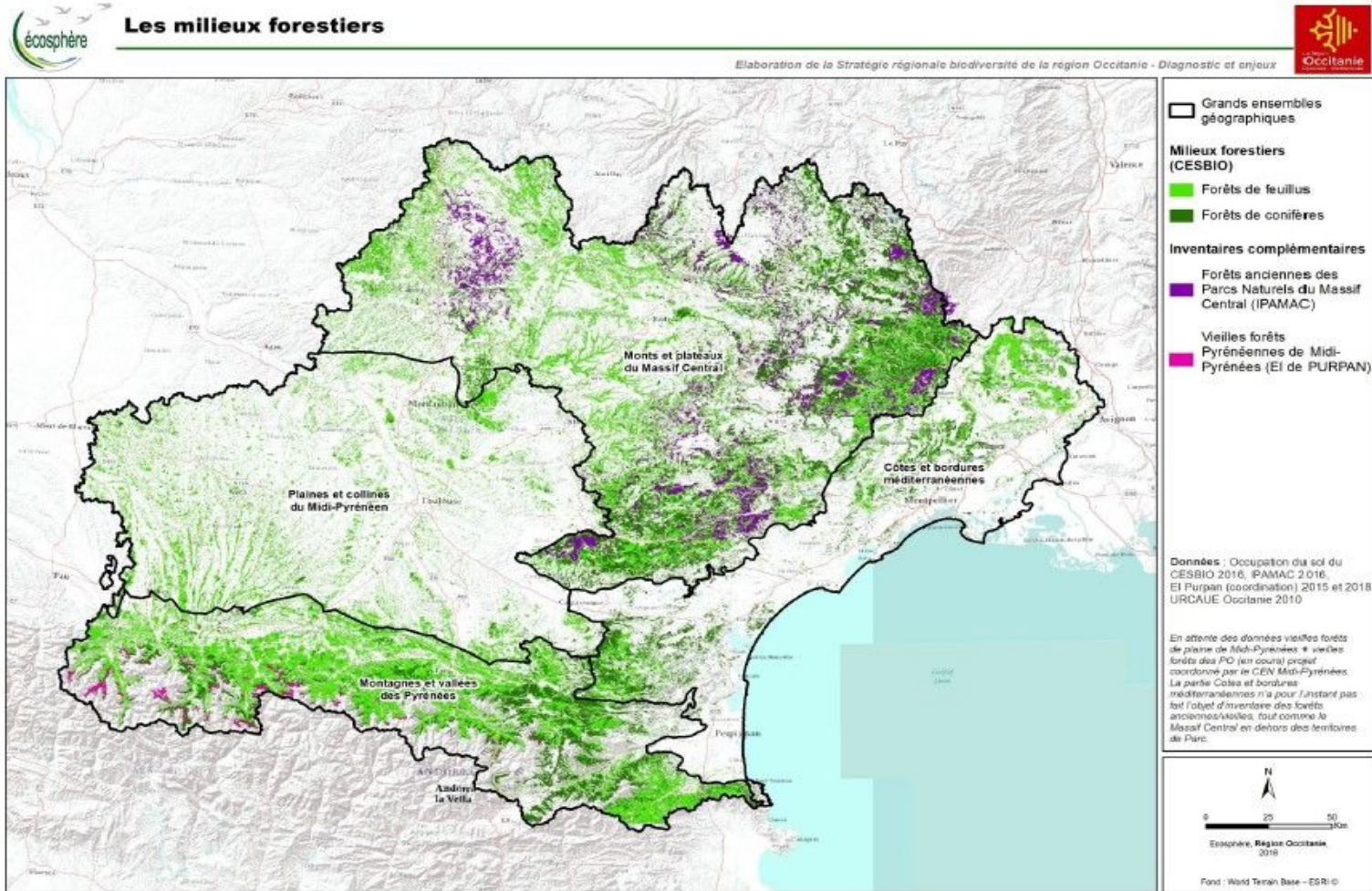
Indicateur chiffré SNB : 50 000 hec ZH restaurés sur la période 22-26.

Figure 4 : État de conservation des habitats par grand type d'habitat pour la période 2013-2018
Les nombres entre crochets indiquent le nombre d'évaluations réalisées.



Levier : Restauration des habitats naturels

I – État des lieux régional et enjeux pour la Trame Verte et Bleue



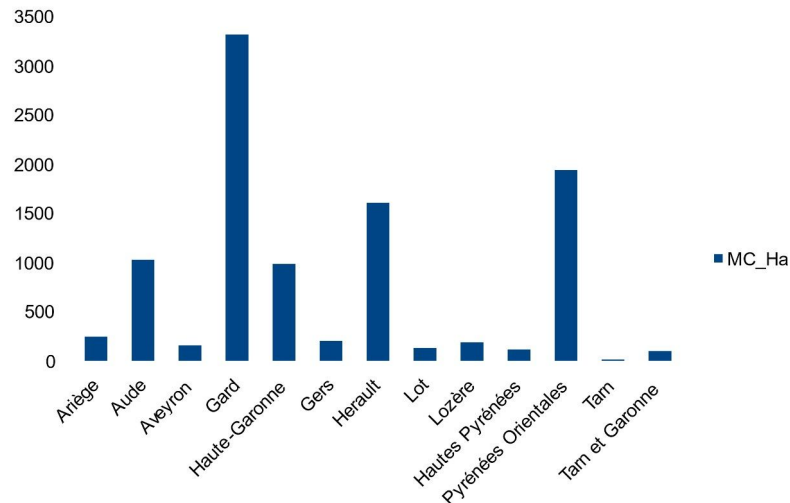
Cartographie des projets de restauration d'habitats à enjeux dégradés

Une cartographie des zones humides est aussi présentée plus loin

I – Etat des lieux régional et enjeux

Un projet de site naturel de compensation, de restauration et de renaturation est en cours d'agrément sur le site de l'Abbaye de Valmagne dans l'Hérault (seulement 2 en France). Ce site qui couvre une surface d'environ 360 ha, s'insère dans un maillage de continuités écologiques, étant lui-même inclus dans une zone identifiée comme réservoir de biodiversité. Les mesures de restauration dans le cadre du Site Naturel de Compensation concernent 241 ha. Le projet de restauration est pérenne sur 30 ans sur le plan de la maîtrise foncière.

A l'échelle de l'Occitanie, plus de 100 km² font l'objet de mesures compensatoires. Mais toutes ne sécurisent pas le foncier sur le long terme.



Outils

- Cartes et contrats N2000
- CRERCO
- Animation foncière
- Expertise CEN
- TVB dans les documents d'urbanisme
- Wikirenat
- Programmes coordonnés et structurants pour la gestion/restauration des milieux + programmes en faveur des TVBN à l'échelle locale »
- 5 sites par département

Plan d'action SRB

Préserver et restaurer les continuités écologiques actuelles et futures sur les territoires littoraux via la planification territoriale, maîtriser le foncier et garantir la présence de structures gestionnaires (action 2-5)

Financement

- Fonds vert mesure SNB
- Natura 2000
- Agences de l'eau
- fonds privés (maîtres d'ouvrage)
- fonds privés (mécénat)

II – Retour sur les réponses des collectivités

Levier globalement jugé non pertinent (par les EPCI) pour le territoire et/ou pas dans le champ de compétence de la collectivité.

La distinction entre compensation écologique et restauration écologique n'est pas clairement définie dans les questionnaires COP, or la notion de gain écologique est au centre de la restauration. Les collectivités territoriales ont répondu sur la compensation.

III – Quelques actions exemplaires

En Ariège, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a développé avec le CBNPMP un outil d'identification de sites à renaturer, « wikirenat », dans le cadre de l'Appel à projet de l'OFB du plan de relance.

Il s'agit d'une interface web grand public pour faire remonter et évaluer les sites de restauration potentiels. Cet outil pourrait se révéler complémentaire de l'étude nationale et permettre aux territoires de favoriser la mobilisation et participation citoyenne en la matière. Une quarantaine de sites ont ainsi été identifiés et localisés sur cette plate-forme participative.

IV - Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT

Les actions suivantes sont identifiées dans la Stratégie régional Biodiversité

- gestion et restauration de la fonctionnalité des milieux ouverts et agro-pastoraux
- préservation et renforcement des écosystèmes forestiers et continuités boisées
- maintien de la fonctionnalité de la trame bleue dans une approche bassin versant
- maintien et restauration de la fonctionnalité de la sous trame des milieux humides
- préservation et valorisation du milieu marin

Les actions pertinentes possibles sont des contributions citoyennes à l'échelle des EPCI :

- Propositions de renaturation/ restauration des zones dégradées des sous-trames
- Propositions de renaturation/ restauration des habitats d'intérêt communautaire
- Restauration de zones humides
- Mieux connaître la qualité de l'eau des milieux aquatiques

Moyens

Localiser les habitats à enjeux fortement dégradés + renforcer l'animation foncière pour ces zones + impliquer plus d'acteurs dans la gouvernance de la restauration

Le programme POGES développé par l'OFB prévoit de mettre en œuvre un inventaire collaboratif des sites à potentiel de gain écologique. Il sera déployé sous forme de site internet participatif.

Objectif à 2030 : Continuités écologiques

Principaux messages

La trame verte et bleue vise à supprimer les obstacles aux continuités écologiques préjudiciables à la biodiversité ou à limiter leurs effets. Les perturbations terrestres les plus impactantes sont : les surfaces artificialisées, les infrastructures linéaires de transport, et la pollution lumineuse.

Les points noirs, qui sont des intersections de continuités écologiques avec des obstacles d'origine anthropique, peuvent être urbains, agricoles ou forestier ou concerner les infrastructures linéaires de transport. Ils sont en cours d'identification en Occitanie. Ils sont estimés à environ **95 000 points noirs distincts pour les seules intersections entre SRCE et infrastructures linéaires de transport** (réseau routier comprenant les autoroutes et les 2x2 voies et réseau ferroviaire comprenant les voies en service et de desserte)

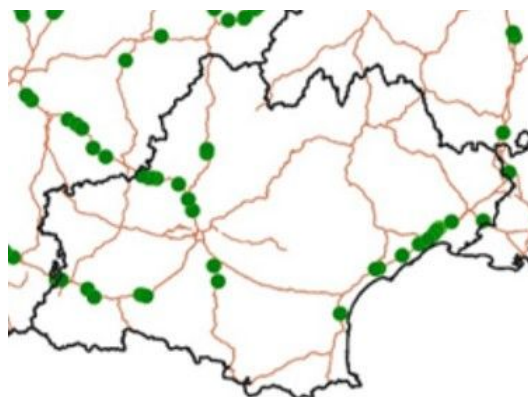
Trame verte (trame bleue en lien avec le GT Eau)

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030

I – Etat des lieux régional et enjeux

Cibles :

- Identifier et prioriser les points noirs de continuité écologique d'Occitanie
- Les décliner dans les documents d'urbanisme intercommunaux
- Tendre vers 30% de ces points noirs prioritaires résorbés à l'horizon 2030
- Augmenter le nombre de trames noires



Atténuation des impacts des infrastructures linéaires

Les infrastructures linéaires de transport occupent une surface importante des sols. La réduction de leurs impacts comprend la mise en place de passages à faune.

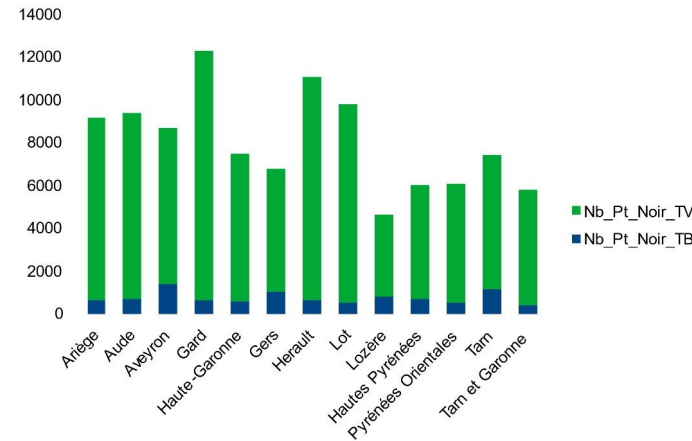
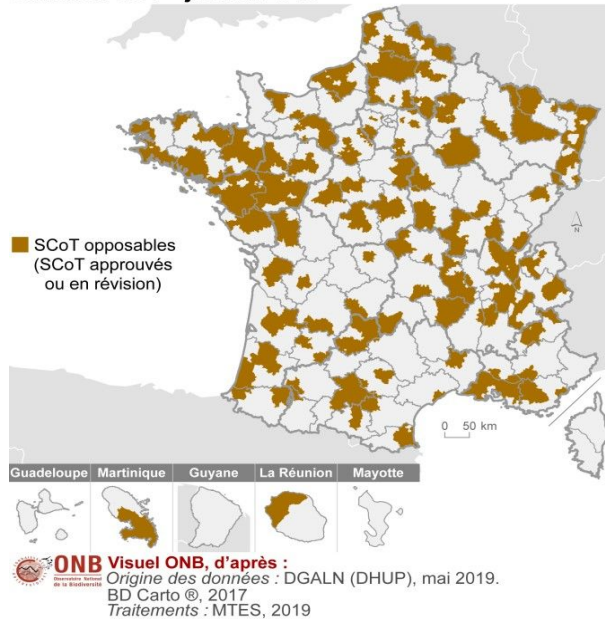
Une base de données nationale des passages à faune va être mise en place par l'État avec la participation du Cerema. Elle concernera toutes les infrastructures linéaires de transport et tous les types de passages à faune. Il existe un Système d'Information des Passages A Faune <https://passagesfaune.fr/>. Actuellement, 41 passages à faune sont identifiés en Occitanie. Ils concernent le réseau ASF.

Renforcement des corridors écologiques

La plantation de 612 km de haies dans les 13 départements (plan Arbre et carbone vivant) a permis une meilleure circulation des espèces.

I – Etat des lieux régional et enjeux

Les SCoT ayant intégré les dispositions de la Loi ENE
Situation au 1^{er} janvier 2019



Financements pour les résorber

Fonds vert mesure SNB
Natura 2000
Agences de l'eau
Fonds privés (maîtres d'ouvrage de compensation écologique)
Fonds privés (mécénat)

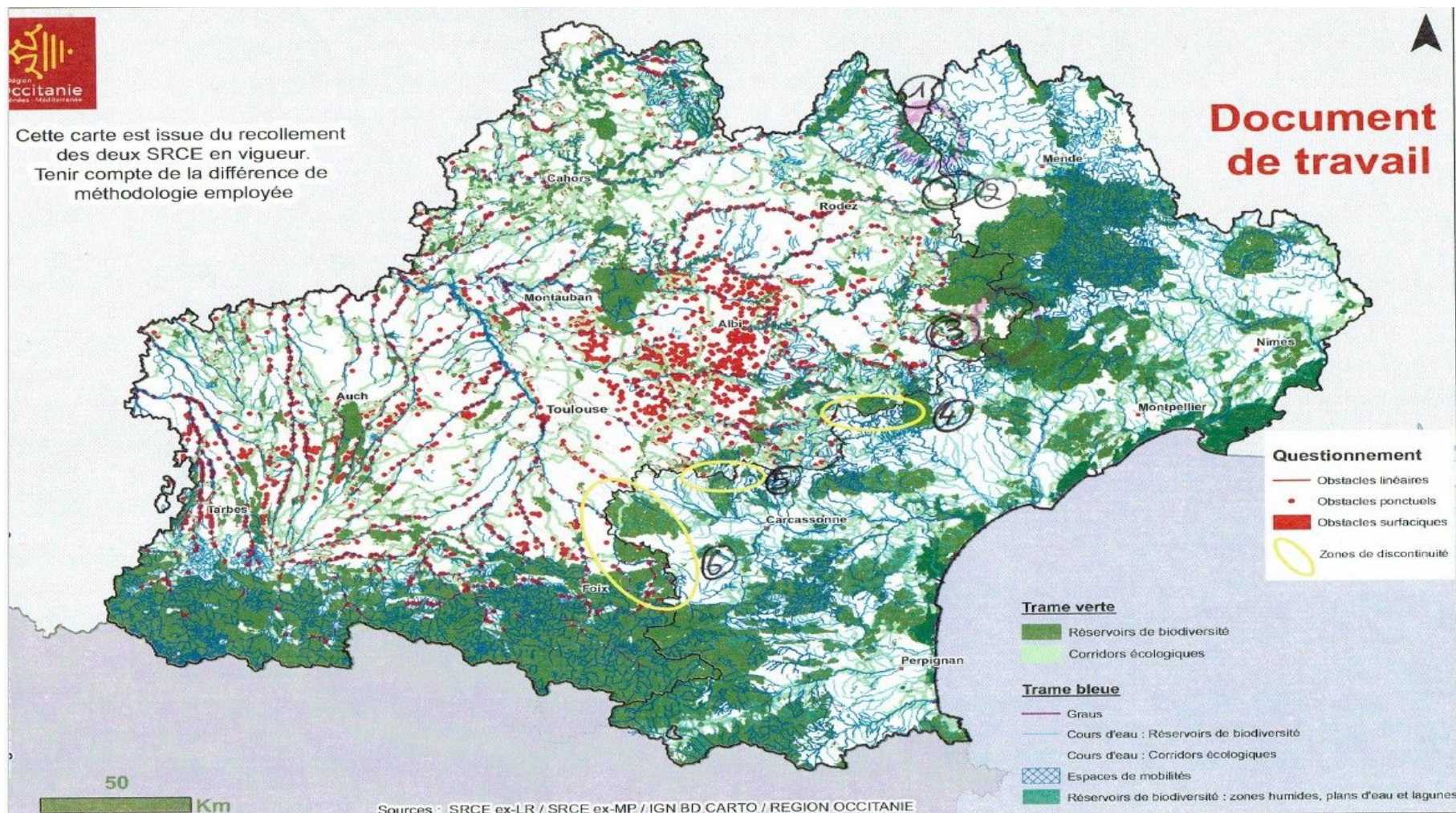
Les TVB sont intégrés dans les Scot récents. En 2019, 29% de la surface de la région Occitanie étaient couverts par un SCoT approuvé loi ENE.

Les points noirs de rupture de continuités écologiques sont principalement aux intersections de la trame verte et bleue et des infrastructures linéaires de transport. Ils sont beaucoup plus nombreux dans la trame verte que dans la trame bleue.

Levier : Continuités écologiques

I – Etat des lieux régional et enjeux

Trames vertes et bleues en Occitanie, issues des recouvrements SRCE ex LR et ex MP



II – Retour sur les réponses des collectivités

La majorité des EPCI estime avoir intégré ou être en train d'intégrer les trames vertes et bleues aux SCoT et PLUi. De tous les leviers cités concernant la biodiversité, ce levier est celui qui est jugé le plus pertinent par l'ensemble des collectivités territoriales.

L'action territoriale est jugée très importante par l'ensemble des acteurs. La majorité des collectivités est mobilisée sur ce levier qui apparaît par le biais des documents d'urbanisme;

La gestion de la Trame bleue apparaît plus aboutie que celle de la trame verte. La gouvernance de la trame bleue est bien identifiée et souvent les EPCI délèguent la compétence GEMAPI aux syndicats de rivière. La différence entre gestion de trame verte et gestion de trame bleue pourrait s'expliquer par l'existence des syndicats de rivière.

III – Quelques actions exemplaires

- Dans le Tarn, plusieurs projets sont portés tels que :
 - Trame bleue : plusieurs dizaines de mises aux normes de centrales hydro-électriques et mise en place de passes à poissons
 - Réalisation de passages pour les animaux au-dessus des routes (en particulier sur l'axe Rodez/Carmaux)
- Dans la Tarn et Garonne, le PETR Pays Midi-Quercy et la fédération de chasse se sont associés pour porter le projet Viafauna et faciliter le passage de la faune sauvage sous autoroute (revégétalisation des abords, plantation de haies..) .

« Sur la période 2020-2022, le territoire du PNR de l'Aubrac, du PNR Pyrénées Ariégeoises, du Célé Lot Médian (en lien avec le programme conduit par le PNR Causses Quercy), la communauté de communes du Pays d'Olmes (Ariège), les communes de Séméac (Ariège) et de Montbazin (Hérault) ont mis en œuvre un programme de restauration des TVBN. Ces projets ont permis la réalisation de diagnostics écologiques plus poussés, lorsque nécessaire (cartographique notamment), et la mise en œuvre de plusieurs chantiers de restauration opérationnels (mise en défens, ré-ouverture, protection de milieux...) pour améliorer la fonctionnalité des trames écologiques ».

IV - Les actions prioritaires suivantes ont été identifiées par le GT

Les actions pertinentes possibles sont :

- restauration des corridors écologiques dégradés
- étude sur les niveaux de dégradation
- résorption des points noirs des trames vertes et des trames bleues
- élaboration de trames noires
- traduction opérationnelle dans les documents d'urbanisme

ABC qui permettent d'établir des diagnostics participatifs (mais n'incluent généralement pas le volet opérationnel « restauration »). Cf cahier d'accompagnement FV dédié (OFB). Ces ABC peuvent constituer des préalables intéressants.

Les contributions citoyennes pourraient justement être de participer à de telles dynamiques sur les territoires (diag), voire prêter main-forte lors de chantiers de restauration participatif..

Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

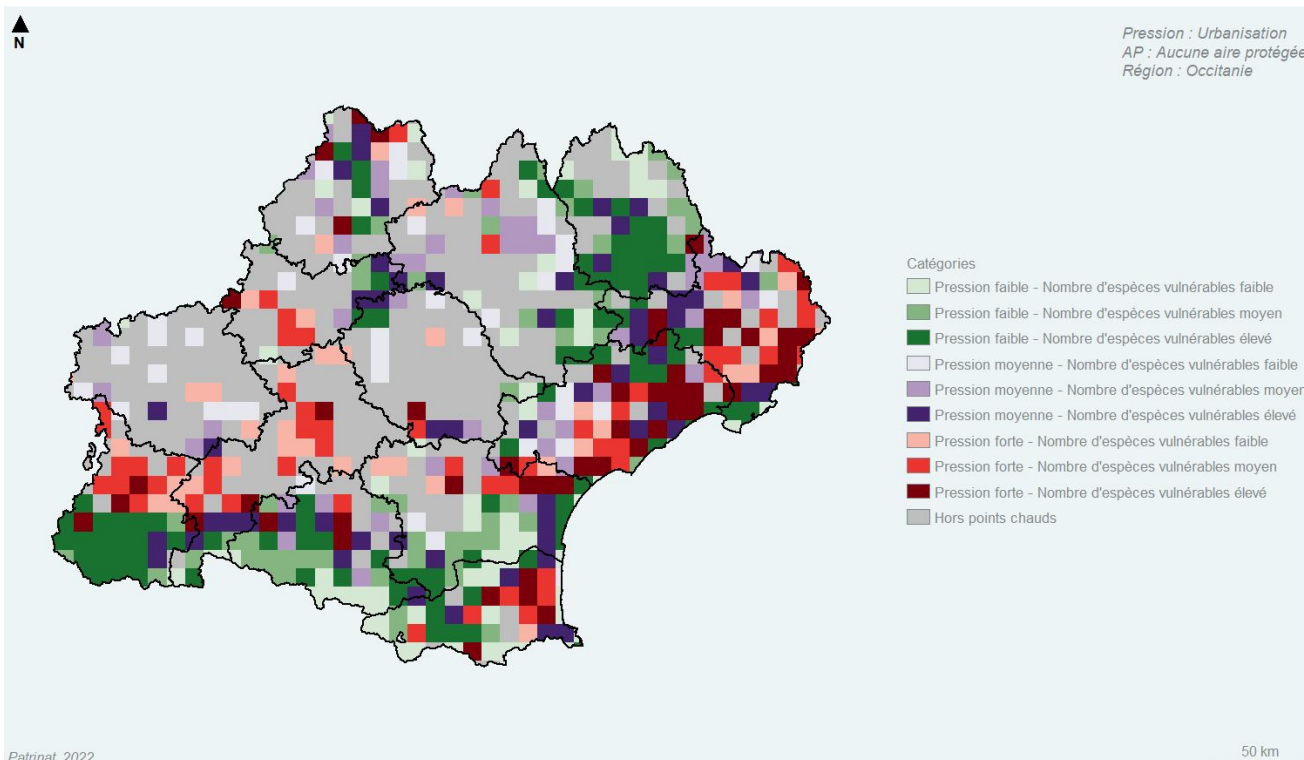
Levier complémentaire identifié au niveau régional

Principaux messages

Les habitats naturels peuvent être détruits par l'artificialisation, mais aussi dégradés par la fréquentation du public, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, le dépôt de déchets...

Le gain écologique est au cœur du problème de la restauration/compensation.

4 pressions ont été identifiées : destruction des habitats naturels, surexploitation des ressources, invasions biologiques et pollution auxquelles s'ajoute en transversal le changement climatique.



Pression 1 Destruction des habitats naturels

L'urbanisation, la sur-fréquentation touristique peuvent conduire à la dégradation voire à la destruction des habitats naturels.

Pression 2 Surexploitation des ressources naturelles

L'urbanisation, la sur-fréquentation touristique peuvent conduire à la dégradation voire à la destruction des habitats naturels.

Pression 3 Invasions biologiques

L'introduction volontaire ou non d'espèces exotiques envahissantes peut entraîner des baisses importantes de biodiversité et une banalisation des paysages.

Pression 4 Pollutions

L'introduction volontaire ou non de plastiques, de substances chimiques ou de lumière excessive peut entraîner des baisses importantes de biodiversité.

Et un transversal : le changement climatique

Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

I – Etat des lieux régional et enjeux

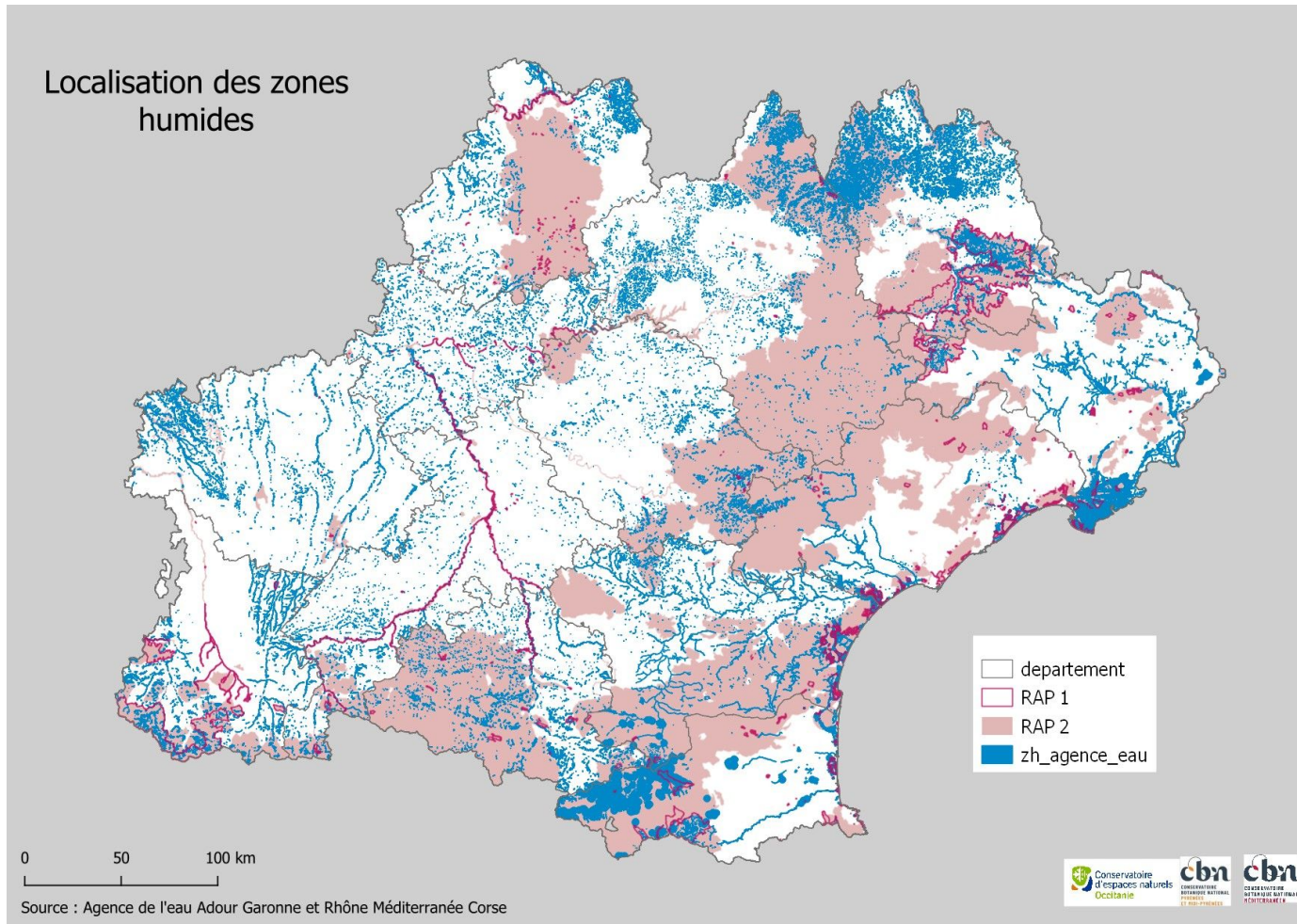
I.1 – Réduire la pression d'artificialisation qui pèse sur la biodiversité

*Voir le levier **Sobriété foncière** de la thématique **Se loger***

Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.2 – Réduire la pression de surexploitation des ressources naturelles qui pèse sur la biodiversité



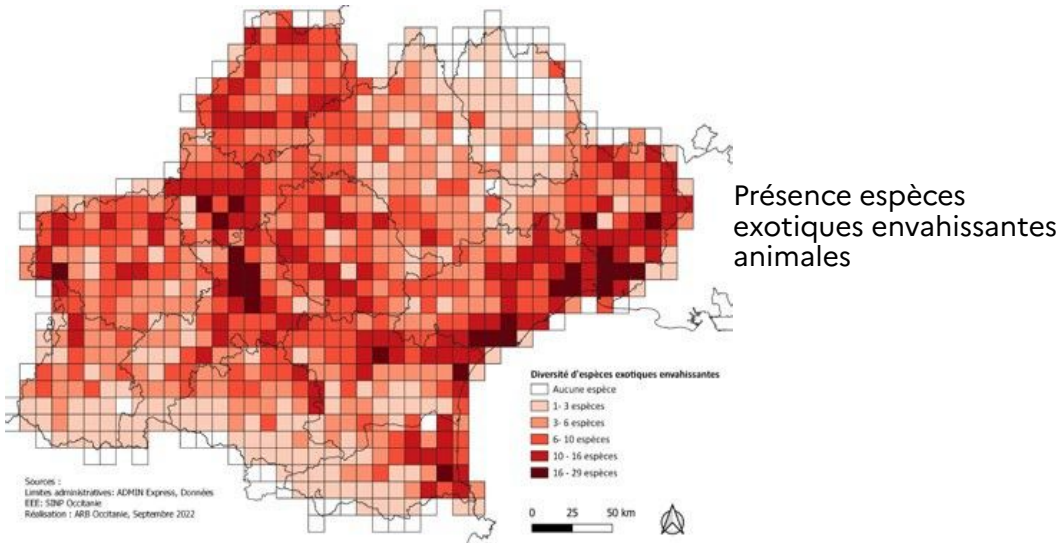
L'accès à l'eau est un sujet important.

Les événements sportifs sont aussi à considérer ainsi que les carrières (dans une moindre mesure).

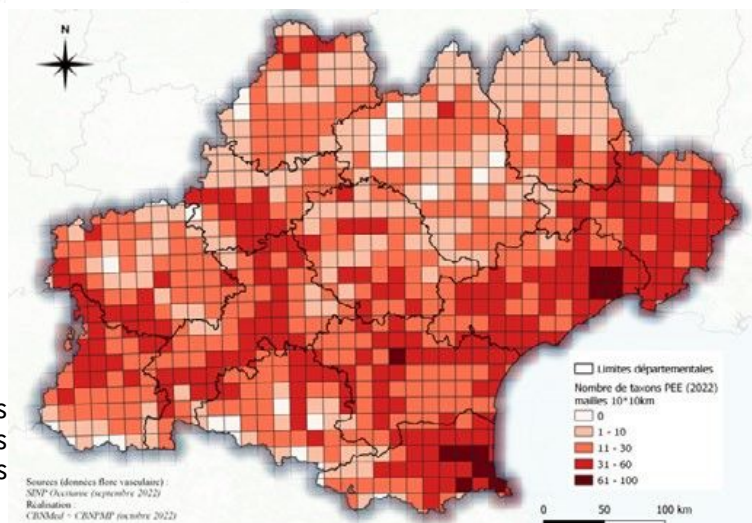
Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.3 – Réduire la pression d'invasions biologiques qui pèse sur la biodiversité



Présence espèces exotiques envahissantes végétales



Cible

Diminuer par 2 le nombre d'invasions biologiques de la liste d'alerte

Trajectoire à envisager

La pression « espèces exotiques envahissantes » est présente sur tout le territoire.

Elle mobilise beaucoup d'acteurs publics dont les syndicats de bassin, des services voirie et services espaces verts des collectivités.

Les actions peuvent facilement se décliner au niveau local (sensibilisation à la plantation de végétaux locaux, aide à la rédaction de cahiers des charges permettant une réduction de dissémination des graines et boutures, guides de bonnes pratiques...).

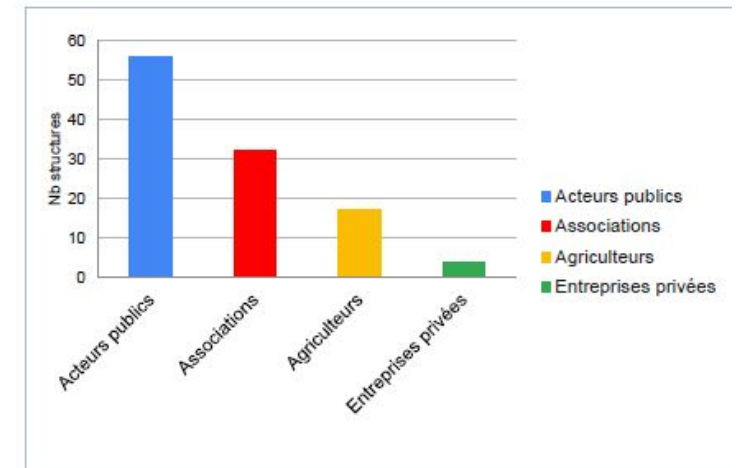
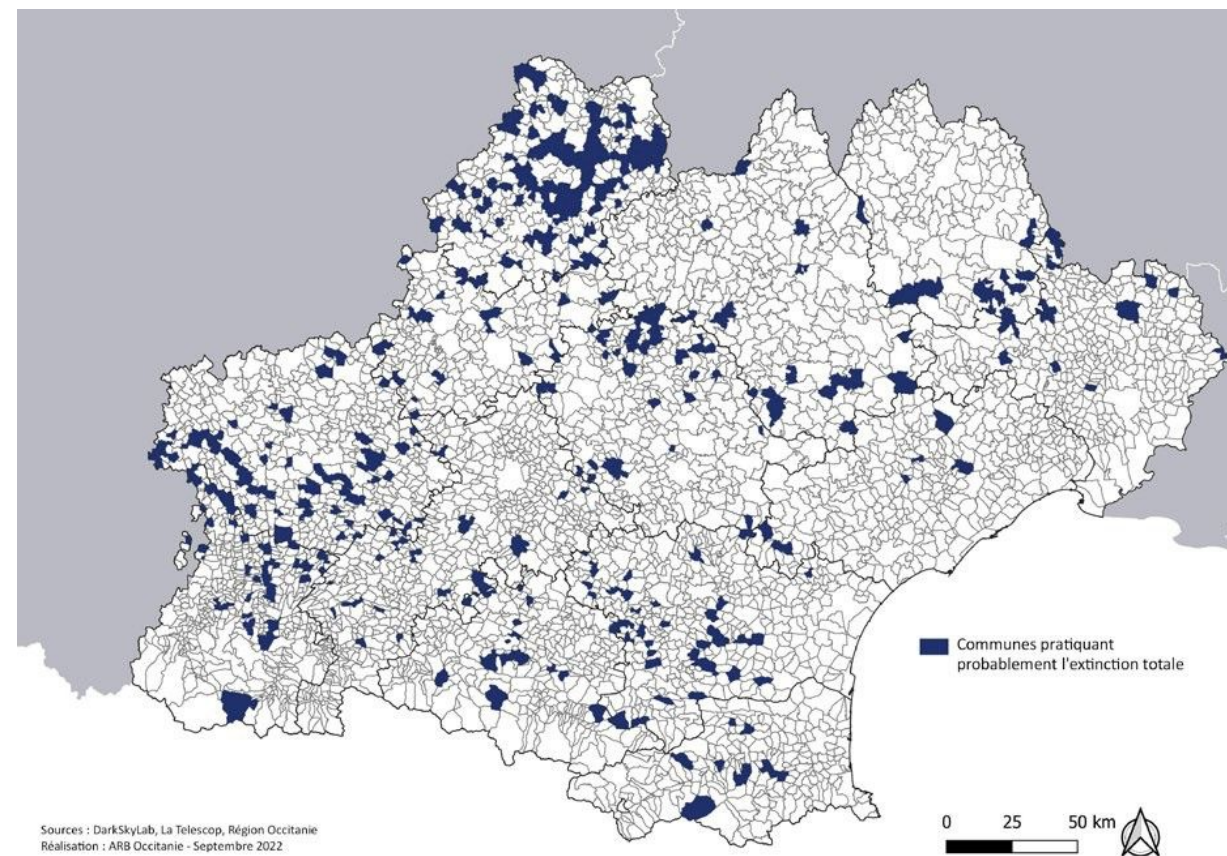
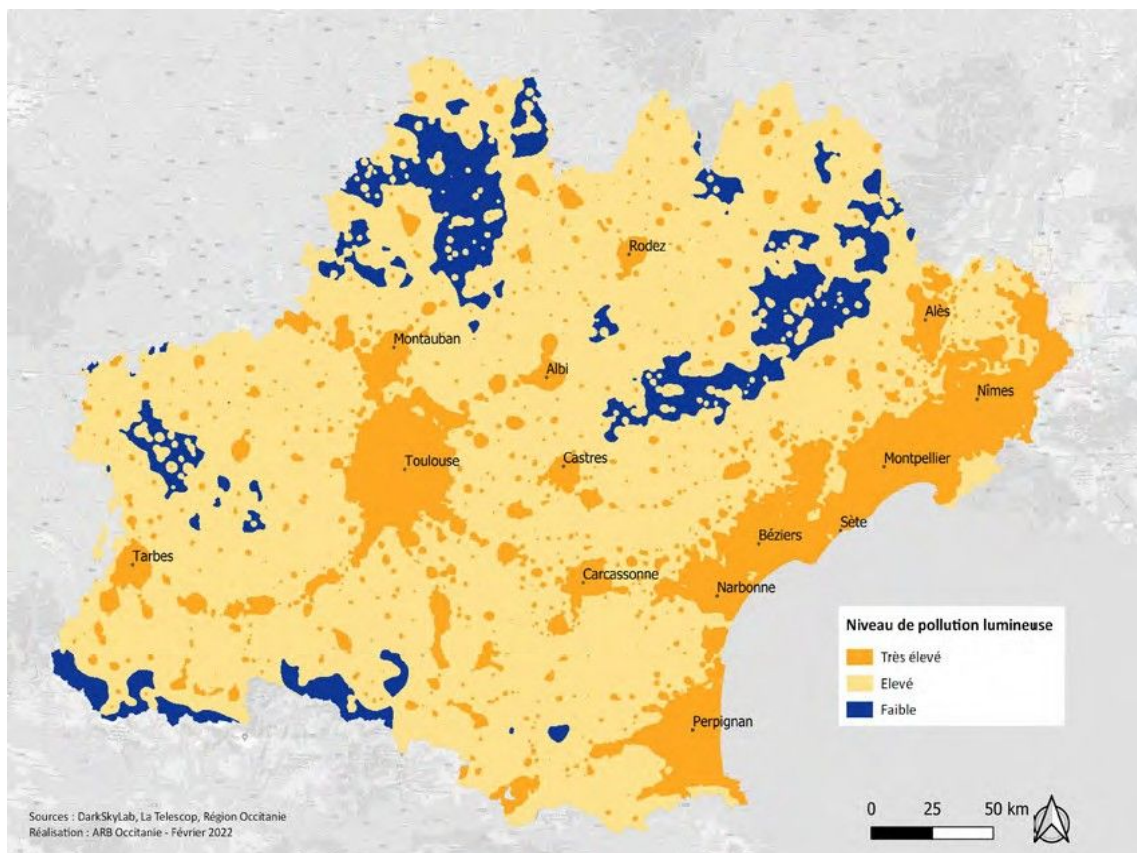


Figure 2 Nombre d'actions mises en place sur les EEE Faune selon le type d'acteur en Occitanie

Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.4 – Réduire les pollutions qui pèsent sur la biodiversité



La pression « pollution » peut avoir comme source la présence de plastique, de produits phytosanitaires dans l'eau, la lumière, la cabanisation...

Les indicateurs principaux sont ceux de qualité de l'eau. Ils sont soumis aux flux.

Des plans régionaux de résorption pour les déchets et pour les plastiques existent ainsi que des AMI pour établir des diagnostics et des plans de gestion à l'échelle des bassins-versants.

En outre, pour la pollution lumineuse, l'extinction lumineuse est un indicateur cartographiable.

Levier : Réduction des pressions qui pèsent sur la biodiversité

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Levier ajouté par le GT donc non traité dans les questionnaires

III – Quelques exemples d'actions

- La chambre d'agriculture de l'Aude a lancé une expérimentation sur la filière chanvre avec pour objectifs de : mieux produire, mieux nourrir et mieux préserver la biodiversité. En 2023, 12 hectares ont été plantés pour faire du géotextile. L'objectif en 2024 est d'atteindre 24 ha dans le département. Les enjeux environnementaux sont pris en compte et doivent permettre moins d'impacts sur les ressources et milieux avec notamment absence d'utilisation de phytosanitaires. Le projet a reçu un retour positif des acteurs (industriels et agriculteurs) et nécessite maintenant de trouver des investissements matériels afin de pérenniser la filière...
- Des entreprises telles que l'entreprise Boyer dans le Tarn-et-Garonne mettent en place des actions allant dans le sens de la biodiversité (plantation d'arbres), de la réduction des prélèvements (eau) et de la baisse des pollutions (réduction des intrants).

« Mieux produire dans l'agriculture et mieux se nourrir »

Cette thématique n'a pas fait l'objet d'analyse des questionnaires, les parties II et III visibles sur les autres thématiques n'apparaîtront pas ici.

L'agriculture en Occitanie

Agriculture

64 300 exploitations agricoles et 3,1 millions d'ha de SAU

Plus de 10 000 exploitations en agriculture biologique (AB) pour plus de 500 000 ha certifiés

Plus de 5 500 exploitations en Haute Valeur environnementale (HVE) pour 400 000 ha de Surfaces Agricoles Utiles (SAU)

Plus de 700 exploitations en GIEE pour SAU de 30 000 ha

46 groupes fermes 30 000

31 120 exploitations avec des productions agricoles sous SIQO (y compris AB)

Nourrir la population

Agriculture

4 millions de tonnes de céréales oléagineux et protéagineux

750 000 tonnes de légumes

550 000 tonnes de fruits

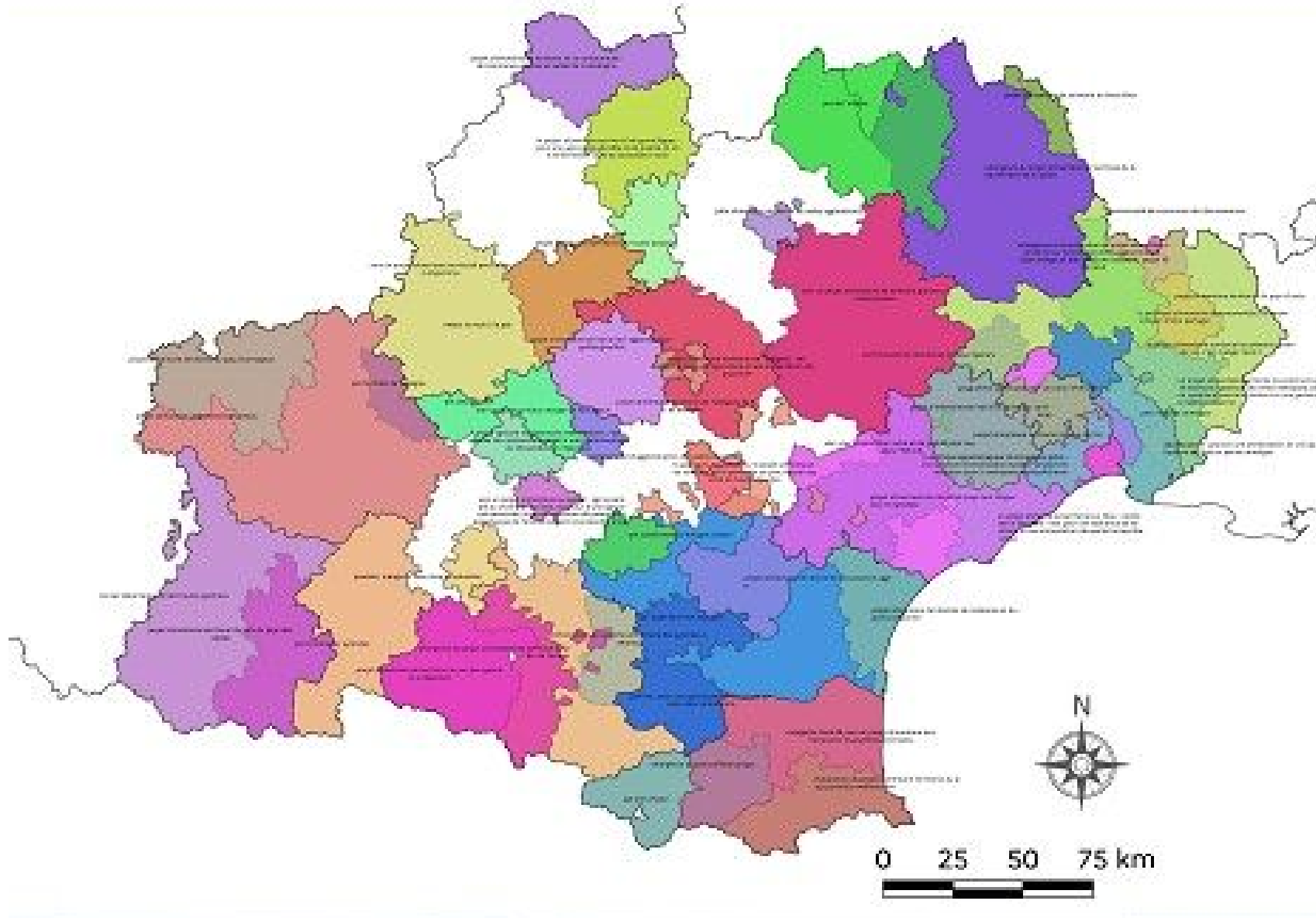
580 000 tonnes d'animaux de boucherie, porcs et volailles

18000 k tonnes de lait

15 millions d'hl de vins

Des projets alimentaires territoriaux dans toute la région (PAT en 2022)

Agriculture



Objectif à 2030 : Changements de pratiques de fertilisation azotée

Gains en ktonnes Co2eq

Augmentation terres arables en AB	39
Augmentation surfaces en légumineuses	23
Diminution vol engrais minéraux azotés	Entre 50 et 60

Trajectoires tendanciennes construites sur les évolutions des 10 dernières années (= ordres de grandeur). A approfondir à partir de la prospective CLIMAGRI

Description du levier

Le levier porte sur un changement des pratiques de fertilisation azotée. Cela passe par :

- le raisonnement et pilotage des apports ;
- la substitution de l'azote minéral par de l'azote organique (notamment en AB) et atmosphérique (via l'introduction de légumineuses par exemple) ;
- l'optimisation de l'efficacité de l'azote apporté pour limiter les besoins en engrais azotés (minéraux comme organique) ;
- la limitation des besoins en engrais azotés.

En complément, il est possible de recourir à des engrais azotés minéraux moins émissifs (par exemple : ammonitrates moins sensibles à la volatilisation ammoniacale que l'urée).

3 actions pourraient être mobilisées :

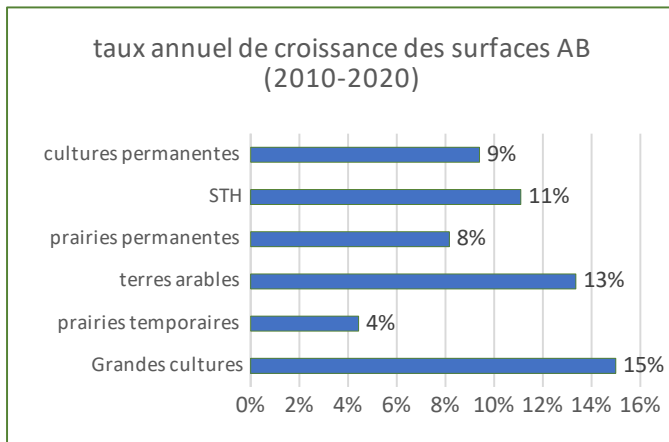
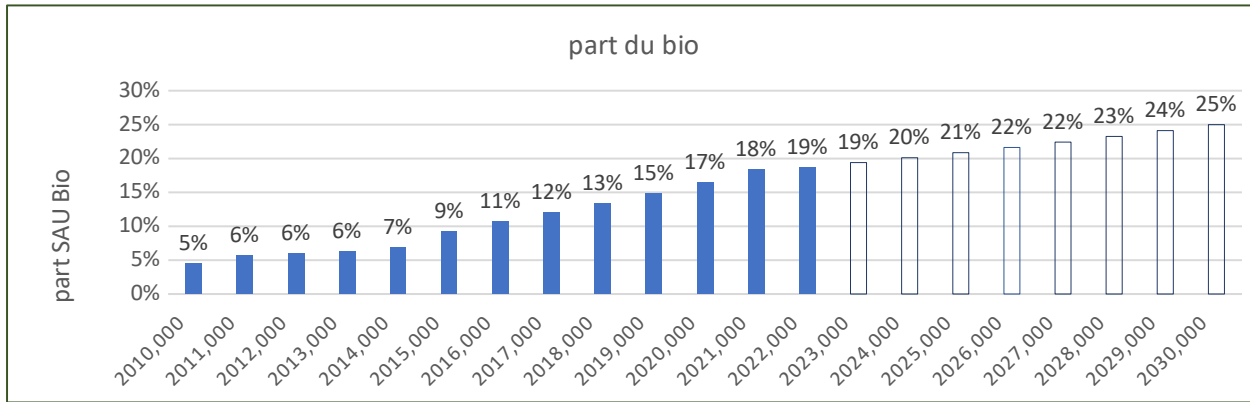
- ↗ des terres arables en AB,
- ↗ des surfaces en légumineuses
- ↘ des volumes en engrais azotés

Levier : Changements de pratiques de fertilisation azotée

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.1 – Action augmenter les terres arables en AB

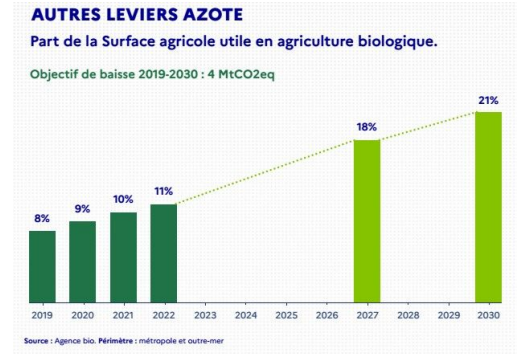
Trajectoires tendancielles construites sur les évolutions des 10 dernières années (= ordres de grandeur). A approfondir à partir de la prospective CLIMAGRI



Occitanie : évolution de la part de la SAU en AB entre 2010 et 2020 selon les typologies de cultures

Source: agence Bio (SAU : Agreste)

Plan national



Forte progression des surfaces en AB en Occitanie entre 2010 et 2020

Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

- Hypothèse d'un rythme de progression atténué... Avec 53 000 ha de grandes cultures supplémentaires en AB on réduirait les émissions de GES de 39 ktCO2eq (Hypothèse à débattre et à enrichir avec notamment la question de la conversion en AB des prairies temporaires, la prise en compte du secteur viticulture...)

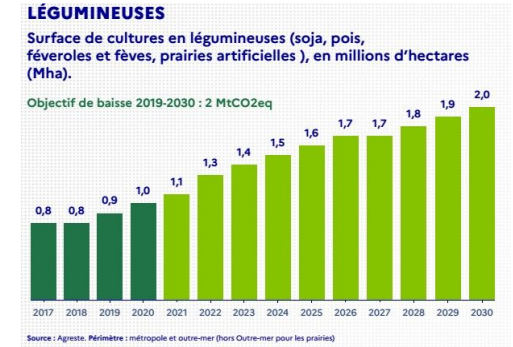
Levier : Changements de pratiques de fertilisation azotée

Agriculture

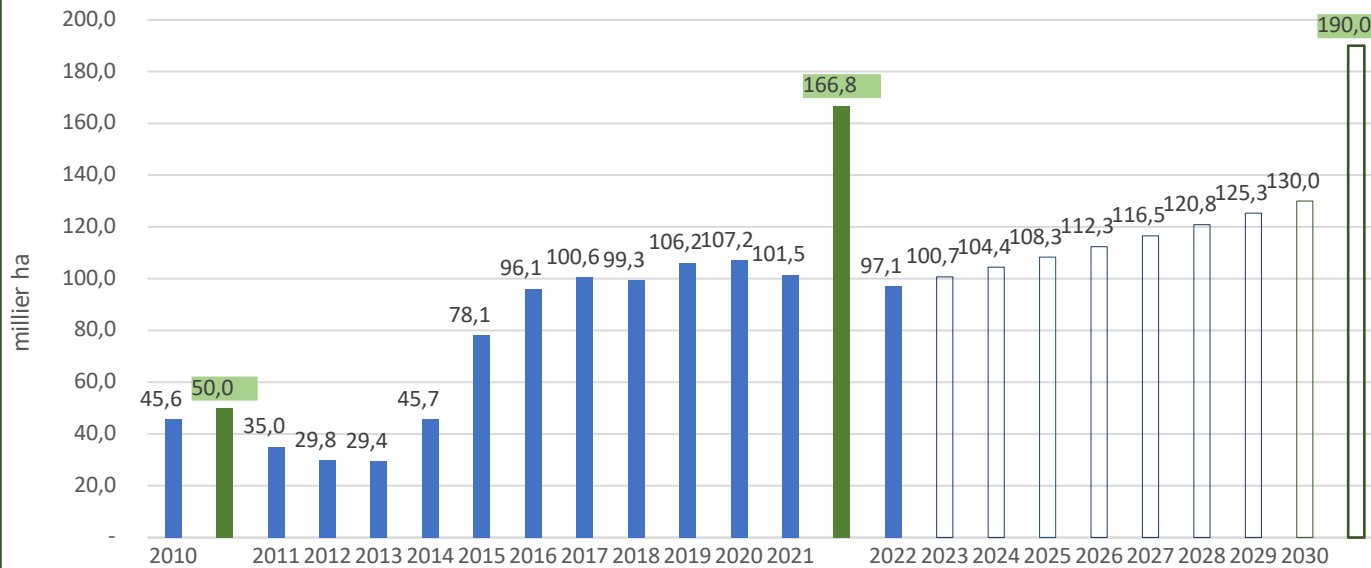
I – Etat des lieux régional et enjeux

I.2 – Action augmenter les surfaces en légumineuses

Plan
national



Superficie en légumineuses (grandes cultures (en bleu) et fourragères (en vert))



Évolution 2010 2022 et projections

Données Occitania :

- Effet du plan légumineuse du plan de relance, des aides PAC dédiées, et de l'initiative FILEG, on observe une forte augmentation des surfaces en légumineuses (en grandes cultures et fourragères) depuis 2010

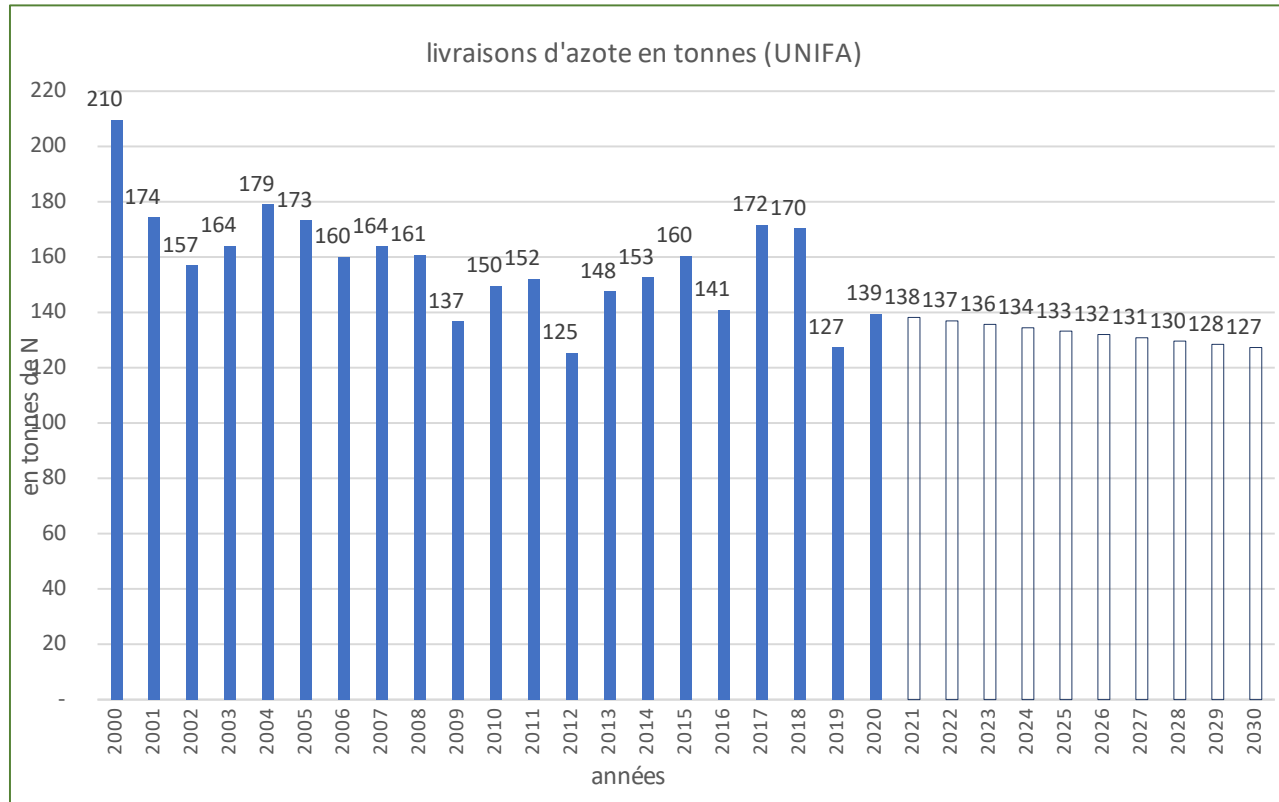
Perspectives 2030 pour l'Occitania :

- sur la base des tendances observées entre 2010 et 2020
 - ↗ de 30% des surfaces en grandes cultures (100 kha => 130 kha)
 - ↗ de 14% en légumineuses fourragères (116 kha => 190 kha)
- permettrait de réduire les GES respectivement de l'ordre de :
17 kTCO₂eq (grandes cultures)
6 kTCO₂eq (cultures fourragères)

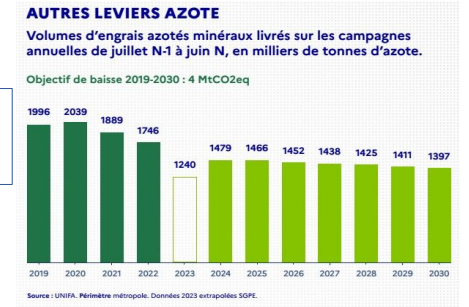
Levier : Changements de pratiques de fertilisation azotée

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.3 – Action réduire les volumes en engrais azoté



Source: unifa



En 2020, les émissions à la ferme pour la filière céréales correspondent pour 60% à l'utilisation d'engrais minéraux

Données Occitanie :

Baisse tendancielle des livraisons d'azote en Occitanie entre 2010 et 2020 (sources UNIFA)

2100000ha de surfaces agricoles qui sont fertilisées avec de l'azote minéral

Convertisseur SGPE : 4,30
ktCO₂/kt engrais économisé

Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

sur la tendance observée ces 10 dernières années, en prenant en compte la réalité pédo-climatique en Occitanie et les rendements associés, une diminution de 10% des engrais minéraux azotés (15 kt) pourrait permettre de réduire les émissions de GES entre 50 et 60 ktCO₂e_q (50 pour calcul DRAAF).

Objectif à 2030 : Élevage durable

Réduire les émissions domestiques de méthane des élevages

Gain = 380 ktonnes CO₂eq

Trajectoires tendanciennes construites sur les évolutions des 10 dernières années (= ordres de grandeur). A approfondir à partir de la prospective CLIMAGRI

Description du levier

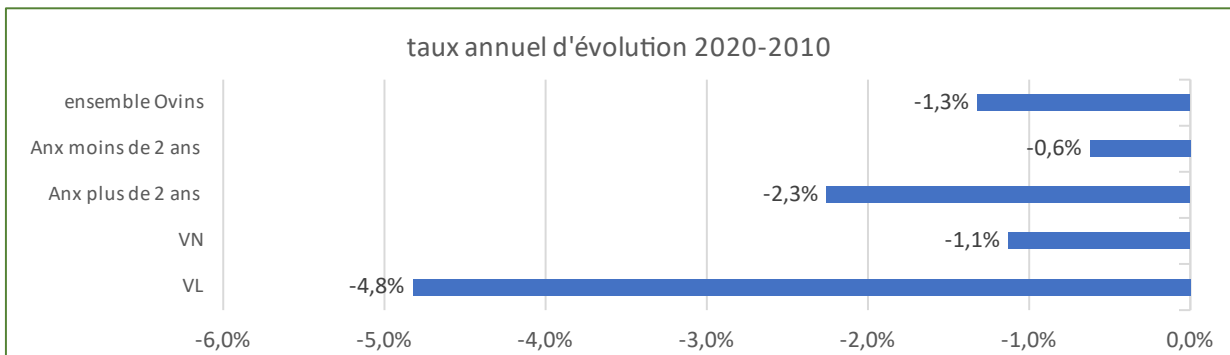
Le levier porte sur la baisse des émissions du secteur de l'élevage par une évolution des régimes alimentaires et la transition vers un élevage plus durable.

2 actions pourraient être mobilisées :

- réduire les émissions méthane des élevages
- maîtriser la consommation de viande

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.1 – Action réduire les émissions méthane des élevages



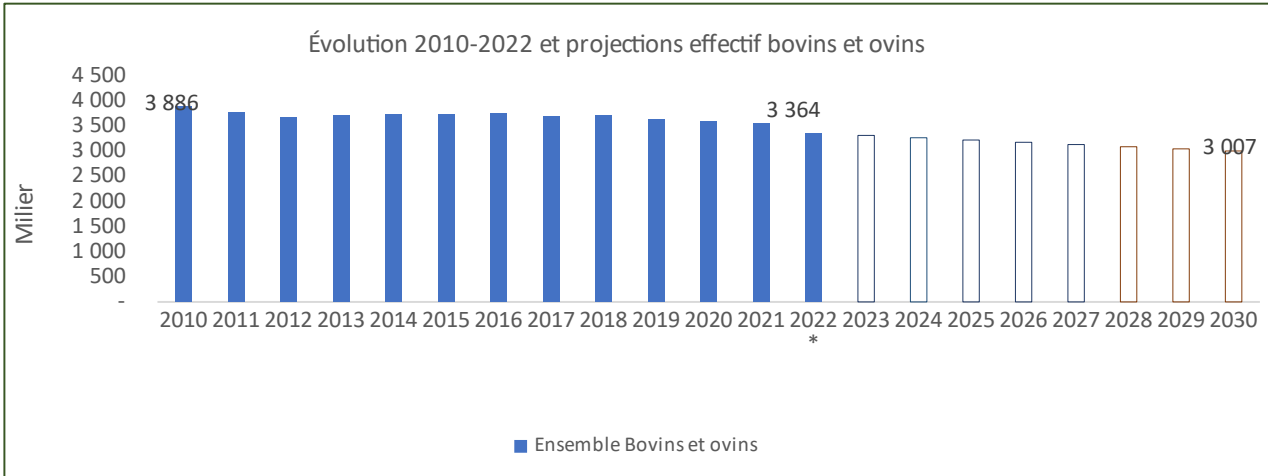
Données Occitanie :

- Pour le secteur agricole (France), la principale source d'émission de méthane est du fait majoritairement de la fermentation entérique (85 % des émissions de CH₄ du secteur agricole - rapport Citepa, secten 2023) et des déjections animales. Il est constaté une baisse de ces émissions de 7,1 Mt CO₂e sur la période 1990-2021 en grande partie liée à la diminution des cheptels.

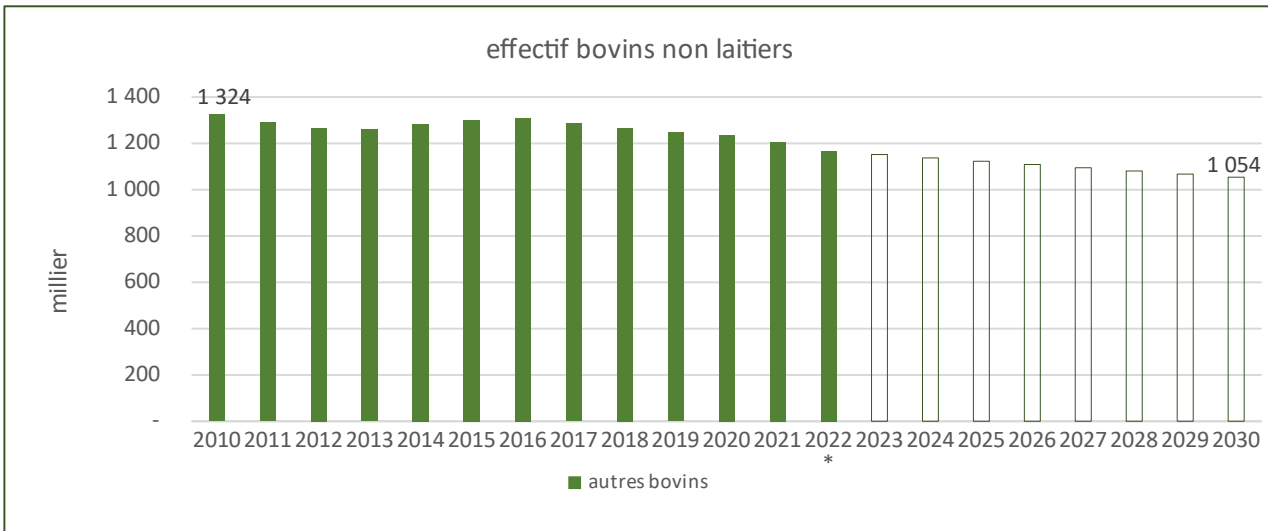
Levier : Élevage durable

I – Etat des lieux régional et enjeux

I.1 – Action réduire les émissions méthane des élevages



Perspectives Occitanie :
hypothèse d'évolution
tendancielle à la baisse
du cheptel



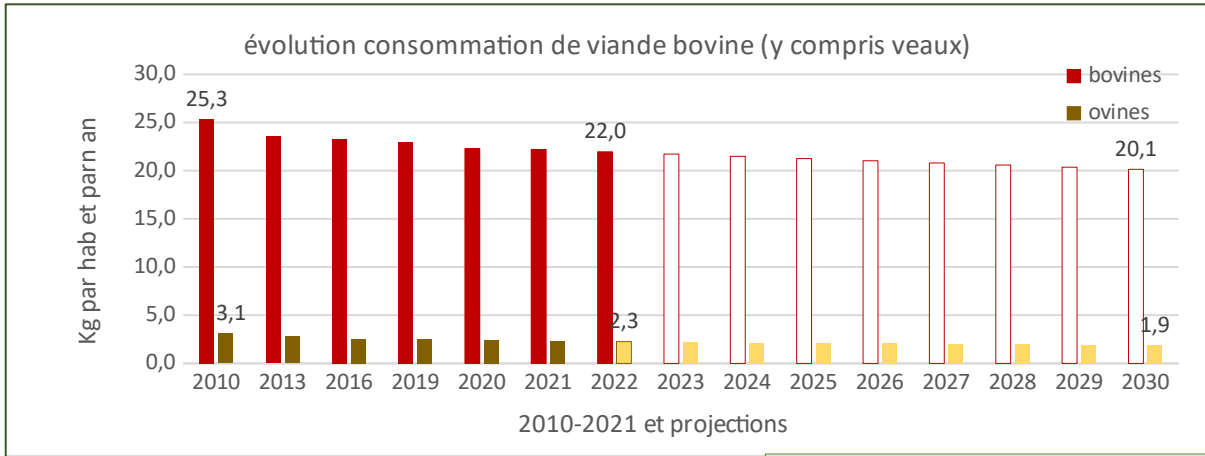
Perspectives 2030 pour l'Occitanie

- Si la tendance de la baisse des effectifs des cheptels observée ces dernières décennies se confirmait, les GES diminueraient d'ici 2030 de 300 ktCO₂eq. Cela n'intègre cependant pas l'évolution de l'alimentation du bétail, la valorisation des déjections (méthanisation) ou d'autres techniques qui sont aussi des actions d'atténuation mobilisables.

Levier : Élevage durable

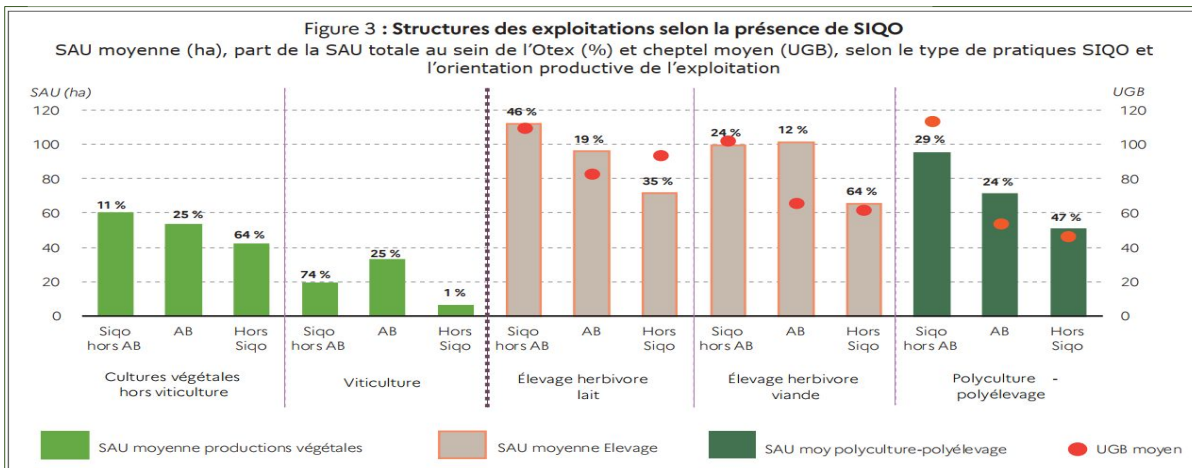
I – Etat des lieux régional et enjeux

I.2 – Action maîtriser la consommation de viande



Source: Agreste bilan d'approvisionnement

Données Occitanie : productions sous signe de qualité

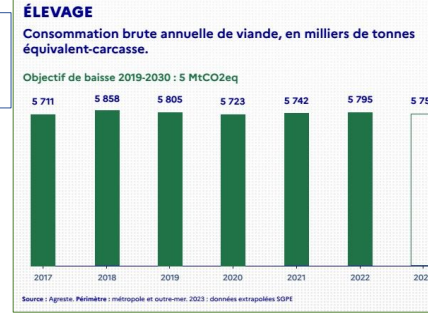


Note de lecture : En élevage herbivore viande, 24 % de la SAU totale du groupe est détenue par les exploitations SIQO hors AB ; la SAU individuelle moyenne est de 100 ha et le cheptel moyen de 102 UGB.

Champ : Occitanie, hors structures gérant les pacages collectifs.

Sources : Agreste - Recensement agricole 2020 - CVI 2020

Plan national



Agriculture

Des actions menées :

- 59 PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) en Occitanie en juin 2023

Un PAT est un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre 'bien produire' et 'bien manger' (agroécologie, circuits courts, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.).

- <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/carte-des-projets-alimentaires-territoriaux-labellises-en-occitanie-maj-01-07-a8401.html>

- <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/circuits-courts-et-de-proximite-r107.html>

- Programme National Nutrition Santé : ↘ de la consommation de viande rouge de sorte que 100% de la population consomme - de 500gr de viande / semaine

- Empreinte carbone conso viande/personne = 920 kg de CO2 (Source: myCO2 par carbone4)

- 1kg de viande bovine équivaut à une émission de 27kg de CO2 (source : INRAE)

- Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

Projection 2030 (tendanciel) : - 2,2 kg de viande bovine par habitant

Levier : Bâtiments et machines agricoles

Plan national

Objectif à 2030 : Bâtiments et machines agricoles

Gain = 12 ktonnes CO₂eq

Trajectoires bâties tendanciel / évolutions des 10 dernières années (= ordres de grandeur) ; à nourrir de la prospective CLIMAGRI

MACHINES AGRICOLES

Emissions annuelles domestiques des engins, moteurs et chaudières agricoles ou sylvicoles, en millions de tonnes équivalent CO₂ (MteqCO₂) par an.

Objectif de baisse 2019-2030 : 2 MtCO₂eq



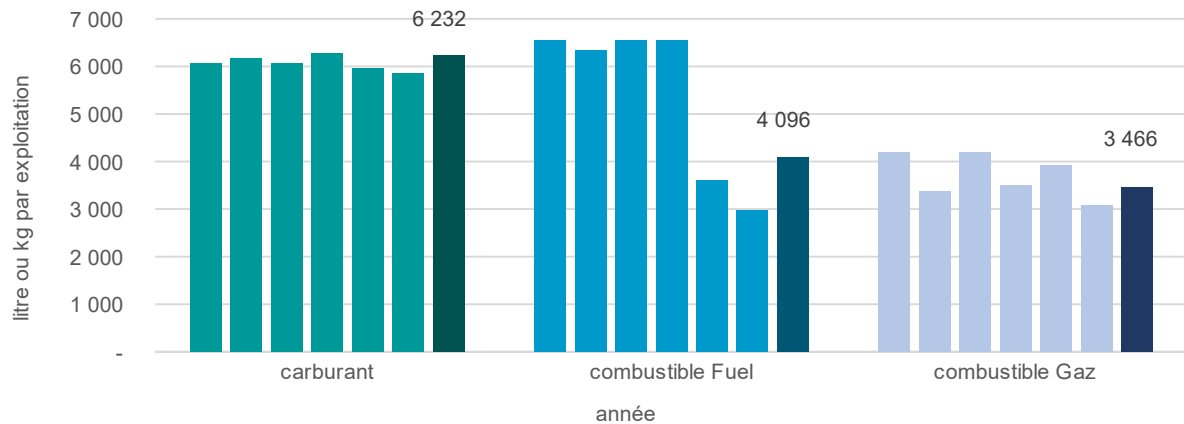
Source : CITEPA (mars 2023). Périmètre : métropole et outre-mer

Description du levier

Le levier porte sur la sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles.

I – Etat des lieux régional et enjeux

évolution consommation des carburants et combustibles dans les exploitations agricoles



Données de référence pour filière céréales (inventaire floréal CITEPA) :

- Les émissions liées à la consommation énergétiques (hors électricité) pour les seules productions de céréales sont estimées à 0,18 tonnes de CO₂ par ha soit pour l'Occitanie, 118Ktonnes

Convertisseur
SGPE : 70
ktCO₂/TWh
énergie fossile
économisée

Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

- Hypothèse de baisse de 10 % soit 12ktCO₂eq

Données des moyennes et grandes exploitations (échantillon réseau d'information comptable agricole, Occitanie)
Stabilité des carburants autour de 0,82 litre par ha de SAU, diminution du fuel comme combustible et maintien du gaz.

Levier : Pratiques stockantes

Objectif à 2030 : Pratiques stockantes

Gains en ktonnes Co2eq

Agroforesterie	6
Cultures intermédiaires	12
Semis direct	2
Enherbement	18

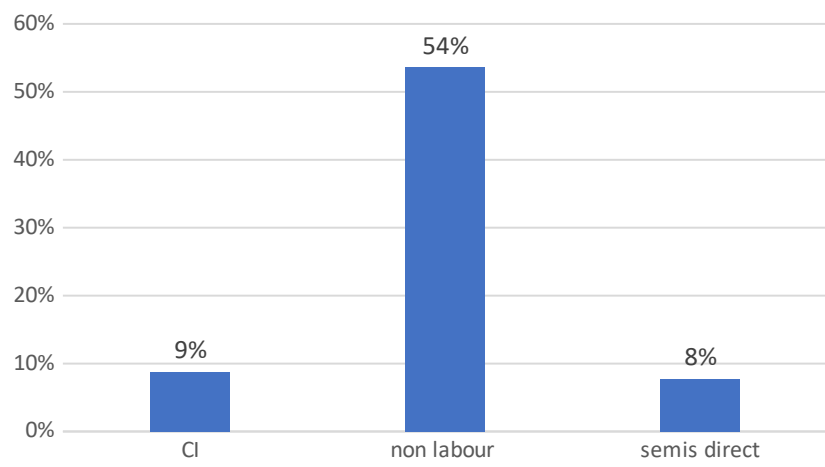
Trajectoires tendancielle construites sur les évolutions des 10 dernières années (ie. *ordres de grandeur*). A approfondir à partir de la prospective CLIMAGRI

Description du levier

Le levier porte sur le développement des pratiques stockantes qui consistent en plusieurs techniques agronomiques (couverts végétaux, cultures dérobées, rotations longues, faible travail du sol, ...).

I – Etat des lieux régional et enjeux

pratiques stockantes pour les terres arables



4 Actions qui pourraient être mobilisées :

- **Couverture des sols avec CI et CIVE**

Actuellement 9% des terres arables avec cultures intermédiaires (~ 100 000 ha) et 54% sans labour (~ 600 000 ha). Si la couverture par CI ou CIVE est multipliée par 2 d'ici 2030, on économiserait alors près de 12 kt de CO₂eq.

- **Agroforesterie**

0,3% des terres arables étaient couvertes en agroforesterie en 2020.

Si on multiplie cette surface par 10 d'ici 2030, on pourrait économiser près, de 6 kt CO₂eq

- **Semis direct**

Il représente près de 8 % des terres arables en Occitania. On estime que les techniques de semis direct permettraient de stocker 60kg de CO₂/ha.

Si on passait de 8% à 10% en 2030 cela représenterait plus 34 000 ha et une économie de 2 ktCO₂eq.

- **Enherbement des cultures pérennes**

Pour les vergers peu de progrès sont à attendre car l'enherbement est quasi à 100%.

Pour le vignoble, côté sud-ouest, tout est enherbé, et côté sud on est à 45% (enquêtes pratiques viticoles 2019) donc possibilité de progresser de 100 000 ha et de réduire de 18 ktCO₂eq

Levier : Gestion des haies

Objectif à 2030 : Gestion des haies

Planter des haies
Gain = 175 ktonnes CO2eq

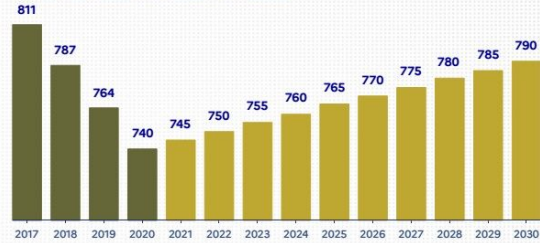
Trajectoires bâties tendanciel / évolutions des 10 dernières années (= ordres de grandeur) ; à nourrir de la prospective CLIMAGRI

Plan national

HAIES, AGROFORESTERIE ET PRATIQUES STOCKANTES

Kilomètres linéaires de haies présentes sur le sol métropolitain, en milliers de kilomètre linéaire.

Objectif de baisse 2019-2030 : 2 MtCO2eq



Source : enquête TERUTI, retraitements CGAAER. Périmètre : métropole

Description du levier

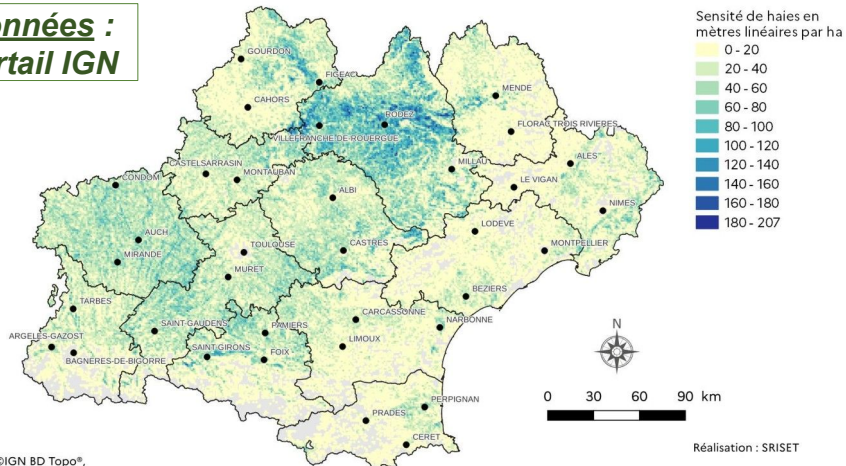
Le levier porte sur l'entretien des haies existantes et la plantation de nouvelles.

I – Etat des lieux régional et enjeux

La direction régionale
de l'alimentation
de l'agriculture
et de la forêt

Carte de densité de haies selon le dispositif de suivi des bocages

Données : portail IGN



L'État accompagnera financièrement dans ce cadre, la plantation et la gestion des haies pour atteindre l'objectif de 50 000 km de gain net de linéaire de haies d'ici 2030. Les collectivités pourront également bénéficier de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Une nouvelle méthode du Label bas Carbone permet le financement de la plantation de nouvelles haies.

<https://agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie>

Inscrit dans le cadre de la planification écologique et doté d'un budget de 110 M€ dès 2024 en plus des financements publics déjà existants, ce pacte offrira un engagement de l'État inscrit dans la durée de manière à fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernés par les haies.

Ce plan comporte 25 actions qui seront développées en feuilles de route finalisées avant la fin novembre 2023 pour un déploiement dans les territoires dès le début 2024.

Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

L'observatoire national des haies en cours de construction permettra de territorialiser l'objectif national.

_ Ordre de grandeur : avec 5000 km de haies supplémentaires d'ici 2030 en Occitanie (soit ~ 1 km de haies / commune) on pourrait stocker ~ 150 à 200 kt CO2eq

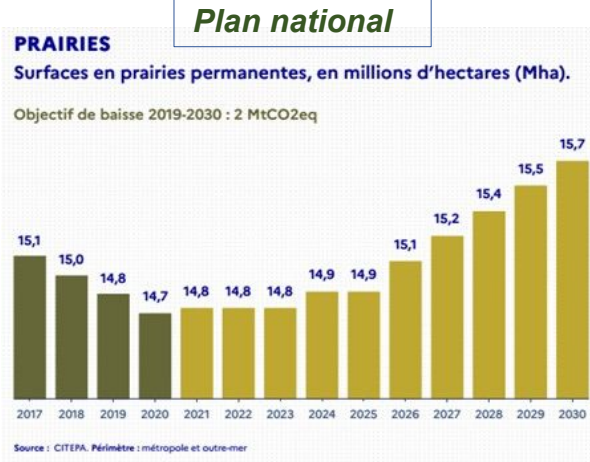
- 50 000 kms à l'échelle nationale pour un objectif de 2 MtCO2eq

- 5 000 kms à l'échelle Occitanie pour un objectif de 0,2 Mt = 200 ktCO2eq

Levier : Gestion des prairies

Objectif à 2030 : Gestion des prairies

Augmentation des surfaces
de prairies permanentes
Gain = 9 ktonnes CO2eq

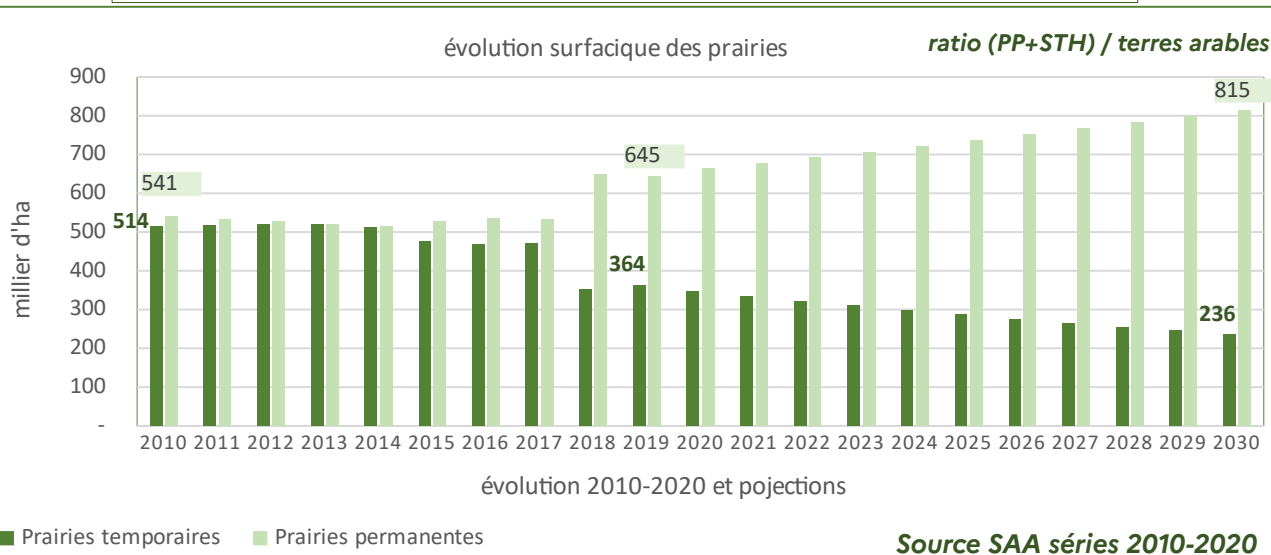


Description du levier

Le levier porte sur les incitations permettant un moindre retournement des sols des prairies

I – Etat des lieux régional et enjeux

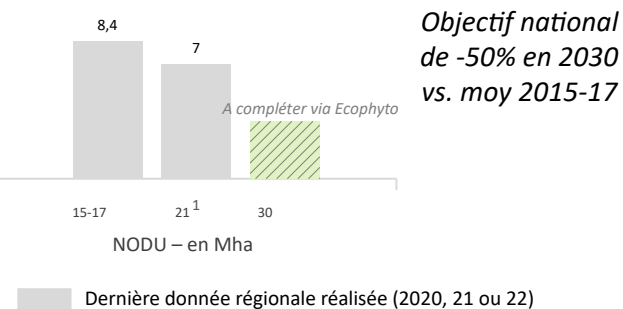
Trajectoires tendancielles construites sur les évolutions des 10 dernières années (ie. ordres de grandeur). A approfondir à partir de la prospective CLIMAGRI



Perspectives 2030 pour l'Occitanie :

- entre 2010 et 2020 : les surfaces de PP ont évolué de 123 000 ha
- D'ici 2030 : en émettant l'hypothèse d'une évolution de 50 000 ha supplémentaires (hypothèse peu probable) de PP on peut estimer que la baisse correspondante de GES peut être évaluée à 9 ktCO2 eq

Objectif à 2030 : Usage des produits phytosanitaires



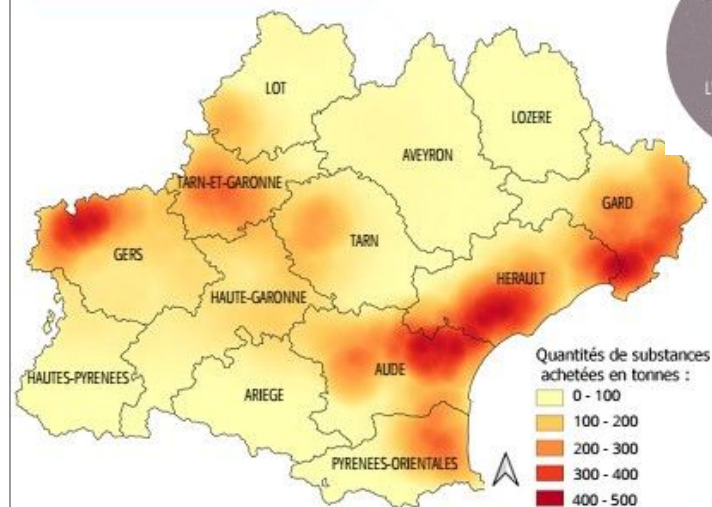
Description du levier

Le levier porte la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires (insecticides, herbicides et fongicides...) dans l'agriculture.

I – Etat des lieux régional et enjeux

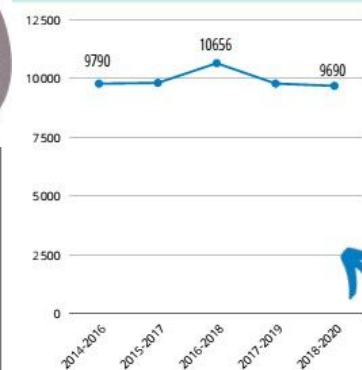
Données évolution phyto des dernières années en Occitanie NODU-Mha

OCCITANIE : moyenne achats 2018-2020



68 545 tonnes de substances actives furent vendues à l'échelle nationale en moyenne triennale 2018-2020. L'Occitanie représente 14% des ventes pour 12% de SAU métropolitaine.

Moyenne triennale de l'ensemble des achats de substances actives en tonnes en Occitanie entre 2014 et 2020



Source : Ineris-BNVD base Code postal acheteur extraction du 05 Octobre 2021 - traitement SRISET DRAAF Occitanie

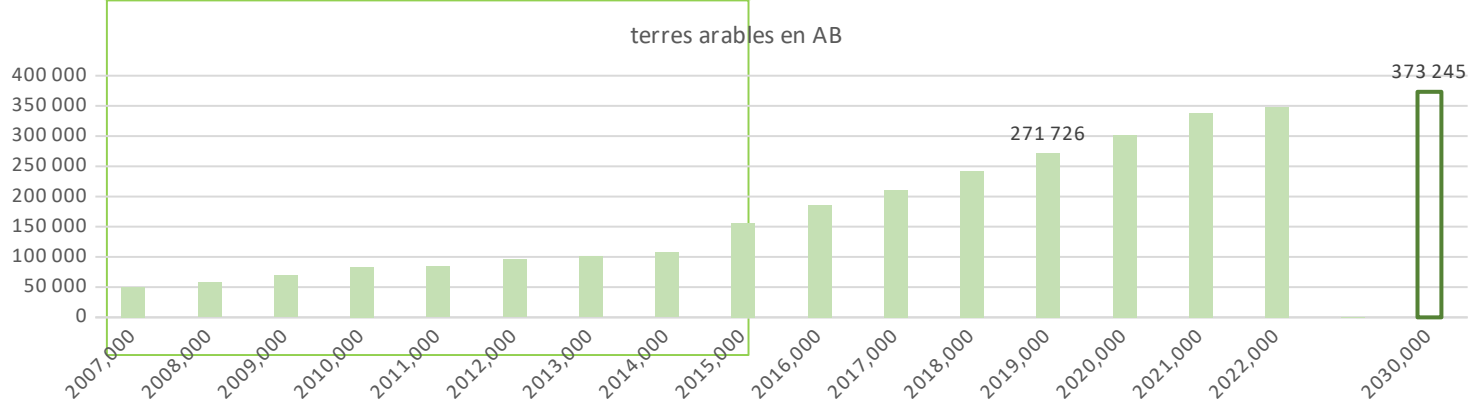
En Occitanie, les achats de produits phytopharmaceutiques (PPP) ont diminué de 1% entre 2014-2016 et 2018-2020. Un pic d'achat est observé en 2018 en lien avec l'évolution de la redevance pour pollutions diffuses. Cette évolution globale des achats de substances actives est ensuite envisagée par catégorie.

Objectifs 2030 : Traduction pour l'Occitanie

- Continuer la mise en œuvre d'actions structurantes à visée de reconception de système (groupes 30000, DEPHY, GIEE), dans le but d'anticiper le retrait des substances actives, tout en maintenant un haut niveau de protection des cultures;
- Continuer de soutenir les exploitations engagées et qui s'engageront dans des démarches de transition agroécologique;
- Amplifier les efforts de communication et de transfert de connaissances acquises pour susciter l'adhésion du plus grand nombre.

Levier : Développement du bio et HVE

Objectif à 2030 : Développement du bio et HVE



Description du levier

Le levier porte sur le développement de l'agriculture biologique et le déploiement du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE).

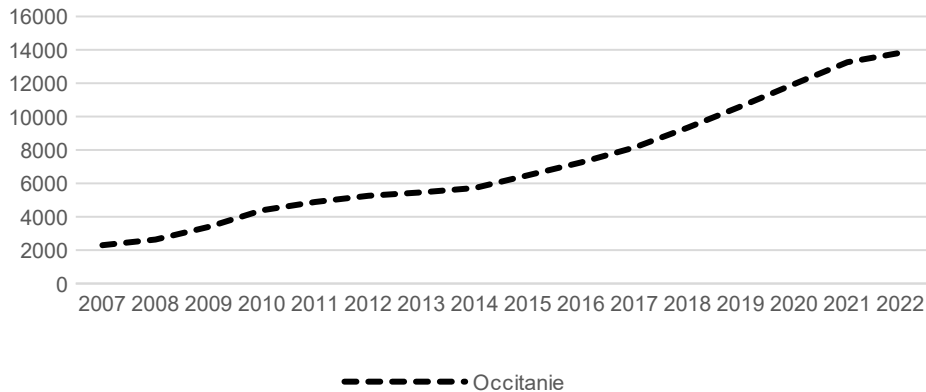
En Occitanie, 20 % de la surface agricole utile (SAU) est en bio en 2023. Une forte progression de l'agriculture biologique a été observée au cours de la période 2010 – 2020. A partir de 2020, compte-tenu de la conjoncture, la région connaît un ralentissement de cette dynamique.

I – Etat des lieux régional et enjeux

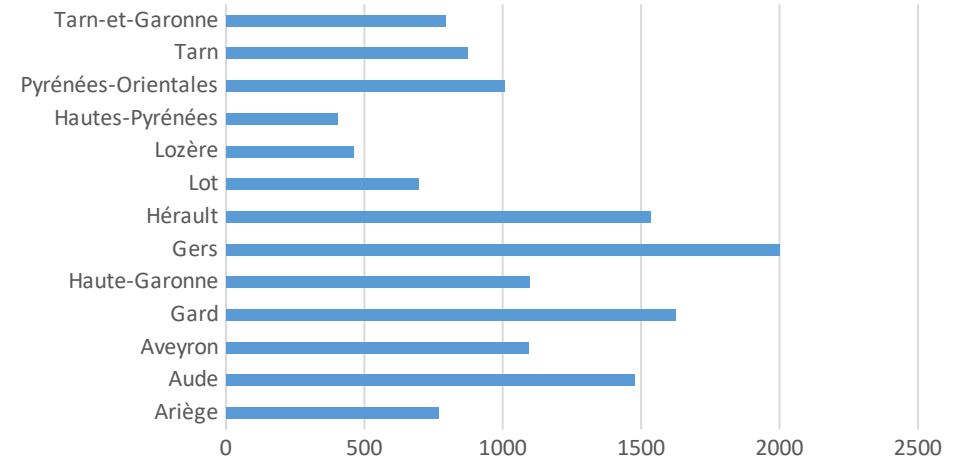
Données Occitanie :

- première région en nombre d'exploitations HVE, représente un quart des exploitations certifiées en France.
- Près de 14 000 exploitations en agriculture biologique en 2023

Evolution du nombre de producteurs Bio

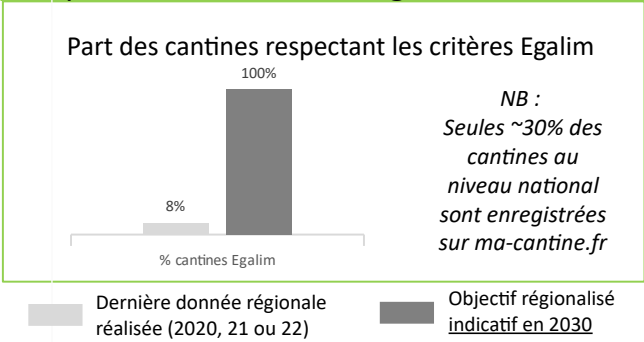


exploitations en AB



Levier : Alimentation - respect des critères Egalim dans les cantines

Objectif à 2030 : Part des cantines respectant les critères Egalim



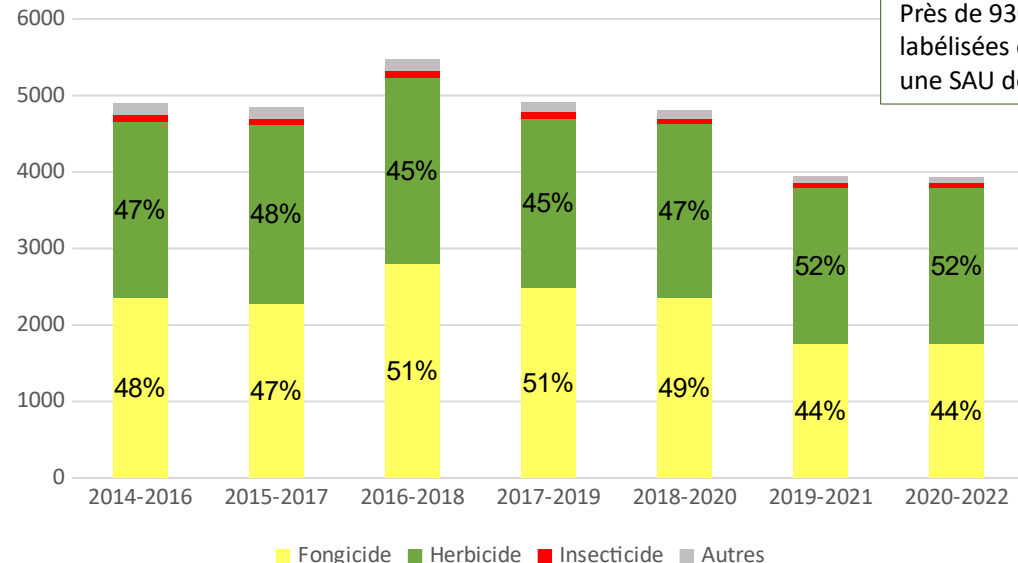
Description du levier

Le levier vise à suivre le respect de récentes prescriptions législatives (lois Egalim, Climat et Résilience), qui imposent obligatoirement depuis 2022 pour la restauration collective :

- 50% de produits durables et de qualité
- Parmi ces produits, 20% de produits bios

I – Etat des lieux régional et enjeux

Segment agricole : quantités de SA (tonnes)



Développement HVE
Près de 9300 exploitations labélisées en 2023 pour une SAU de 600 000 ha

Source : base nationale des ventes distributeurs (BNVD), traitement DRAAF Occitanie
Le segment agricole regroupe l'ensemble des substances utilisées en agriculture hormis celles relevant du bio contrôle.

« Mieux préserver les forêts »

La forêt en Occitanie

L'Occitanie compte 2,6 Mha de surfaces forestières (36 % du territoire), soit la 2^{nde} région forestière française en surface

- 72% de feuillus, 18% de résineux, 10% mixte
- 79% de forêts privées, 21% de forêts publiques (9% de forêts domaniales et 12% de forêts relevant du régime forestier)

Le paysage forestier d'Occitanie se structure autour de quatre entités : le massif central, le massif pyrénéen, le pourtour méditerranéen et les plaines et collines de la Garonne.

La surface forestière régionale, bosquets compris, est en forte croissance : elle est passée de 1,96 à 2,66 millions d'hectares en 30 ans sur la période 1983-2012, soit près de 25 000 ha supplémentaires par an (+ 1,2 % / an)

L'Occitanie se place à la 5^{ème} position en termes de bois récolté, avec **2,7 Mm³**

Le volume de bois vivant sur pied dans les forêts disponibles pour la production (hors peupleraies) en 2014 est de 316,4 Mm³ de bois , soit une ressource moyenne de 130 m³/ha, avec cependant d'importantes disparités entre massifs (il était de 177 Mm³ en 1984). Ces données seront actualisées à travers le diagnostic en cours mené par le GT forêt.

L'essentiel des forêts productives d'Occitanie sont situées dans le Massif central et dans les Pyrénées (886 000ha) .

La faible valorisation des forêts s'explique par des difficultés d'exploitation et par leur morcellement. La majeure partie de la surface forestière se situe en zone de montagne et est par conséquent difficile d'accès. De plus, le morcellement de la forêt rend son exploitation plus complexe. Les forêts privées représentent un peu plus de 2 millions d'hectares qui appartiennent à 430 000 propriétaires (soit une surface moyenne de 4,5 hectares par propriétaire). Les fortes pentes et les conditions d'accès difficiles limitent ainsi le développement d'actions sylvicoles. Pour toutes ces raisons, les récoltes ne représentent que 39 % de l'accroissement naturel des forêts.

*Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la surface forestière métropolitaine s'est continûment accrue. Elle a ainsi progressé de plus de 20 % depuis 1985 pour atteindre **17 millions d'hectares (ha) en 2020***

La forêt méditerranéenne, moins productive mais rendant de nombreux services écologiques, occupe une part importante de la superficie forestière régionale (18%, soit 450 000 ha). Elle est par ailleurs fortement exposée à des risques naturels, en particulier les incendies. La diversité des forêts est une spécificité régionale.

La forêt en Occitanie compte 6400 entreprises – 18 700 emplois

La gestion durable des forêts, sa protection et l'utilisation du bois matériau sont intrinsèquement des actions s'inscrivant dans les objectifs de la planification écologique. L'ensemble des actions menées dans le cadre de la politique publique forestière régionale à travers le Programme régional Forêt Bois y concourt (travaux sur la forestière pour faire face aux changements globaux, assurer un approvisionnement durable pour développer la filière forêt-bois, valoriser les bois locaux pour créer de la richesse en Occitanie, renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus, conforter une filière forêt-bois moteur et dynamique etc.

Principaux messages du GT

Priorisation des leviers par le GT forêts

Les 16 leviers pré-identifiés pour la filière forêt-bois par le GT forêt national en juillet 2023 ont fait l'objet d'un classement du caractère stratégique par vote lors du GT occitan selon leurs niveaux d'importance et de réalisation. Ont été travaillés en sous-groupe, les sujets :

- Connaissances sur les forêts et l'adaptation au changement climatique
- Protection des forêts contre les incendies
- Financement pérenne du renouvellement des forêts et soutien au développement de la filière
- Restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique
- Incitation à l'utilisation du bois-matériau (travail en lien avec l'autre GT thématique)
- Protection et restauration de la biodiversité (travail avec l'autre GT thématique)

Points d'attention sur la notion de planification :

→ Difficile d'afficher des objectifs à 2030 : il faut un temps beaucoup plus long pour mesurer les impacts des nouvelles actions (nouvelles essences notamment)

→ au regard des difficultés rencontrées par les professionnels, le GT souhaite en parallèle de la planification la mise en place d'un GT « **simplification** »

I – État des lieux régional et enjeux

95 % des forêts publiques d'Occitanie sont sous document de gestion.
12,5 % des forêts privées (soit 250 000 ha réparties en plus de 3800 forêts) sont sous document de gestion.

L'augmentation des surfaces forestières sous document de gestion durable est une des priorités du Plan Régional Forêt Bois (PRFB) Occitanie.

Constat de sous-exploitation de la forêt lors des concertations départementales:

- morcellement des parcelles (09, 46, 32),
- importance de la propriété privée (09, 32),
- problématique de desserte (09)
- des tensions autour de la gestion des forêts malgré des ressources abondantes (09)
- crise des pépinières forestières, filière insuffisamment structurée en Occitanie (32)

Objectif SGPE à 2030 : Forêts sous gestion durable

- 100 % des forêts publiques
- objectif de plantation assigné à la région est donc de 97 millions d'arbres à planter d'ici 2026, et autant d'ici 2032

Perspectives

Plusieurs documents cadres stratégiques définissant les orientations et actions à mener en région pour la filière forêt-bois **existent déjà**. Ces documents ont **tous** été **co-construits et validés en CRFB** (Programme Régional Forêt Bois 2019-2029, Contribution Régionale aux assises nationales forêt-bois 2022, Contrat de filière 2023-2026 quasi finalisé).

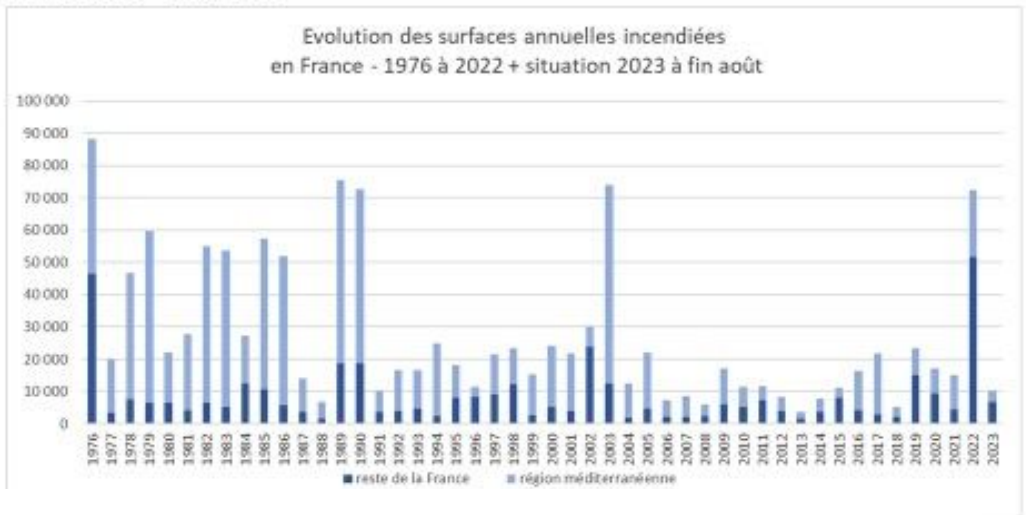
Le seuil d'obligation de disposer d'un plan simple de gestion a été abaissé de 25 ha à 20 ha par la loi DFCI de juillet 2023. Selon le CRPF ce sont près de **53 000 ha supplémentaires de forêt qui devront disposer d'un plan simple de gestion**.

I – État des lieux régional et enjeux

Bilan des incendies 2023

Evolution annuelle

Pour le moment retour à la situation des années 2004-2021 avec entre 10 000 et 20 000 ha incendiés par an



Le bilan des incendies et des surfaces brûlées à partir des déclarations SDIS ne permettent pas aujourd’hui de faire la part exacte des feux de forêts et des feux de végétation.

Les services régionaux et départementaux nécessitent des renforts pour déployer l’ensemble des mesures issues de la loi DFCI.

Bilan des incendies 2023

territoire	total du 1/1 au 31/8							
	surface (ha)				nb de feux			
	moyenne 10 dernières	moyenne 10 dernières hors 2022	rappel 2022	2023	moyenne 10 dernières	moyenne 10 dernières hors 2022	rappel 2022	2023
zone SUD	8 244	7 648	19 748	4 549	2 399	2 701	2 879	1 368
zone SUD-OUEST	3 106	1 507	32 491	942	1 117	1 096	2 238	1 248
reste de la France métropolitaine	3 453	1 798	14 211	4 899	1 717	802	4 467	2 722
total	14 803	10 954	66 450	10 390	5 227	3 338	9 578	5 338



Bilan du 1er janvier au 31 août 2023

Données : tous feux de végétation sauf en zone Prométhée avec uniquement les feux de forêt

II – Retour sur les réponses des collectivités

- Difficultés des collectivités pour se positionner sur la thématique de la gestion des forêts qui sont globalement hors de leur champ de compétence.
- Aucune action renseignée par les collectivités pour cet item dans le questionnaire

III – Exemples d'actions sur le territoire

- « Charte de l'arbre et du paysage pour engager les communes, collectivités pour qu'elles prennent soin de leur patrimoine arboré ». (Aude), déclinée dans le cadre d'une stratégie départementale de décarbonisation partagée
- Chartes forestières (Ariège – CC Couserans Pyrénées, CC Pays de Mirepoix et PNR)
- Le projet de PNR Astarac va intégrer l'animation de la charte forestière avec pour objectif la structuration de la filière bois locale
- Nombreux tests de l'ONF sur les essences (Tarn)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

